



Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne

2012-2021



Plans départementaux d'actions pour la conservation de la faune sauvage et des habitats naturels





Introduction	5
I - Plans d'actions « Habitats naturels »	7
Pelouses sèches et juniperaies	8
Landes sèches acidophiles et platières gréseuses	10
Mares, vasques et mouillères	12
Tourbières	14
Roselières et cladiaies.....	16
Prairies humides	18
Prairies mésophiles	20
Forêts alluviales.....	22
Vieux bois	24
II - Plans d'actions « Faune »	27
<i>Tanyrastix stagnalis</i>	28
Odonates	30
Vertigo étroit et Vertigo de Des Moulins	32
Brochet	34
Blongios nain	36
Balbuzard pêcheur	38
Chouette chevêche.....	40
Guêpier d'Europe et Hirondelle de rivage	42
Campagnol amphibie.....	44
Chiroptères	46
Annexes	49
Habitats et espèces concernés par un plan départemental d'actions et faisant l'objet d'un plan d'actions aux niveaux national et/ou régional	50
Critères de sélection des habitats naturels et de la faune	51
Localisation potentielle de la mise en œuvre des plans départementaux d'actions en faveur de la faune et des habitats naturels sur les périmètres d'intervention foncière	59
Bibliographie	61
Lexique	63
Remerciements	63
Coordination, contributions et crédits photos	63

RÉCAPITULATIF DES PLANS DÉPARTEMENTAUX D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES HABITATS NATURELS

Plans d'actions « Habitats naturels »



Pelouses sèches et juniperaies



Landes sèches acidophiles et platières gréseuses



Tourbières



Roselières et cladiaies



Prairies humides



Prairies mésophiles



Mares, vasques et mouillères



Forêts alluviales



Vieux bois

Plans d'actions « Faune »



Chouette chevêche



Blongios nain



Balbuzard pêcheur



Chiroptères



Brochet



Guêpier d'Europe et Hirondelle de rivage



Tanysmatix stagnalis



Odonates



Campagnol amphibie



Vertigo étroit et Vertigo de Desmoulins

Introduction

Dans le cadre de ses compétences issues de la loi du 18 juillet 1985 et de son Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021), le Conseil général de l'Essonne a décidé de poursuivre ses actions en faveur du patrimoine naturel remarquable du département par le biais de plusieurs moyens, dont la mise en œuvre de plans départementaux d'actions en faveur des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages.

Il s'agit, pour un nombre limité d'habitats et d'espèces nécessitant une vigilance particulière, de créer les conditions de leur maintien ou d'un retour à une présence significative en Essonne (restauration d'habitats naturels remarquables, actions en faveur d'une espèce remarquable).

Le choix des habitats naturels et des espèces de faune sauvage retenus pour élaborer ces plans départementaux d'actions a été réalisé en fonction de plusieurs éléments : textes de protection en vigueur, directives Oiseaux et Habitats-Faune-Flore, listes d'habitats et d'espèces déterminants de ZNIEFF, listes rouges nationales établies ou en cours de préparation, listes rouges régionales en cours d'élaboration, listes d'habitats et d'espèces contribuant à la nouvelle stratégie de création des aires protégées, etc. En outre, les habitats et espèces ont été choisis en privilégiant ceux en faveur desquels il est possible d'engager des actions concrètes et efficaces de gestion dans le cadre des compétences de la loi du 18 juillet 1985 sur les ENS.

Pour les espèces animales retenues, le choix s'est également porté vers des espèces intervenant à différents niveaux dans le fonctionnement des écosystèmes :

- Des espèces dites « clefs de voûte » dont la présence est indispensable à la survie d'un écosystème entier par l'action qu'elle exerce sur des espèces dépendantes. Les chiroptères sont par exemple des espèces qui entrent dans cette catégorie car elles sont en bout de chaîne alimentaire et leur disparition peut entraîner des dysfonctionnements en cascade sur l'ensemble d'un écosystème ;
- Des espèces « parapluie » (ou « ombrelle ») dont la conservation aide à la protection d'autres milieux naturels et espèces de l'écosystème ayant une valeur patrimoniale tout aussi forte. C'est par exemple le cas de la Chouette chevêche dont la conservation contribue à préserver les paysages bocagers et les vergers ;
- Des espèces indicatrices dont la présence traduit la bonne santé de l'écosystème. Plusieurs espèces d'odonates peuvent constituer de bons indicateurs de la qualité des milieux humides et aquatiques ;
- Des espèces emblématiques ou « porte-drapeau » qui aident à justifier auprès du public la conservation d'un milieu remarquable. C'est par exemple le cas du Blongios nain qui est un remarquable vecteur de sensibilisation du public et contribue ainsi à la préservation des zones humides.

Pour les habitats naturels, le choix s'est porté vers des grands groupements phytoécologiques (prairies humides, forêts alluviales...) correspondant à plusieurs habitats naturels présentant des statuts de conservation variables. Cette démarche permet à la fois de considérer des sites remarquables abritant des habitats naturels particulièrement rares et menacés (tourbières, pelouses, landes sèches et platières gréseuses...), mais aussi de prendre en compte des habitats naturels plus communs en France mais cependant menacés en Essonne (mares, vasques et mouillères, roselières, prairies humides et mésophiles...) et pouvant être préservés dans de nombreux contextes (espaces naturels remarquables, sites en zones urbaines ou périurbaines...).

Ces plans départementaux déclinent, dans une certaine mesure, les plans nationaux ou régionaux d'actions quand ils existent. Les actions proposées pour chaque habitat ou espèce faisant l'objet d'un plan national et/ou régional ont été élaborées en cohérence avec les travaux déjà réalisés et en concertation avec les animateurs de ces plans. Ces différentes actions s'inscrivent dans la continuité de celles menées depuis 20 ans en faveur de la biodiversité essonnoise.

Il convient enfin de signaler que les espèces végétales feront ultérieurement l'objet d'une démarche similaire dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien (Muséum national d'histoire naturelle).

- Pelouses sèches et juniperaies
- Landes sèches acidophiles et platières gréseuses
- Mares, vasques et mouillères
- Tourbières
- Roselières et cladiaies
- Prairies humides
- Prairies mésophiles
- Forêts alluviales
- Vieux bois



I Plans d'actions « Habitats naturels »

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « PELOUSES SÈCHES ET JUNIPERAIES »

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	34.1 & 34.3	Pelouses pionnières médio-européennes, prairies pérennes denses et steppes médio-européennes
	31.88	Fruticées à Genévriers communs
Natura 2000	6120	Pelouses calcaires sur sables xériques
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
	5130	Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires



Informations générales

Description

Les pelouses sèches sont des formations végétales herbacées rases ne dépassant pas 30 cm de hauteur, essentiellement composées de plantes vivaces. Elles se développent sur des substrats calcaires, secs et souvent arides (parfois sur des sols frais marneux à fort assèchement estival). Sur ces sols ne contenant que peu d'éléments minéraux, les arbustes et les arbres sont rares ou absents. Outre le type de sols, de nombreux autres facteurs déterminent leur présence et leur variabilité : exposition, pente, proximité de forêts ou de zones humides... Elles sont présentes sur l'ensemble des domaines biogéographiques en Europe et à tous les étages de végétation.

Les plantes dominantes sont des graminées xérophiles, que l'on observe au sein de différentes formations végétales dépendant des conditions pédoclimatiques. Cinq groupements différents de pelouses sèches sont distingués : pelouses pionnières sur dalle et rocher calcaire, pelouses à Fétuques (dites Xérobromion), pelouses à Brome érigé, pelouses denses à Brachypode (dites Mésobromion) et pelouses sablo-calcaires. Les pelouses sont dans certains cas accompagnées de fourrés de Genévrier commun qui peuvent former des milieux arbustifs monospécifiques.

Habitats, faune et flore associés

Les pelouses abritent une faune et une flore riches et diversifiées, parmi lesquelles on retrouve de nombreuses espèces remarquables. Elles abritent 26 % des plantes protégées au niveau national et 30 % des espèces végétales recensées en France se développant sur une quinzaine d'habitats d'importance européenne. Concernant la flore, certaines espèces végétales trouvent en Île-de-France la limite septentrionale de leur aire de répartition. Plusieurs sont rares et protégées, comme l'Andropogon ischème (*Bothriochloa ischaemum*) et l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*). Une grande variété d'orchidées affectionne également ces terrains : l'Ophrys litigieuse (*Ophrys araneola*), protégé en Île-de-France, l'Orchis bouffon (*Orchis morio*) ou encore l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) pour ne citer que quelques exemples. Les pelouses et les juniperaies constituent le milieu de vie de nombreux insectes (Mercure, Mélitée du plantain, Mante religieuse, Ascalaphe...), dont certains sont totalement inféodés à ces milieux et menacés en raison de leur régression. Plusieurs espèces de reptiles (Lézard vert, Coronelle lisse) et d'oiseaux (Alouette lulu, Fauvettes...) ou encore de mollusques sont également très dépendantes des pelouses sèches.

Fonctions et aménités

Par leur richesse floristique et faunistique, les pelouses sèches et juniperaies jouent un rôle incontestable en tant que réservoirs de biodiversité et d'un point de vue paysager.

Répartition en France et en Île-de-France

Bien qu'elles soient en forte régression depuis quelques décennies, les pelouses et juniperaies restent encore répandues dans la plupart des régions de France. En Île-de-France, **les principaux espaces encore occupés par ces milieux se trouvent dans le sud de l'Essonne**, dans le Vexin (RNN des coteaux de la Seine notamment) et dans le sud de la Seine-et-Marne.

État de conservation en France et en Île-de-France

En France, 50 à 70 % des pelouses sèches ont disparu depuis 1970. **En Île-de-France, l'état de conservation général est considéré comme défavorable. Les dégradations anthropiques y sont particulièrement préoccupantes**, en particulier en raison de l'urbanisation qui s'est fortement développée sur les coteaux des vallées et a conduit à la disparition irréversible de certaines pelouses.

État de conservation en Essonne

Répartition

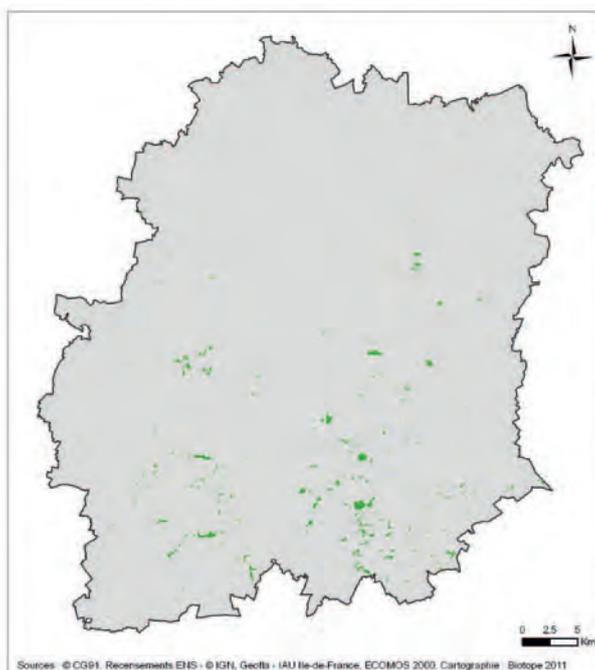
La surface des pelouses calcicoles (incluant les fourrés à Genévrier commun) atteint en Essonne environ 529 ha (soit 0,3 % du territoire). Elles sont localisées principalement sur les versants des vallées exposées au sud, dans le Gâtinais et le long de la Juine, de la Rémarde et de l'Essonne. Elles peuvent également être observées en plaine de Beauce. Les principales pelouses du Gâtinais s'étendent sur les communes de Valpuseaux, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Champmotteux et Puiset-le-Marais.

Dynamique et évolution

Les pelouses sont issues de modes de gestion agricoles extensifs (pâturage traditionnel). Elles ne sont pas stables et peuvent évoluer assez rapidement vers des formations pré-forestières puis forestières (hêtraies calcicoles). En Essonne comme ailleurs en France, l'évolution est défavorable depuis l'abandon dans les années 1960 des pratiques de pâturage ayant permis leur formation et leur maintien.

Menaces

Par le passé, le pastoralisme ovin extensif avait favorisé ces habitats herbacés, mais l'arrêt de ces pratiques agricoles traditionnelles se traduit aujourd'hui par un embroussaillage généralisé. Ces habitats subissent également une pression



anthropique importante : intensification des pratiques agricoles, plantations, activités motorisées, urbanisation, décharges... Ces milieux voient donc leur surface globale se réduire au fil des années.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Les pelouses sèches bénéficient d'actions en Essonne qui ont permis d'endiguer partiellement leur régression (acquisition et gestion au titre des ENS, intégration au réseau Natura 2000...). **La situation de ces milieux reste toutefois défavorable, de nombreuses pelouses ont disparu au fil des ans sur les coteaux des vallées de la Seine, de l'Essonne et de la Juine**, et plusieurs ne bénéficient aujourd'hui d'aucune protection ou gestion. **Ces groupements végétaux représentent la plus grande originalité écologique du département de l'Essonne**, en constituant des enclaves de végétation subméditerranéenne. Les multiples associations végétales composant les pelouses sèches sont des habitats d'intérêt communautaire, tout comme les Juniperaies. **Leur valeur patrimoniale est très forte, tout comme la responsabilité du département dans leur préservation en Île-de-France. L'Essonne abrite en effet encore 40 % de la surface totale des pelouses en Île-de-France.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en Île-de-France : 1313 ha
Couverture relative Île-de-France : 1,1 %

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : 528 ha
Couverture relative en Essonne : 0,3 %

Enjeux de conservation

La conservation des pelouses sèches en Essonne est essentielle pour garantir le maintien de ces milieux en Île-de-France. Les enjeux de conservation sont essentiellement liés au maintien de la biodiversité qui est associée à ces milieux et qui disparaît en même temps que les pelouses régressent.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Renforcer la protection foncière des pelouses et fourrés à Genévrier sous forme de réseaux de sites abritant ces milieux
- ▶ Mettre en place une gestion pérenne des pelouses sèches et juniperaies
- ▶ Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par ces milieux

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

Le maintien de ces milieux passe par une gestion active permettant de maintenir leur caractère oligotrophe. Le pâturage reste le moyen reconnu comme le plus adapté pour gérer les pelouses et juniperaies. La fauche avec exportation des produits de coupe constitue un mode de gestion alternatif efficace, mais qui semble moins favorable à la faune et à la flore de ces milieux. Lorsque les pelouses sont dans un état de boisement très avancé, des actions fortes de restauration par déboisement et débroussaillage sont nécessaires.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Poursuite et intensification des acquisitions foncières et de la contractualisation dans les secteurs géographiques où des acquisitions de pelouses et juniperaies ont déjà été réalisées
- Développement de la protection foncière sur différents secteurs géographiques (Hautes vallées de la Juine et de l'Orge, Gâtinais...)

Connaissances

- Poursuite et renforcement des suivis standardisés de la flore et de la faune comme outils d'évaluation de la gestion des pelouses
- Amélioration des connaissances sur la connectivité de ces milieux

Mesures de gestion

- Poursuite des actions d'ouverture et d'entretien en améliorant la connectivité entre ces milieux
- Mise en place d'une gestion pérenne sur les sites les plus importants (pastoralisme, entretien mécanisé...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des propriétaires, des usagers (chasseurs, agriculteurs), des élus, des scolaires et du grand public à travers différentes actions : animations, conférences, brochures...

Partenaires : DRIEE, DDT, PNR, NaturEssonne, ProNatura Île-de-France, communes, agriculteurs, propriétaires...

Résultats attendus : maintien et restauration de réseaux de landes et platières

- ➔ Acquisition et/ou conventionnement de milieux calcicoles (au moins 50 ha)
- ➔ Restauration de surfaces conséquentes de pelouses (au moins 20 hectares)

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS

« LANDES SÈCHES ACIDOPHILES ET PLATIÈRES GRÉSEUSES »

Typologie	Code	Libellé
Natura 2000	4030	Landes sèches européennes
	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
	8230	Pelouses pionnières sur dômes rocheux
	3130	Gazons amphibies annuels
CORINE Biotopes	31.2	Landes sèches
	34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux
	62.3	Dalles rocheuses



Informations générales

Description

Les landes sèches acidophiles sont des formations ligneuses dominées par des buissons ne dépassant pas 50 cm de hauteur. Ce sont des formations issues de pratiques agricoles ancestrales (déforestation, écobuage, pâturage...). Elles se développent sur des substrats acides. Les affleurements géologiques sont des sables siliceux, des grès ou des argiles décalcifiées. En fonction des influences, il existe plusieurs types de landes, parmi lesquelles les landes atlantiques et subatlantiques ainsi que les landes continentales et boréo-montagnardes.

Les platières gréseuses sont des affleurements rocheux irréguliers sur lesquels se forment des mares temporaires : ces « vasques » sont généralement acides et alimentées par les eaux pluviales.

Habitats, faune et flore associés

Les formations arbustives basses, au niveau des landes sèches acidophiles, sont composées principalement d'éricacées (bruyères, callunes), de fabacées (genêts, ajoncs), de lichens et de mousses. On trouve dans ces paysages originaux des végétaux rares et protégés. La Bruyère à balais (*Erica scoparia*), protégée régionale, est observée en Forêt de Sénart, la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) en Forêt des Trois-Pignons, et le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*) sur ces deux sites. La lande à bruyères et callunes est l'habitat privilégié de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) et le territoire de chasse préféré de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) qui niche en bordure des platières. Les platières abritent dans leurs mares une végétation aquatique ou amphibie adaptée à ces conditions particulières : acidité, oligotrophie, limpidité de l'eau et parfois sécheresse temporaire. La flore est riche d'espèces telles que la Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii*), l'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*) ou encore le Silène visqueux (*Silene viscaria*). Au niveau de la faune, ces milieux sont favorables aux reptiles (vipère, couleuvre et Lézard vert notamment) qui sont attirés par la chaleur emmagasinée par les chaos rocheux. Les mares et les vasques des platières ont également un fort intérêt herpétologique : le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) sont par exemple observés sur les buttes gréseuses de l'Essonne.

Fonctions et aménités

Par leur richesse floristique et faunistique spécifique, les landes sèches acidophiles et les platières gréseuses jouent un rôle incontestable en tant que réservoirs de biodiversité. Les platières offrent des sites potentiels de reproduction pour les batraciens.

Répartition en France et en Île-de-France

Malgré leur inscription comme habitat prioritaire au sein de la directive européenne, les landes sont des milieux banals dans l'ouest de la France, devenant moins fréquents en Île-de-France. En revanche, **les platières gréseuses sont beaucoup plus rares en France. En Île-de-France, la Seine-et-Marne et l'Essonne sont quasiment les seuls territoires franciliens à abriter ce type de milieu.**

État de conservation en France et en Île-de-France

D'après l'évaluation, en 2007, de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en France, il en ressort les éléments suivants : les habitats de landes et fourrés, tempérés ou sclérophylles, présentent des structures et une répartition bien conservée et ne sont pas, dans l'ensemble, soumis à des pressions importantes : leur état de conservation est généralement bon. En Île-de-France, l'état de conservation ne peut être évalué de manière globale. **La responsabilité du département reste forte car les landes, issues de pratiques anciennes (défrichement, pâturage, incendies dirigés...), couvrent de faibles superficies.**

Par ailleurs, la sensibilité des platières au drainage, aux pollutions, aux fluctuations climatiques ou à l'abaissement du niveau des nappes, en fait des milieux particulièrement fragiles qu'il convient de surveiller étroitement.

État de conservation en Essonne

Répartition

Les landes sèches sont souvent issues de pratiques anciennes (défrichement, pâturage, incendies dirigés...) et couvrent de faibles superficies (< à 250 ha en Essonne). Les principales landes se situent dans les massifs de Sénart et des Trois pignons, ainsi que sur quelques affleurements localisés (Brie, Hurepoix et Gâtinais).

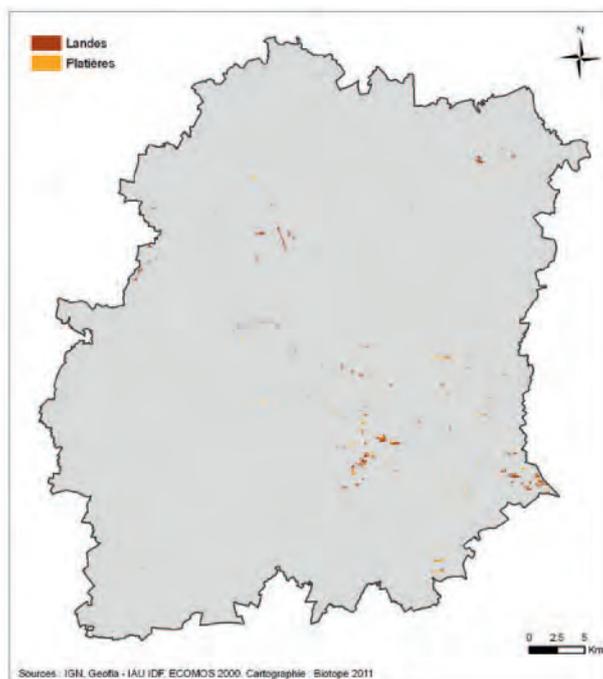
Les platières gréseuses, typiques du sud de l'Île-de-France, s'observent principalement aux abords du massif de Fontainebleau et le long des crêtes gréseuses orientées Ouest-Sud-Ouest/Est-Nord-Est du Gâtinais (vallées de la Juine, de l'École et de l'Essonne). Dans certains lieux, ces amoncellements de rochers sont particulièrement concentrés et pittoresques, comme à Villeneuve-sur-Auvers, Buno-Bonnevaux ou Milly-la-Forêt.

Dynamique et évolution

Ce patrimoine biologique exceptionnel régresse géographiquement (diminution de l'aire géographique et des superficies) mais aussi qualitativement. Évoluant rapidement dans le temps, les plus petites landes sèches acidophiles sont soit récentes (suite à des coupes forestières) ou subsistent à l'état relictuel (enrichissement avancé). Les platières gréseuses font l'objet de différentes initiatives locales de préservation et de gestion.

Menaces

Les landes sont soumises à différentes pressions, naturelles ou anthropiques, qui peuvent conduire à leur disparition ou à la régression des espèces qui les



caractérisent. Pour certaines landes, le reboisement naturel les fait disparaître à plus ou moins long terme (après abandon de la gestion par exemple). Les plantations (enrésinement, essences exotiques...) et l'exploitation des substrats sous-jacents constituent également des menaces fortes pour ces milieux. Dans les secteurs à forte fréquentation par le public, des phénomènes d'érosion importants peuvent être observés, pouvant induire des risques d'effondrement au niveau des chaos rocheux. Par ailleurs, l'absence d'entretien entraîne la fermeture et la disparition des landes. Ces milieux se remettent aussi très mal d'autres actions humaines, comme les incendies, les détours des randonneurs, des cavaliers ou des VTTistes. Seules les espèces les plus résistantes survivent à ces agressions, et par conséquent, la richesse floristique globale diminue. Au niveau des platières gréseuses, le piétinement, les dépôts sauvages de matériaux, l'importante fréquentation du public et la fermeture du milieu sont autant de menaces qui pèsent sur cet habitat fragile.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Des actions de préservation et de conservation des platières sur le département sont déjà en cours. Ces milieux, si particuliers, sont en partie intégrés par l'État au réseau européen Natura 2000 notamment sur le site des Buttes gréseuses de l'Essonne dont le Département assure la présidence du COPIL. La grande platière du Coquibus est, par ailleurs, gérée par l'ONF au sein de la forêt domaniale des Trois pignons. **Les landes sèches acidophiles et les platières gréseuses sont dotées d'une richesse floristique et faunistique importante. La valeur patrimoniale de ces milieux en Essonne est donc forte tout comme la responsabilité départementale dans la préservation de ces milieux.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en Île-de-France :
Landes : 431,8 ha / Platières : 594,2 ha
Couverture relative en Île-de-France :
Landes : 0,04 % / Platières : 0,05 %

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne :
Landes : 211,7 ha / Platières : 95 ha
Couverture relative en Essonne :
Landes : 0,12 % / Platières : 0,05 %

Enjeux de conservation

La conservation des platières gréseuses mais également des landes sèches acidophiles en Essonne est essentielle pour garantir le maintien de ces milieux en Île-de-France. Les enjeux de conservation sont essentiellement liés au maintien de la biodiversité qui est associée à ces milieux riches en espèces.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Mettre en place une gestion pérenne des landes sèches acidophiles et des platières gréseuses
- ▶ Améliorer les connaissances sur les milieux et sur les espèces faune/flore
- ▶ Poursuivre et renforcer la protection foncière des platières et des milieux connexes pouvant jouer un rôle de zones tampons

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

La protection des platières gréseuses et des landes sèches passe par leur protection physique et leur gestion.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Intensifier la protection des platières gréseuses (recensement, zones de préemption, périmètres départementaux prioritaires)
- Accroître la surface des landes et platières gréseuses acquises ou en gestion contractualisée

Connaissances

- Recenser précisément les platières du département
- Formaliser le suivi écologique des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Inventorier les espèces emblématiques (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou...)

Mesures de gestion

- Mettre en œuvre le document d'objectifs Natura 2000 des « Buttes gréseuses de l'Essonne »
- Maîtrise de la fréquentation publique (barrières contre les véhicules, détournement de certains chemins, réglementations, surveillances...)
- Conduite d'opérations de restauration : abattages sélectifs (résineux notamment), débroussaillage, étrépage...
- Préserver des réseaux fonctionnels de platières interconnectées (vallée de l'École, périphérie du massif de Fontainebleau...)

Sensibilisation et information

- Informer et sensibiliser les élus, les propriétaires privés et les usagers (promeneurs, chasseurs...)

Partenaires : État, ONF, PNR, associations, communes, propriétaires privés...

Résultats attendus : maintien et restauration de réseaux de landes et platières



- ➔ Classement en zone de préemption ENS de toutes les platières de l'Essonne
- ➔ Acquisition et/ou conventionnement de landes sèches acidophiles et platières (au moins 15 ha)

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « MARES, VASQUES ET MOUILLÈRES »



Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes		De nombreux codes et libellés peuvent concerner les mares et mouillères en fonction de la végétation, des conditions stationnelles, etc.
Natura 2000		De nombreux habitats élémentaires d'intérêt communautaire peuvent être localisés dans des mares. Dans certains cas, deux habitats d'intérêt européen peuvent coexister dans une même mare.

Informations générales

Description et conditions stationnelles

Une mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5000 m². Sa faible profondeur, qui peut atteindre environ 2 mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire et aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain voire urbain. Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un système de fossés qui y pénètre et en ressort. La mare exerce alors un rôle tampon face au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle. Les mares possèdent un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle. Certains types de mares temporaires de platières sont appelés « vasques ». Elles apparaissent après la pluie sur les dalles gréseuses et disparaissent sous l'effet de l'évaporation. Les mouillères sont quant à elles des microzones humides temporaires, situées au sein de parcelles agricoles, exploitées ou en jachères. Elles résultent d'un surplus d'eau souterraine ou de ruissellement au sein des labours. La profondeur d'une mouillère excède rarement 1 mètre. Une mouillère présente un assèchement temporaire ou de fortes variations du niveau de l'eau au cours de l'année. La présence d'une zone d'exondation, sur le pourtour de la mouillère, est favorable à la germination de plantes pionnières remarquables.

Habitats, faune et flore associés

Les mares ont été classées parmi les grands biomes aquatiques par le WWF. En Europe, au moins 25 % de la biodiversité dépend des mares et des zones humides. Chaque espèce végétale se répartit, autour et dans la mare, selon ses exigences en lumière, en profondeur ou selon la qualité d'eau. Au centre de la mare, se développent les plantes strictement inféodées au milieu aquatique qui se caractérisent par leurs feuilles immergées. Parmi elles, citons les lentilles d'eau, les nénuphars, les potamots ou les utriculaires. Sur les berges en pentes douces, croissent les espèces des zones de battement dont les racines sont recouvertes par l'eau et les feuilles émergées. C'est le cas des massettes, des scirpes, des carex, des joncs ou du rubanier. Si l'on s'en tient aux seules espèces bénéficiant d'un statut de protection, la flore des mares représente environ 5 % de la flore protégée métropolitaine. Concernant les mouillères, une végétation particulière se développe de façon spontanée, composée principalement de plantes annuelles, le labour empêchant l'implantation des vivaces (rajeunissement du milieu). Les mouillères sont des milieux floristiquement remarquables concernant des espèces très communes (Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Joncs des marécages, etc.) mais aussi des espèces plus rares telles le Bident radié (espèce protégée à l'échelon régional), l'Étoile d'eau et la Pulcaire commune (espèces protégées à l'échelon national).

Les mares et les mouillères sont des sites de reproduction privilégiés pour les amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons, salamandres) dont certains sont très menacés en France (Sonneur à ventre jaune, Pélodyte ponctué, Triton crêté, Salamandre tachetée...). Ces milieux fixent d'importantes populations d'arthropodes (libellules, dytiques, araignées d'eau, ranâtre, nèpe...) qui sont sans aucun doute les habitants les plus nombreux des mares, mais aussi les plus discrets. Ces habitats jouent également un rôle considérable dans les cycles vitaux des grands mammifères en leur offrant à boire et à manger en abondance.

Fonctions et aménités

Les mares accueillent une faune et flore spécifiques et présentent un intérêt patrimonial et historique indéniable. Les mares et les mouillères jouent aussi un rôle hydraulique important. Elles concentrent les excédents d'eaux pluviales et d'arrosage (rôle de bassin collecteur) et limitent l'inondation des parcelles riveraines, facilitant de ce fait la circulation des engins et des hommes. Elles représentent une alternative naturelle à la création d'un réseau de drainage qui leur serait fatale. Un éclairage nouveau sur l'avifaune des mouillères a permis d'apprendre que ces milieux deviennent, pour certaines espèces, des sites de substitution aux prairies naturelles inondables qui ont presque totalement disparu des paysages franciliens.

Répartition en France et en Île-de-France

La répartition nationale des mares et mouillères est difficilement évaluable. Les mouillères se répartissent géographiquement au sud-ouest des Yvelines (78), au nord de l'Essonne (91) et au sud-ouest de la Seine-et-Marne (77). Un inventaire des mares est actuellement en cours en Île-de-France (source : SNPN). Les vasques sont typiques de l'Essonne et du Sud Seine-et-Marne

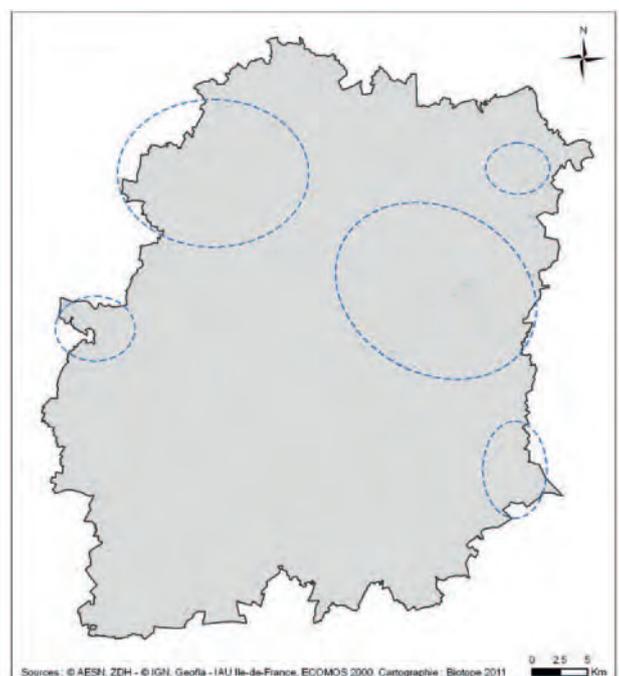
État de conservation en France et en Île-de-France

Les mares régressent depuis un siècle environ, comblées (généralement avec des déchets organiques ou de construction, parfois avec des industriels toxiques) ou non curées. **Les mouillères correspondent à l'un des habitats les plus menacés à l'échelle de l'Île-de-France : leur conservation en lien avec la profession agricole est prioritaire.**

État de conservation en Essonne

Répartition

Quelques rares mouillères ont été recensées sur les principaux plateaux de la Brie et du Hurepoix. Les mares sont bien présentes sur le territoire essonnien. Par exemple, la forêt de Sénart a été répertoriée comme une zone à dominante humide. Son sous-sol argileux et son absence de relief permettent la présence d'environ 800 mares. Les plateaux de Brie et du Hurepoix abritent également de nombreuses mares. Les vasques se localisent sur les platières du Gâtinais (vallées de l'École, de l'Essonne et de la Juine).



Dynamique et évolution

Les mares, vasques et mouillères sont des écosystèmes relativement stables dans le temps ou qui évoluent lentement. Toutefois, la colonisation par la végétation et les phénomènes d'atterrissement naturel peuvent entraîner leur disparition.

Menaces

Les mouillères sont souvent menacées par le remblaiement et l'intensification des pratiques agricoles. Les mares sont de plus en plus isolées. Des espèces invasives animales (Écrevisse américaine, Tortue de Floride, etc.), souvent directement introduites par l'Homme, contribuent à leur dégradation. La pêche (reempoisonnement, amorçage...) ou la surfréquentation par des anatidés d'élevage peuvent également être des facteurs de dégradation. Les mares comptent parmi les premières victimes de l'eutrophisation et des pollutions par les pesticides agricoles.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

L'état de conservation ne peut être évalué de manière globale. **La responsabilité départementale est forte**, compte tenu des réseaux de mares et mouillères déjà identifiés dans la Brie et le Hurepoix. La valeur patrimoniale est variable en fonction du contexte (végétations en place, conditions stationnelles). À titre d'exemple, **les végétations annuelles de bordures de mares sur platières gréseuses correspondent à un habitat d'intérêt communautaire, ce qui fait de ces mares des espaces à forte valeur patrimoniale.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surfaces en France et Île-de-France : inconnues
Couvertures relatives en France et Île-de-France : inconnues

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : inconnue
Couverture relative en Essonne : inconnue

Enjeux de conservation

La conservation des mares concerne de multiples enjeux qu'il convient de prendre en compte dans l'objectif de les préserver : enjeux de biodiversité liés à l'accueil pour la faune et la flore, enjeux vis-à-vis de la trame verte et bleue, enjeux hydrauliques et hydrologiques, enjeux économiques (agriculture notamment) et sociaux.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Améliorer les connaissances sur la présence, la répartition et la connectivité des mares et mouillères en Essonne
- ▶ Prendre en compte les mares dans les actions de protection foncière, dans l'élaboration de la trame verte et bleue départementale et dans les documents d'urbanisme
- ▶ Promouvoir et mettre en place une gestion adaptée pour maintenir leur fonctionnalité et leur connectivité

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

La conservation des mares, vasques et mouillères passe par leur protection physique et leur gestion à deux échelles : au niveau de chaque écosystème que constitue une mare, et au niveau territorial dans un souci de les préserver en réseau d'écosystèmes interconnectés entre eux.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Amélioration de la délimitation des périmètres ENS (recensement, zones de préemption) pour intégrer les mares et mouillères
- Acquisition de mares et mouillères, signature de conventions de gestion pour ce type de milieux

Connaissances

- Inventaire des mares et mouillères, constitution d'une base de données sur ce thème, réalisation de suivis (odonates, amphibiens, qualité des eaux...)

Mesures de gestion

- Rétablissement de réseaux interconnectés de mares et mouillères, restauration ou recréation de mares et mouillères

Sensibilisation et information

- Information des communes concernant la présence de mares, vasques et mouillères lors de la révision des documents d'urbanisme
- Sensibilisation des élus locaux, des agriculteurs (Chambre d'agriculture, maraîchers, céréaliers) et de la population locale au patrimoine et aux rôles hydrauliques joués par les mares et mouillères
- Diffusion des résultats des suivis et inventaires

Partenaires : PNR, CBNBP, SNPN, NaturEssonne, Pôle relais mares et mouillères, communes, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires...

Résultats attendus : identifier, protéger et restaurer des réseaux de mares et mouillères



- ➔ Restauration ou création d'un nombre conséquent de mares (plusieurs dizaines)
- ➔ Recensement et cartographie des mares à l'échelle départementale
- ➔ Bilan régulier des mares et mouillères protégées et gérées au titre des ENS (nombre, surface totale, diversité, faune...)

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS « TOURBIÈRES »

Typologie	Code	Libellé
Natura 2000	7110, 20, 30, 40 & 50	Tourbières acides à sphaignes
	7210, 20, 30 & 40	Tourbières neutro-alkalines (bas-marais alcalins)
CORINE Biotopes	51, 52 & 53	Tourbières hautes, tourbières de couverture, bas-marais, tourbières de transition et sources



Informations générales

Description

Les tourbières sont des milieux humides spécifiques colonisés par la végétation : ce sont les conditions anaérobies de ce type de milieux, conséquence d'un sol saturé en permanence d'eau stagnante, qui empêchent la dégradation complète de la matière organique et permettent la formation de la tourbe. Les conditions de constitution des tourbières dépendent du bilan hydrique, qui doit être positif, du climat, de préférence pluvieux et non favorable à l'évapotranspiration, et de la topographie, qui doit permettre une accumulation d'eau. La tourbe est composée d'au moins 20 % de carbone et peut s'accumuler sur plusieurs mètres. Il existe plusieurs types de tourbières classées selon le pH et le type d'alimentation en eau. On distingue les tourbières acides à sphaignes, de pH inférieur à 4, et les tourbières alcalines à carex, de pH supérieur à 6.

Habitat, faune et flore associés

Les tourbières constituent des écosystèmes très particuliers. Ce sont des milieux originaux du fait des facteurs écologiques qui y sont particulièrement marqués : forte humidité permanente, températures souvent basses, acidité, pauvreté des eaux... Elles sont dotées d'une richesse floristique importante avec de nombreuses espèces légalement protégées ou rares, dont certaines sont endémiques et/ou inféodées à ce type de milieu. Ce sont, entre autres, des mousses, particulièrement les sphaignes (en milieu acide), mais aussi les joncs, les laïches, les rossolis, etc. On y trouve également des arbustes de la famille des éricacées et parfois des arbres tels que l'épicéa. Ces milieux abritent également un grand nombre d'espèces animales, en particulier des invertébrés, notamment des papillons mais également de nombreux odonates. Les tourbières constituent également des milieux très favorables au développement et à la reproduction de vertébrés tels que les amphibiens ou certains mammifères. De nombreuses espèces d'oiseaux profitent aussi de ces biotopes qui forment des zones de passage et d'hivernage privilégiées.

Fonctions et aménités

Les tourbières possèdent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Elles assurent de multiples fonctions au sein de la biosphère, et ont notamment un rôle important dans la purification de l'air et de l'eau. Elles ont un grand pouvoir de stockage du carbone et peuvent intervenir dans la régulation des conditions climatiques locales, l'évaporation réduisant les périodes de sécheresse et de réchauffement. La capacité de stockage de l'eau permet de retenir des volumes importants qui sont restitués aux systèmes hydrauliques avals de façon progressive ce qui contribue à la régulation des cours d'eau.

Répartition en France et en Île-de-France

Dans l'ensemble, les conditions climatiques de la France métropolitaine sont favorables à l'existence et au développement des tourbières, à l'exception de la région méditerranéenne, où ces conditions sont peu propices (faibles précipitations et fortes températures en été). Cependant, les tourbières sont des milieux relativement rares, puisqu'**elles occupent à peine 0,1 % du territoire national**. La plupart des tourbières acides à sphaignes se situent en montagne, alors que les tourbières neutro-alkalines à héliophytes se situent dans les vallées et dépressions du nord de la France. En Île-de-France, on rencontre des tourbières basses fluviogènes et topogènes à roseaux et grandes cypéracées.

État de conservation en France et en Île-de-France

Les tourbières sont en forte régression en France et en Île-de-France. Elles ont subi et subissent encore parfois, une forte pression liée à l'extraction industrielle de la tourbe, utilisée comme combustible ou pour la fabrication de terreau. Les mutations du monde agricole ont également eu un effet non négligeable sur les tourbières. Jusqu'à dans les années 1970, le drainage intensif de ces milieux a provoqué l'assèchement de bon nombre d'entre eux. Les politiques de boisement, en cours notamment dans les années 1960-1970, ont eu un effet comparable. Ces pratiques existent encore, mais de façon assez marginale. Aujourd'hui, la déprise agricole, et notamment l'abandon du pâturage extensif, restent une menace réelle pour les tourbières. Elles sont également victimes de la création de plans d'eau, qui les dénaturent, de remblaiement divers (déchets, gravats), d'aménagements urbains, de l'utilisation des pesticides... Près de la moitié des tourbières a disparu sur le territoire national au cours du siècle passé. Aujourd'hui, des programmes de conservation, et notamment les réseaux Natura 2000 et des ENS, tendent à sauvegarder ces milieux fragiles. Ceux-ci restent cependant fortement menacés, notamment dans un contexte de réchauffement climatique qui pourrait altérer considérablement leur fonctionnement hydrique.

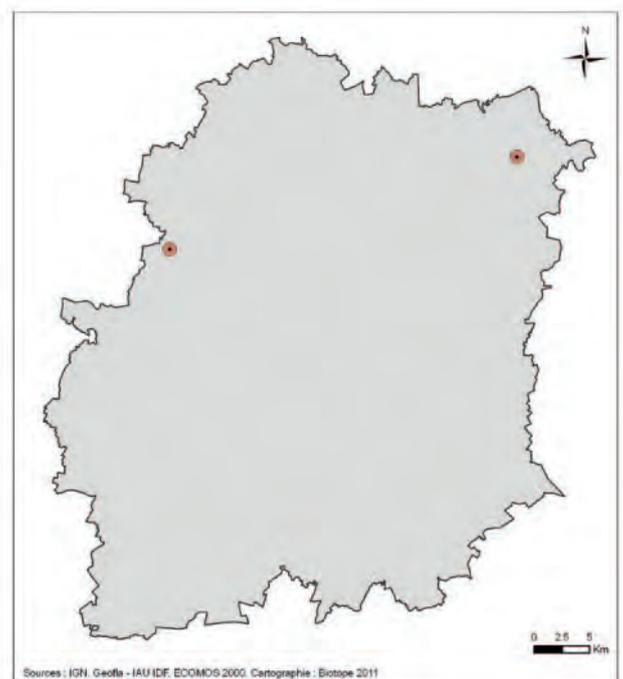
État de conservation en Essonne

Répartition

Les tourbières au sens strict ne représenteraient qu'une très faible superficie des milieux humides de l'Essonne (moins d'un hectare sous la forme de microhabitats dispersés). La majeure partie des zones tourbeuses de l'Essonne est actuellement boisée. Il s'agit essentiellement de tourbières alcalines. Leur répartition exacte reste mal connue. Elles couvrent des petites surfaces sur des sites dispersés dans les vallées de l'Essonne, de la Juine, de la Louette, de la Chalouette ou de l'Éclimont. Quelques stations sont également localisées au niveau des mares de la Forêt de Sénart, des étangs de Baleine et Brûle-doux aux franges de la forêt des Yvelines, ainsi qu'au milieu de quelques zones cultivées.

Dynamique et évolution

Les tourbières sont partout en régression significative, tant quantitativement (diminution de leur aire géographique et de leur superficie) que qualitativement (disparition d'espèces).



Menaces

Depuis le Moyen Âge jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale (et parfois jusqu'aux années 1990), elles étaient menacées par l'exploitation industrielle de la tourbe comme combustible. Elles ont également souffert de l'abandon du pâturage et de la fauche, entraînant leur boisement. Le drainage et la popuiculture sont également des facteurs de disparition, tout comme l'avancée de l'urbanisation et la création d'étangs dédiés à la pêche de loisir.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Les tourbières sont dotées d'une richesse floristique et faunistique importante. On peut notamment y observer des espèces végétales remarquables comme l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) ou encore la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*). Elles abritent de nombreuses espèces légalement protégées aux niveaux national et régional, ainsi qu'un grand nombre d'espèces végétales et animales rares tant au niveau départemental que régional. **La valeur patrimoniale des tourbières en Essonne est donc très forte tout comme la responsabilité départementale dans la préservation de ces milieux menacés de disparition à court terme en Île-de-France. Leur état de conservation en Essonne n'a pas été évalué de manière globale, mais il peut être considéré comme très défavorable compte tenu de leur régression significative depuis un siècle, de la colonisation naturelle qui réduit année après année les derniers espaces abritant ces milieux et des perturbations hydrologiques qui conduisent à leur disparition.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en France : entre 60 000 et 100 000 ha
Surface en Île-de-France : quelques ha
Couverture relative en Île-de-France : non significative

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : < 1 ha
Couverture relative en Essonne : non significative

Enjeux de conservation

La conservation à long terme des tourbières est importante pour permettre le maintien de nombreuses espèces végétales et animales menacées. **La protection et la restauration des tourbières en Essonne sont essentielles pour contribuer au maintien de la biodiversité en Île-de-France.**

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Renforcer la protection foncière des tourbières, des bas-marais alcalins et des milieux paratourbeux connexes jouant un rôle important dans leur alimentation en eau
- ▶ Restaurer les tourbières et bas-marais sur des surfaces conséquentes, et développer une gestion pérenne de ces milieux
- ▶ Sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de préserver ces milieux

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

La conservation des tourbières et bas-marais passera à la fois par la poursuite des actions de protection foncière de ces milieux, mais aussi par des actions de restauration ambitieuse de secteurs dégradés. Le déboisement, la fauche avec exportation des produits de coupe et le pâturage sont des moyens favorables à la restauration et à la gestion de ces milieux.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Poursuite et intensification des acquisitions foncières et de la contractualisation (haute et basse vallées de l'Essonne)
- Développement de la protection foncière sur d'autres secteurs géographiques (hautes vallées de la Juine et de l'Orge...)

Connaissances

- Réalisation d'une cartographie et d'une typologie des habitats tourbeux et paratourbeux de l'Essonne
- Mise en place d'inventaires et de suivis spécifiques vis-à-vis d'espèces végétales et animales à forte valeur patrimoniale

Mesures de gestion

- Poursuite des actions d'ouverture (débroussaillage, étrépage...) et de gestion pérenne (pastoralisme, entretien mécanisé...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des propriétaires, des usagers (chasseurs, agriculteurs), des élus, des scolaires et du grand public

Partenaires : DRIEE, DDT, ONF, PNR, NaturEssonne, SNPN, communes, agriculteurs, propriétaires...

Résultats attendus : amélioration de l'état de conservation des tourbières

- ➔ Classement en zones de préemption ENS de toutes les tourbières de l'Essonne
- ➔ Acquisition et/ou conventionnement de milieux tourbeux ou paratourbeux (au moins 10 hectares)
- ➔ Restauration de surfaces conséquentes de tourbières, bas-marais et milieux paratourbeux (au moins 5 hectares)



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « ROSELIÈRES ET CLADIAIES »

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	53.1	<i>Phragmites australis</i> , <i>Scirpion maritimi</i> - Roselières avec grands hélrophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce)
	53.3	<i>Cladietum marisci</i> – Formations dominée par le Marisque (<i>Cladium mariscus</i>)
Natura 2000	7210-1	Végétations à Marisque



Informations générales

Description et conditions stationnelles

Les roselières constituent des zones de bordure d'un cours d'eau, d'un lac, d'un étang ou d'un marais. Formées principalement de roseaux communs (*Phragmites australis*), elles sont un élément structurant du paysage des zones humides ouvertes. Ces milieux se développent dans des eaux stagnantes à écoulements lents, depuis des eaux peu profondes jusqu'à une profondeur maximale de 1,5 mètre. Il existe plusieurs types de roselières dont les plus répandues sont les phragmitaies (roselières à *Phragmites australis*). On peut citer également les scirpaies lacustres (roselières à *Schoenoplectis lacustris*), les typhaies (roselières à végétaux du genre *Typha*), les phalaridaies (roselières à *Phalaris arundinacea*) et les roselières basses. Les cladiaies correspondent à une formation végétale sur tourbe dominée par la Marisque (*Cladium mariscus*).

Habitats, faune et flore associés

La composition floristique des roselières est particulière, plusieurs espèces rares et protégées y étant en effet circonscrites parmi lesquelles on peut citer le Peucédan des marais (*Thysselinum palustre*) dans les marais des vallées de l'Essonne et de la Juine, et la Grande douve (*Ranunculus lingua*) dans le marais d'Itteville.

Une avifaune spécialisée niche au milieu des roseaux (les fauvettes paludicoles notamment) et des espèces protégées et classées en liste rouge peuvent y être observées : c'est le cas du Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), nicheur au niveau des étangs de Saclay et des marais de Fontenay, ou du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), régulièrement observé en hivernage au marais de Misery. Ces milieux servent également de halte migratoire ou de site d'hivernage pour un grand nombre d'oiseaux (Héron pourpré, Grande aigrette...).

En outre, les phragmitaies permettent aux larves de nombreuses espèces d'insectes d'accomplir leur cycle de développement (Odonates, Éphémères). C'est aussi un lieu de pontes pour certains amphibiens, et un habitat d'alimentation et de reproduction pour la faune piscicole.

Fonctions et aménités

Les roselières permettent à la faune, et notamment aux oiseaux paludicoles de se nourrir, de se protéger des prédateurs et d'y nicher. Certains poissons peuvent également y frayer si la présence d'eau est suffisante. La présence de roselières permet de protéger les berges contre l'érosion. Les roselières ont par ailleurs un rôle de phytoremédiation, puisqu'elles permettent de filtrer les matières en suspension et de les décanter. Certaines espèces de plantes, comme le Roseau commun, ont la faculté d'assimiler les éléments polluants, comme les nitrates ou même les hydrocarbures.

Répartition en France et en Île-de-France

Selon un inventaire réalisé en 2008 par l'ONCFS et les fédérations de chasse, les roselières occupent au minimum 54 000 ha en France métropolitaine. Près de 70 % de cette surface est occupée par les phragmitaies, suivies par les typhaies et les phalaridaies. En Île-de-France, les roselières sont présentes au sein des zones humides mais sont généralement peu étendues (quelques hectares).

État de conservation en France et en Île-de-France

En France, la régression des roselières majeures est une réalité établie depuis quelques années (Sinnassamy & Mauchamp, 2000 ; Miquet & Favre 2007 ; GIP Loire, 2007). Cependant, l'état des roselières plus modestes est mal connu. **Il s'agit d'un habitat menacé en Île-de-France** pour lequel peu de mesures spécifiques sont mises en œuvre.

État de conservation en Essonne

Répartition

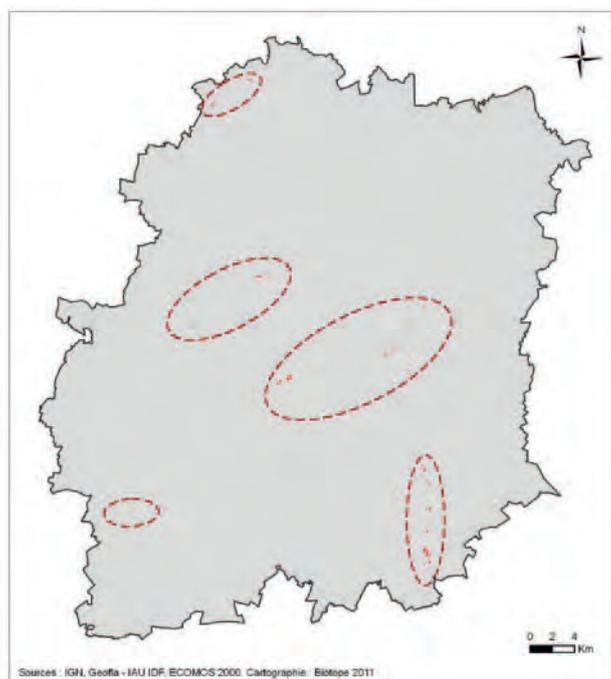
Les roselières sont présentes ponctuellement en Essonne, principalement le long des cours d'eau mais également au sein des zones humides. Deux tiers des stations essonniennes de roselières (environ 100 ha) se trouvent dans les vallées, le long des grands et moyens cours d'eau où le courant est lent : marais des vallées de l'Essonne et de ses affluents (Juine, Louette, Chalouette), l'Orge et ses affluents (Rémarde et Renarde). En ce qui concerne le dernier tiers, il se répartit en ceintures autour des grands étangs et des plans d'eau (Étang de Saclay...). Les rares cladiaies encore présentes en Essonne occupent de très faibles superficies (Vallées de la Juine et de l'Essonne notamment).

Dynamique et évolution

Les roselières évoluent naturellement vers un comblement progressif du milieu. Ce phénomène d'atterrissement est encore plus marqué lorsque le milieu est eutrophisé. À long terme, cette évolution peut conduire vers des milieux paratourbeux et/ou forestiers. En Essonne, la pollution de l'eau et l'abandon des pratiques d'entretien de ces milieux contribuent largement à l'évolution des roselières vers des milieux boisés.

Menaces

Les roselières sont très sérieusement menacées en Essonne. Presque partout, elles régressent ou sont dénaturées par le drainage, le comblement des marais, les dépôts sauvages ou le manque d'entretien. Elles peuvent également être asséchées par la populiculture. Leurs espèces caractéristiques sont alors remplacées peu à peu par des espèces banales moins exigeantes.



État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Leur état de conservation est difficile à évaluer de manière globale mais il est très probablement défavorable. Bien qu'étant des formations généralement dominées par une seule espèce végétale, les roselières abritent dans certains cas quelques espèces végétales remarquables et comportent également une diversité biologique très importante, notamment en termes d'insectes (odonates), d'oiseaux, de poissons, de batraciens, de reptiles et de mammifères, ce qui leur confère une forte valeur patrimoniale. Par ailleurs, les végétations à Marisque constituent un habitat d'intérêt communautaire en forte régression en Île-de-France. La responsabilité départementale est forte pour ces habitats.

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en France > 540 000 ha
Surface en Île-de-France : 370,8 ha
Couverture relative en Île-de-France : 0,03 %

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : 86,9 ha
Couverture relative en Essonne : non-significative

Enjeux de conservation

La conservation des roselières est essentielle pour contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, et pour favoriser le maintien de la faune qui est associée à ces espaces.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Poursuivre et renforcer la protection foncière au niveau des roselières
- ▶ Favoriser la reconquête de ces milieux le long des cours d'eau et des plans d'eau
- ▶ Assurer une gestion de ces milieux permettant de garantir leur bon état de conservation et intégrant les paramètres hydrologiques

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

Les principes de gestion favorables aux roselières reposent sur des interventions ciblées et adaptées à chaque contexte. Le type d'opérations (débroussaillage, fauche...), la fréquence d'intervention, les niveaux d'eau, le type de sol... sont autant de paramètres qui influencent les modalités de gestion de ces milieux.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Poursuite des acquisitions foncières ou des conventionnements sur des zones humides abritant des roselières et des cladaies

Connaissances

- Suivi de la faune spécifique de ces milieux comme outil d'évaluation de leur gestion
- Evaluation et suivi de la superficie des roselières

Mesures de gestion

- Restauration de ceintures de roselières le long des berges des cours d'eau et des plans d'eau
- Restauration de roselières dans les fruticées alluviales et les saulaies
- Mise en place d'une gestion des roselières adaptée à chaque contexte (sols, contexte hydrologique, faune remarquable, gestion...)
- Mise en place de zones de tranquillité pour la faune spécifique de ces milieux (Blongios nain, Butor étoilé, busards...)

Sensibilisation et information

- Sensibilisation des usagers à la gestion et à l'entretien des berges des étangs et cours d'eau
- Information des propriétaires riverains des cours d'eau et des propriétaires d'étangs et plans d'eau de l'intérêt de ces milieux, et incitation à les préserver ou les restaurer

Partenaires : Syndicats de rivières, communes, associations (NaturEssonne, SNPN), FDAAPPMA, AAPPMA, propriétaires...

Résultats attendus : accroissement des surfaces de roselières et renforcement de leur protection

- ➔ Protection foncière ou contractualisation de zones humides (100 hectares) intégrant au moins 20 ha de roselières
- ➔ Restauration ou recréation d'au moins 10 hectares de roselières



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « PRAIRIES HUMIDES »



Typologie	Code	Libellé
Natura 2000	64	Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes
CORINE Biotopes	37	Prairies humides et mégaphorbiaies (Prairies humides non anthropiques ou faiblement utilisées ; mégaphorbiaies)

Informations générales

Description

Les prairies humides sont formées de hautes herbes croissant sur sols humides ou mouillés en permanence en zone alluviale. L'alimentation de ces prairies est assurée par des nappes libres, proches de la surface du sol, ou par les inondations.

Ces prairies sont étroitement liées à la dynamique des cours d'eau qu'elles bordent. Elles sont fertilisées par le dépôt des alluvions lors des crues. Lors du retrait des eaux, après une stagnation plus ou moins longue, les conditions sont alors réunies pour assurer aux végétaux adaptés à l'humidité une croissance rapide. Ces formations rivulaires, étroitement liées à la dynamique fluviale présentent des espèces fortement spécialisées, capables de supporter des variations extrêmes allant de la crue à l'étiage.

Habitats, faune et flore associés (en gras, les espèces faisant l'objet d'un plan départemental d'actions)

Les prairies humides présentent une diversité floristique et entomologique exceptionnelle. Plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale sont présentes comme l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) ou la Grande pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*). Au niveau de l'entomofaune, on peut également trouver le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou encore le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Par ailleurs, ces milieux fragiles, sont indispensables pour certaines espèces, notamment d'oiseaux - le Râle des genêts (*Crex crex*) est un hôte caractéristique des prairies humides des fonds de vallées -, d'amphibiens ou de poissons qui les utilisent pour une partie ou la totalité de leur cycle biologique. Le Brochet fraye, par exemple, dans ce type de milieu. La régression des zones enherbées inondables est ainsi en partie responsable de son déclin.

Fonctions et aménités

Les prairies humides contribuent à la régularisation du régime des eaux en favorisant la réalimentation des nappes phréatiques. Elles permettent également une régulation des crues, en stockant de grandes quantités d'eau et en la restituant à l'aval à débit régulé. Elles forment également des « milieux » épurateurs, en fixant les éléments polluants présents dans l'eau, notamment l'azote, le phosphate...

Répartition en France et en Île-de-France

Les prairies humides à hautes herbes sont assez répandues sur tout le territoire français, excepté sous une ligne allant de Genève à Carcassonne, dans le piémont pyrénéen et dans le Massif Central. En Europe et en France, cet habitat est en nette régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture ou à la prairie fauchée/pâturée ou encore à la peupleraie.

En Île-de-France, les rares prairies humides qui subsistent se situent essentiellement au niveau des fonds de vallées, sur des sols alluviaux ou tourbeux.

État de conservation en France et en Île-de-France

Il est estimé qu'environ 10000 ha de zones humides disparaissent chaque année en France. Situées près des cours d'eau sur des sols riches, les prairies humides ont beaucoup régressé au cours du siècle dernier, et continuent à disparaître aujourd'hui, à cause notamment des mutations de l'activité agricole (déprise ou intensification des cultures).

État de conservation en Essonne

Répartition

Les prairies humides occupent, sur le département de l'Essonne, une surface modeste de seulement 351 ha. Ces milieux humides sont donc rares sur le territoire. Elles se répartissent dans les fonds de vallée de l'Essonne, la Juine, l'Orge, l'Yvette...

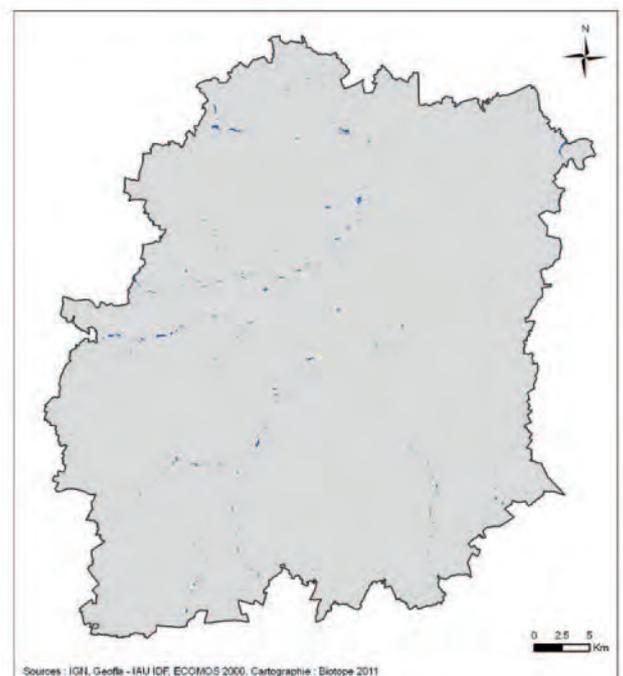
Dynamique et évolution

Différentes méthodes traditionnelles (pâturage, fauche) assuraient autrefois leur entretien et le maintien de leur caractère ouvert. Lorsque les prairies humides sont abandonnées (suite à l'arrêt de la fauche ou du pâturage extensif), elles évoluent naturellement vers des mégaphorbiaies ou des magnocariçaies et sont ensuite peu à peu colonisées par des ligneux (aulnes, saules...) pour devenir à long terme une forêt humide.

Menaces

Les prairies humides sont menacées par la régression du pâturage extensif au profit de la culture ou de l'élevage intensif. Elles sont ainsi drainées et asséchées pour devenir des terres arables. Il arrive également que les prairies soient retournées et plantées au profit de la populiculture. Par ailleurs, ces milieux, du fait de l'existence de nombreux ouvrages hydrauliques sur les biefs, voient leur régime hydrique complètement modifié. Rares sont ceux qui sont encore inondables. Asséchés, ils perdent alors les espèces caractéristiques qui leur sont inféodées. De plus, les prairies humides sont souvent dénaturées par l'eutrophisation (apport d'engrais, nappes riches en nitrates), le désherbage sélectif ou le pâturage intensif... La déprise agricole est aussi dommageable pour les prairies humides. En effet, l'abandon du milieu, qui n'est plus alors ni fauché, ni pâturé, conduit à la formation progressive d'une forêt humide en lieu et place des anciennes prairies (colonisation progressive par des ligneux, tels que les aulnes et les saules). Les dépôts de déchets y sont réguliers.

Enfin, certaines zones humides comprenant des prairies humides font l'objet d'aménagements de loisirs, comme des plans d'eau par exemple. Ils sont accompagnés d'un drainage des sols, détruisant ainsi les prairies et les zones humides en général.



Sources : IGN, Geofile - IAU IDF, ECOMOS 2000. Cartographie : Biotope 2011

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Comme partout en France, les prairies humides sont en déclin. En Essonne, elles subissent notamment la pression des aménagements des rives des cours d'eau, de la régression du pâturage extensif, de l'utilisation d'amendements chimiques et organiques en agriculture. Dans le but de maintenir et de gérer certaines prairies humides, le Conseil général de l'Essonne a déjà acquis certains terrains, entretenus par pâturage bovin et ovin.

La valeur patrimoniale des prairies humides en Essonne est forte tout comme la responsabilité départementale dans la préservation de ces milieux menacés de disparition à plus ou moins long terme.

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en Île-de-France : 3 151,6 ha
Couverture relative en Île-de-France : 0,26 %

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : 351,3 ha
Couverture relative en Essonne : 0,19 %

Enjeux de conservation

La conservation et la mise en place d'une gestion adaptée des prairies humides en Essonne sont essentielles pour garantir le maintien de ces milieux en régression constante en Île-de-France. Les enjeux de conservation sont liés au maintien de la biodiversité qui est associée à ces milieux et qui disparaît en même temps que les prairies humides régressent.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- Poursuivre et renforcer la protection foncière des dernières prairies humides du département
- Mettre en place une gestion adaptée dans le but d'éviter la fermeture du milieu
- Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par ces milieux

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

La conservation des prairies humides passera à la fois par la poursuite des actions foncières ou contractuelles de ces milieux mais aussi par des actions de gestion voir de restauration des secteurs les plus dégradés. Le déboisement, la fauche exportatrice et le pâturage extensif sont des moyens favorables à la restauration et à la gestion de ces milieux.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Intensification de l'acquisition des secteurs les plus riches et/ou les plus fragiles et n'ayant plus d'usage agricole
- Contractualisation de la gestion de ces milieux

Connaissances

- Réalisation d'un bilan sur l'évolution des prairies humides
- Conduite d'inventaires et suivis (flore, orthoptères, lépidoptères)
- Mise en place de suivis spécifiques vis-à-vis d'espèces végétales et animales présentant une très forte valeur patrimoniale

Mesures de gestion

- Restauration de prairies en voie d'enrichissement ou de boisement, conversion de peupleraies en prairies humides
- Extension des surfaces pâturées de manière extensive

Sensibilisation et information

- Promotion du pâturage extensif
- Sensibilisation des propriétaires, des élus, du grand public...

Partenaires : DDT, Région, PNR, communes, agriculteurs, propriétaires privés, associations, CBNBP...

Résultats attendus : maintien voire extension des prairies humides

- ➔ Bilan global concernant l'évolution de la surface de prairies humides sur le département
- ➔ Acquisition et/ou conventionnement d'au moins 20 ha de prairies humides
- ➔ Restauration de prairies humides en mauvais état de conservation (15 ha)

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « PRAIRIES MÉSOPHILES »

Typologie	Code	Libellé
Natura 2000	65	Prairies mésophiles
CORINE Biotopes	38	Prairies mésophiles Pâturages et prairies fauchées mésophiles des plaines et des montagnes.



Informations générales

Description

Les prairies mésophiles sont des formations herbeuses soumises à la fauche (une ou plusieurs par an) ou au pâturage. On les rencontre indifféremment en plaine comme en montagne. Elles occupent des zones topographiques plus élevées que les prairies humides, se développant sur des sols drainants mais relativement épais, pour pouvoir disposer d'une bonne réserve d'eau en saison sèche, contrairement aux pelouses sèches. Elles sont généralement non inondables et dominées par les graminées (poacées).

On distingue trois types de prairies mésophiles :

- les prairies pâturées, présentes sur des sols bien drainés ;
- les prairies à fourrages des plaines, présentes à basses altitudes, qui sont fertilisées et bien drainées ;
- les prairies à fourrages de l'étage montagnard ou subalpin, présentant généralement une diversité biologique importante.

La fauche confère à ces milieux un aspect d'herbes hautes, alors que le pâturage donne aux prairies mésophiles une physionomie plus rase du fait de l'adaptation des végétaux aux piétinements.

Habitats, faune et flore associés

Ces habitats participent grandement à la biodiversité des espaces pastoraux. Selon leur localisation et les conditions du milieu, on y trouve en effet différentes espèces de plantes herbacées et d'insectes.

Les espèces végétales possèdent généralement de grandes qualités fourragères, comme le Pâturin commun, le Pâturin des prés, la Houlique laineuse ou encore le Ray-grass anglais. Les prairies mésophiles peuvent également abriter des espèces protégées et/ou à fort intérêt patrimonial comme le Lin bisannuel ou le Brome mou.

Ces prairies attirent aussi de nombreuses espèces d'insectes (papillons...), invertébrés divers ainsi que les espèces d'oiseaux qui s'en nourrissent. La faune du sol est importante et garantit un recyclage organique efficace (vers de terre, taupes...).

Fonctions et aménités

L'existence et la pérennité des prairies mésophiles dépendent exclusivement de l'utilisation et donc de l'entretien par l'Homme. Elles sont destinées à l'alimentation des animaux d'élevage, soit par pâturage direct, soit par le foin issu des fauches.

Elles abritent en outre une biodiversité floristique importante et peuvent servir de zones-refuge à la faune en cas, par exemple, d'inondations des zones topographiquement plus basses.

Répartition en France et en Île-de-France

Les prairies mésophiles sont potentiellement présentes sur l'ensemble du territoire français. Néanmoins, cet habitat est plus fréquent dans les régions d'élevage où le foin par exemple constitue un aliment important pour la conduite des exploitations agricoles.

En Île-de-France, hormis Paris intramuros, ce type d'habitat est plutôt bien représenté. Les prairies mésophiles se répartissent globalement de façon homogène sur l'ensemble de la région, mais elles présentent souvent des faciès dégradés.

État de conservation en France et en Île-de-France

Les prairies mésophiles sont des habitats instables dont la conservation dépend de l'entretien par l'Homme. Sans gestion, la colonisation progressive par les ligneux conduit à long terme à un milieu forestier. Les prairies mésophiles régressent en France, à cause notamment de l'abandon du pâturage extensif et plus généralement par l'intensification des cultures. Ces nouvelles pratiques, en particulier l'utilisation de fertilisants, conduisent à un appauvrissement de la diversité floristique de ces habitats, au profit d'une flore banale. Enfin, les espèces invasives, comme la Renoué du Japon, entraînent la dénaturation de ces prairies.

État de conservation en Essonne

Répartition

Les prairies mésophiles sont réparties essentiellement sur la partie centrale du département de l'Essonne notamment dans la Haute vallée de l'Orge (communes de Vaugrigneuse, Fontenay-lès-Bris, Bruyères-le-Châtel, Saint-Maurice-Montcouronne...). En revanche, la partie sud du département étant une zone de cultures intensives, cet habitat est peu représenté et les sites restent généralement de petite taille.

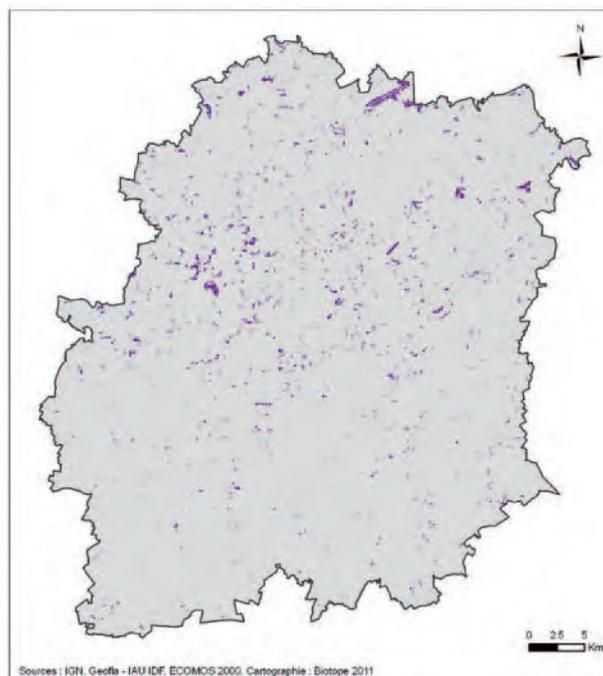
Dynamique et évolution

Les prairies mésophiles sont le résultat d'une dynamique régressive. Issues de la déforestation ancienne, elles sont aujourd'hui à la merci de la gestion de l'Homme. Les prairies de fauche mésophile sont notamment liées à un mode de gestion traditionnel – la fauche – qui permet seul de conserver la structure de l'habitat et son cortège d'espèces.

Depuis une cinquantaine d'années, on assiste à une forte régression des prairies mésophiles sur le département. Plusieurs phénomènes expliquent cette situation : intensification de l'urbanisme sur la partie nord du département, retournement des prairies et mise en culture...

Menaces

Plusieurs menaces pèsent sur les prairies mésophiles en Essonne. On constate notamment que les orientations de gestion des exploitations agricoles changent : intensification des productions, utilisation de races moins rustiques, méthodes d'élevage orientées sur la stabulation avec foin et ensilage en remplacement de la mise au pré... Les prairies sont ainsi retournées au profit des cultures.



Par ailleurs, l'abandon qui entraîne la dérive vers des communautés préforestières, la surfertilisation qui provoque un appauvrissement extrême et un changement qualitatif d'habitat, le traitement mixte mal conduit (pâturage du regain trop précoce ou avec des charges trop fortes), la reconversion en zone urbaine, constituent les principales menaces pesant sur les prairies mésophiles et notamment les prairies de fauche.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Les prairies de fauche mésophiles abritent une plus forte diversité d'espèces végétales que les prairies pâturées. En revanche, l'hétérogénéité d'un milieu pâturé, avec ses touffes de refus, ses broussailles, ses zones tassées ou égratignées par le bétail, ses arbres isolés, ses haies périphériques, ses déjections plus ou moins localisées, constitue une mosaïque intéressante pour la faune ; les invertébrés, notamment les coprophages, entretiennent tout un cortège de prédateurs et sont au centre de nombreuses chaînes alimentaires intégrant l'avifaune. **En France comme en Essonne, ce type de prairies est en régression. Le département a donc un rôle à jouer dans la préservation de ces milieux.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence au niveau international, national et/ou régional

Surface en Île-de-France : 32 342,53 ha
Couverture relative en Île-de-France : 2,68 %

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence au niveau départemental

Surface en Essonne : 2 518,1 ha
Couverture relative en Essonne : 1,38 %

Enjeux de conservation

La conservation et la mise en place d'une gestion adaptée des prairies mésophiles en Essonne sont essentielles pour garantir le maintien de ces milieux en régression constante en Île-de-France. Les enjeux de conservation sont liés au maintien de la biodiversité qui est associée à ces milieux et qui disparaît en même temps que les prairies mésophiles régressent.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Renforcer la protection foncière et/ou la contractualisation des prairies mésophiles les mieux conservées du département
- ▶ Mettre en place une gestion adaptée dans le but d'éviter la fermeture du milieu
- ▶ Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par ces milieux

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

La conservation des prairies mésophiles passera à la fois par le maintien d'une activité agricole sur ce type de milieu (pâturage, fauche) et par la mise en place d'une gestion raisonnée et adaptée au site. Dans cette optique, les actions foncières ou contractuelles seront à poursuivre.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Renforcement de l'acquisition foncière des secteurs les plus riches et/ou les plus fragiles
- Contractualisation de ces milieux dont la gestion est indispensable dans le but de les pérenniser

Connaissances

- Réalisation d'un bilan sur l'évolution des prairies mésophiles
- Conduite d'inventaires et suivis faunistiques et floristiques

Mesures de gestion

- Amélioration des techniques de fauche et de pâturage extensif sur les ENS départementaux (dates et hauteurs de fauche, exportation, regain, pression de pâturage...) en fonction des cortèges faunistiques et floristiques
- Restauration de prairies dégradées (débroussaillage en cas d'enfrichement...)
- Accroissement des surfaces pâturées de manière extensive sur les ENS départementaux, promotion du pâturage extensif

Sensibilisation et information

- Sensibilisation des propriétaires, des élus, du grand public...

Partenaires : DDT, Région, PNR, communes, agriculteurs, propriétaires privés, associations...

Résultats attendus : maintien et restauration des prairies mésophiles

- ➔ Acquisition et/ou conventionnement des prairies mésophiles les plus remarquables
- ➔ Restauration de prairies mésophiles en mauvais état de conservation (au moins 15 ha)



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « FORÊTS ALLUVIALES »

Typologie	Code	Libellé
Natura 2000	91D0	Tourbières boisées
	91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
	91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)
CORINE Biotopes	44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides



Informations générales

Description

Les forêts alluviales sont des écosystèmes forestiers naturels qui se développent sur les alluvions actuelles des cours d'eau, là où les nappes phréatiques sont proches de la surface du sol. Elles sont ainsi soumises régulièrement à l'influence des crues du cours d'eau qu'elles bordent (inondation, érosion). Dans ce contexte, les espèces fréquentant ce milieu ont su s'adapter et ont été sélectionnées au fil du temps (aulnes, frênes, peupliers, saules...). Par ailleurs, le phénomène d'inondations ralentit l'évolution de la forêt vers un stade mature (phénomène d'érosion/dépôts). L'habitat possède une structure complexe : arbres d'âges différents, lianes, sous-bois dense... La croissance des végétaux y est rapide grâce à la présence permanente d'eau et à la richesse minérale des sols. En fonction de leur âge ou de leur situation, plusieurs types de forêts alluviales sont définis :

- les forêts alluviales pionnières de bois tendre ;
- les forêts alluviales post-pionnières de transition ;
- les forêts alluviales mûres ;
- les forêts galeries des petits cours d'eau.

Habitats, faune et flore associés

Les forêts alluviales abritent une biodiversité importante expliquée en partie par la grande variété des conditions du milieu et la structure complexe de l'habitat. Certaines espèces végétales, favorisées par le microclimat forestier, se développent bien au-delà de leur aire de répartition et présentent ainsi un fort intérêt patrimonial. Ces habitats abritent également des espèces faunistiques rares à l'échelle nationale, comme le Castor ou la Loutre, certaines espèces de coléoptères (Lucane cerf-volant, Grand capricorne...) et de nombreuses espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent et chassent à proximité (Milan noir, Héron cendré, Chouette hulotte, Pic épeichette, Lorient d'Europe, Faucon hobereau...).

Fonctions et aménités

Outre leur biodiversité, les forêts alluviales jouent un rôle non négligeable dans la lutte contre l'érosion des sols. Grâce aux systèmes racinaires des végétaux, elles stabilisent les sols et les berges des cours d'eau. Ces mêmes systèmes racinaires contribuent à l'épuration des eaux de subsurface en piégeant les éléments comme les nitrates et les sulfates. Les boisements alluviaux contribuent de plus à l'écrêtement des crues en freinant les flux d'eau. Les ripisylves servent également de corridors biologiques pour la faune et la flore.

Répartition en France et en Île-de-France

Les forêts alluviales se localisent essentiellement au niveau des grandes vallées françaises. En Île-de-France, elles sont réparties le long des fleuves et rivières qui jalonnent la région comme par exemple la Seine, la Marne, l'Oise, l'Essonne, l'Yonne, le Loing, le Grand et le Petit Morin...

État de conservation en France et en Île-de-France

Les forêts alluviales sont les forêts qui ont le plus régressé sur le territoire national. Elles ont, en effet, été défrichées pour l'agriculture (pâturage, cultures céréalières...), pour des travaux d'ouvrages hydrauliques, la populiculture ou l'enrésinement des fonds de vallées et vallons. Aujourd'hui, elles sont encore menacées, notamment par les espèces invasives, les modifications des cours d'eau (apport différent de sédiments, modification du débit par pompage), la baisse du niveau des nappes phréatiques, l'exploitation de gravières, les travaux hydrauliques et les phytopathologies.

État de conservation en Essonne

Répartition

En Essonne, les forêts humides (2580 ha) se présentent comme une mosaïque de boisements tourbeux et marécageux. Elles poussent essentiellement en taillis et les chablis y sont fréquents en raison du caractère meuble des sols. Cet habitat s'étend le long des vallées du département (Essonne et Juine notamment), dans les boisements périphériques du massif de Rambouillet et en Forêt de Sénart.

Dynamique et évolution

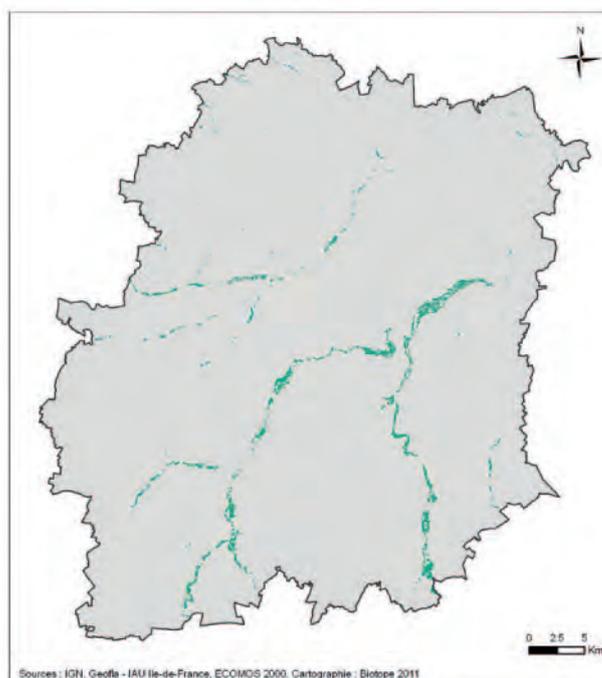
Les forêts alluviales évoluent au fil des années passant d'une forêt de bois tendre à une forêt de bois dur. Cette évolution est lente, s'effectuant sur plusieurs centaines d'années. Ce vieillissement des forêts a un effet bénéfique sur la diversité en espèces du milieu.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur les forêts alluviales sont les travaux de génie civil et d'aménagement de rivières ; la pollution et l'eutrophisation des eaux qui imprègnent le sol ; le drainage ou le remblaiement et la populiculture. Par ailleurs, la présence d'espèces invasives comme le Ragondin, le Rat musqué ou la Renouée du Japon peut avoir une influence néfaste sur l'état de conservation de cet habitat.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Les forêts alluviales sont des réservoirs de biodiversité. Leur intérêt floristique réside dans les strates herbacée et arbustive. On y trouve par exemple le *Dryopteris* à crête (*Dryopteris cristata*) protégé au niveau national, la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), espèce en régression et protégée en Île-de-



France, ou la Violette des marais (*Viola palustris*), espèce protégée au niveau régional.

Une avifaune, surtout insectivore, fréquente ces boisements (Loriot, Gobemouche, Bouscarle de Cetti, Faucon hobereau...), qui peuvent également abriter la nidification du rare Bihoreau gris, protégé et classé en liste rouge nationale. Le Milan noir (*Milvus migrans*) est également observé en vallée de l'Essonne. **La responsabilité du département reste forte car ces milieux sont riches en espèces faunistiques et floristiques parfois considérées comme rares dans la région.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en Île-de-France : 8 334,4 ha
Couverture relative en Île-de-France : 0,7 %

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : 2 581,2 ha
Couverture relative en Essonne : 1,5 %

Enjeux de conservation

La conservation sur le long terme des forêts alluviales est primordiale en tant que réservoirs de biodiversité. Ces milieux jouent également un rôle dans la protection des nappes alluviales, ils freinent l'érosion des berges et constituent de formidables « zones tampons » entre les rivières et les zones cultivées.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Poursuivre la protection foncière des forêts alluviales, notamment celles qui sont les plus diversifiées et les plus remarquables
- ▶ Assurer une gestion de ces milieux permettant de garantir leur bon état de conservation
- ▶ Informer et sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de préserver ces milieux

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'habitat

La conservation des forêts alluviales passe par leur protection physique (acquisition foncière ou contractualisation) mais elle reste néanmoins liée à trois facteurs indépendants : la dynamique fluviale (érosion, dépôt), le niveau de la nappe phréatique et les épisodes d'inondation.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Mettre en place des acquisitions foncières ou des conventionnements au niveau des forêts alluviales les plus remarquables

Connaissances

- Mieux connaître le fonctionnement des forêts alluviales pour en tirer des enseignements pour la gestion (conservatoire ou de production)
- Réalisation d'études et de suivis faune/flore
- Suivi de la superficie des forêts alluviales via l'Ecomos pour en mesurer l'évolution

Mesures de gestion

- Laisser évoluer le milieu naturellement tout en surveillant son état de conservation (dégradations, espèces invasives...)
- Restauration de boisements alluviaux dégradés : résorption du mitage, des remblais et des dépôts, abattage des essences allochtones (peupliers, Érables negundo...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des propriétaires, des usagers (chasseurs, agriculteurs), des élus, des scolaires et du grand public à travers différentes actions : animations, conférences, brochures...

Partenaires : État, Département, Région, Syndicat de rivières, propriétaires, communes, associations, PNR du Gâtinais et de la Haute Vallée de Chevreuse

Résultats attendus : maintien et restauration des forêts alluviales

- ➔ Acquisition et/ou conventionnement de forêts alluviales (au moins 50 hectares)
- ➔ Maintien et restauration de forêts alluviales en bon état de conservation

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS « VIEUX BOIS »



Typologie	Libellé
Natura 2000	Le bois mort peut être présent dans de nombreux habitats élémentaires d'intérêt communautaire. Il sera essentiellement présent dans tous les types de boisements.
CORINE Biotopes	Le bois mort peut être présent dans de nombreux codes et libellés. D'une manière générale, il sera présent dans tous les types de boisements.

Informations générales

Description

Les vieux bois sont des arbres abandonnés à l'évolution naturelle : le bois mort se décompose et les vieux arbres se délitent, enrichissant ainsi le réseau trophique et composant différents habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Qu'ils soient sénescents, à cavités, fissurés ou morts, ces arbres forment un ensemble d'habitats diversifiés et essentiels à la survie de nombreuses espèces. Ces bois sont le refuge d'une biodiversité insoupçonnée et regroupent principalement :

- les arbres âgés et très âgés ;
- les arbres sénescents ou à cavités ;
- le bois mort sur pied ou au sol.

Habitats, faune et flore associés

Élément essentiel de l'écosystème forestier, les vieux bois et le bois mort sont la base vitale de milliers d'espèces d'animaux, de végétaux supérieurs, de champignons, de lichens et d'algues. Ils jouent un rôle majeur dans la régénération naturelle de la forêt. Trois grands groupes dépendent des bois sénescents et des bois morts :

- les xylophages : ce groupe se compose à la fois de champignons (lignivores et saproxyliques) et d'insectes qui interviennent dans la décomposition du bois. On retrouve notamment le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Pique prune (*Osmoderma eremita*), l'*Anaesthetis testacea*. Ce dernier est un longicorne des feuillus, nocturne et très discret ;
- les détritivores : ce sont les bactéries, les champignons, les collembolés... qui se nourrissent de matières organiques. Ces espèces participent à l'humification du sol ;
- les cavicoles : Des espèces comme les pics creusent leur propre cavité dans les moyens et gros boisements. En revanche, le Pigeon colombin, les chouettes ou les chauves-souris arboricoles vivent ou nichent dans les cavités existantes des vieux boisements.

Le bois mort sert également de zone refuge pour des espèces comme la Salamandre tachetée, les tritons, le Hérisson d'Europe, certaines espèces de fourmis... D'une manière générale, une forêt riche en bois mort est une forêt riche en espèces.

Fonctions et aménités

Par leur richesse fongique, floristique et faunistique, les vieux boisements et les bois morts jouent un rôle incontestable en tant que réservoirs de biodiversité. Par ailleurs, le bois mort contribue également à protéger le sol et la végétation (lutte contre l'érosion). La strate herbacée y trouve un milieu favorable, elle-même accueillant des insectes participant à la pollinisation, voire des espèces utiles au contrôle des déprédateurs... Ils contribuent donc fortement au réseau trophique forestier dont ils constituent un élément majeur.

Répartition en France et en Île-de-France

Le mode de gestion qui est mis en place dans les forêts françaises et d'Île-de-France influence fortement la présence ou non de bois mort et d'arbres sénescents. Il est donc difficile d'évaluer la répartition de ces habitats sur le territoire. Le volume de bois mort dans une forêt naturelle dépend également de la productivité de l'écosystème, du régime des perturbations naturelles, de leur intensité et de leur fréquence. Le volume de bois mort dans les forêts de production est très faible en Europe de l'ouest. En France, il ne dépasse que très rarement 5 m³/ha. 75 % des forêts françaises ne possèdent aucun bois mort, 90 % en possèdent moins de 5 m³/ha. Les forêts en Île-de-France représentent 23 % de la surface régionale. Seule la forêt de Fontainebleau semble avoir, en partie, été épargnée par la disparition des bois âgés, sénescents ou morts nécessaires à la survie de nombreuses espèces. Son redéploiement dans les autres massifs boisés de la région se fera par le maintien d'une densité suffisante de bois mort dans les parcelles forestières (maintien d'arbres morts, création d'îlots de vieux bois) dans le cadre d'une gestion locale à mettre en place. Toutefois, il est difficile, pour des raisons de sécurité, de maintenir des arbres ou parties d'arbres sénescents ou morts en bordure de voiries.

État de conservation en France et en Île-de-France

L'état de conservation d'un bois mort ou sénescents ne peut être évalué aussi bien en France qu'en Île-de-France.

État de conservation en Essonne

Répartition

Actuellement, les connaissances sur la répartition des bois sénescents et/ou morts sur le département sont insuffisantes. Certains massifs forestiers du département restent néanmoins propices à la présence de ces milieux, notamment les anciennes forêts royales (Rambouillet, Trois Pignons, Sénart...).

Dynamique et évolution

La présence de bois morts et/ou d'arbres sénescents en forêt dépend exclusivement de la gestion qui est mise en place sur ces parcelles. On constate aujourd'hui que de nombreuses espèces souffrent du déficit généralisé du bois mort trop souvent débarrassé dans la simple optique de donner à la forêt une apparence « propre ». Il en résulte que 90 % des insectes saproxyliques sont menacés de disparition.

Menaces

L'exploitation forestière, l'urbanisation, les usages dégradant le milieu, la demande croissante de bois d'énergie sont autant de facteurs pouvant avoir une influence sur la présence de bois morts et/ou sénescents sur le département.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

L'état de conservation d'un bois mort ou sénescents ne peut être évalué au niveau départemental. Néanmoins, il est avéré que ces boisements sont la base vitale de milliers d'espèces d'animaux, de végétaux supérieurs, de champignons, de lichens et d'algues. De ce fait, le département doit jouer un rôle important dans leur préservation. De plus, la valeur patrimoniale de certaines espèces inféodées à ces milieux est très forte.

Enjeux et stratégie de conservation

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau international, national et/ou régional

Surface en Île-de-France : Non évaluable
Couverture relative en Île-de-France : Non évaluable

Statut patrimonial, rareté et/ou fréquence
au niveau départemental

Surface en Essonne : Non évaluable
Couverture relative en Essonne : Non évaluable

Enjeux de conservation

Les bois sénescents et le bois mort forment d'une part une composante essentielle pour la conservation de la biodiversité et d'autre part un capital essentiel à recréer et à pérenniser par une gestion forestière adaptée. De ce fait, la conservation du bois mort et des arbres sénescents en Essonne est essentielle. C'est un aspect important à prendre en compte par exemple par les propriétaires publics ou privés dans le cadre de la gestion sylvicole qu'ils souhaitent mettre en place dans leur forêt.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Prendre en compte les bois sénescents et le bois mort dans les actions de protection foncière et dans l'élaboration de la trame verte et bleue en Île-de-France
- ▶ Promouvoir et mettre en place une gestion adaptée pour préserver les bois sénescents et le bois mort
- ▶ Améliorer les connaissances sur la présence et la répartition des bois sénescents et du bois mort en Essonne

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles

Principes généraux de conservation de l'habitat

La conservation des bois sénescents et du bois mort passe par leur protection physique et leur gestion à deux échelles : au niveau de chaque écosystème que constitue un arbre mort ou un arbre sénescents, et au niveau territorial en préservant des peuplements anciens en réseau d'écosystèmes interconnectés entre eux.

Mesures spécifiques de conservation de l'habitat

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Acquisition foncière ou conventionnement de vieux boisements pour constituer un réseau protégé de peuplements anciens

Connaissances

- Recensement et cartographie à l'échelle départementale des îlots de naturalité forestière (vieux boisements et zones de bois morts) : photo-interprétation, cartographie des zones potentielles...
- Inventaires comparatifs sur les groupes de faune associés (coléoptères saproxyliques, oiseaux cavernicoles, chauves-souris arboricoles...)

Mesures de gestion

- Maintien des arbres sénescents ou morts en chandelle (arbres à cavités, fissurés, creux...)
- Conservation du bois mort tombé au sol (au moins 40 m³ en moyenne par hectare en forêts départementales)
- Mise en place d'îlots de vieillissement et de réserves intégrales sur les ENS départementaux

Sensibilisation et information

- Sensibilisation et information des élus locaux, des sylviculteurs, des propriétaires privés et de la population locale au patrimoine et aux rôles écologiques que jouent les arbres sénescents ou morts

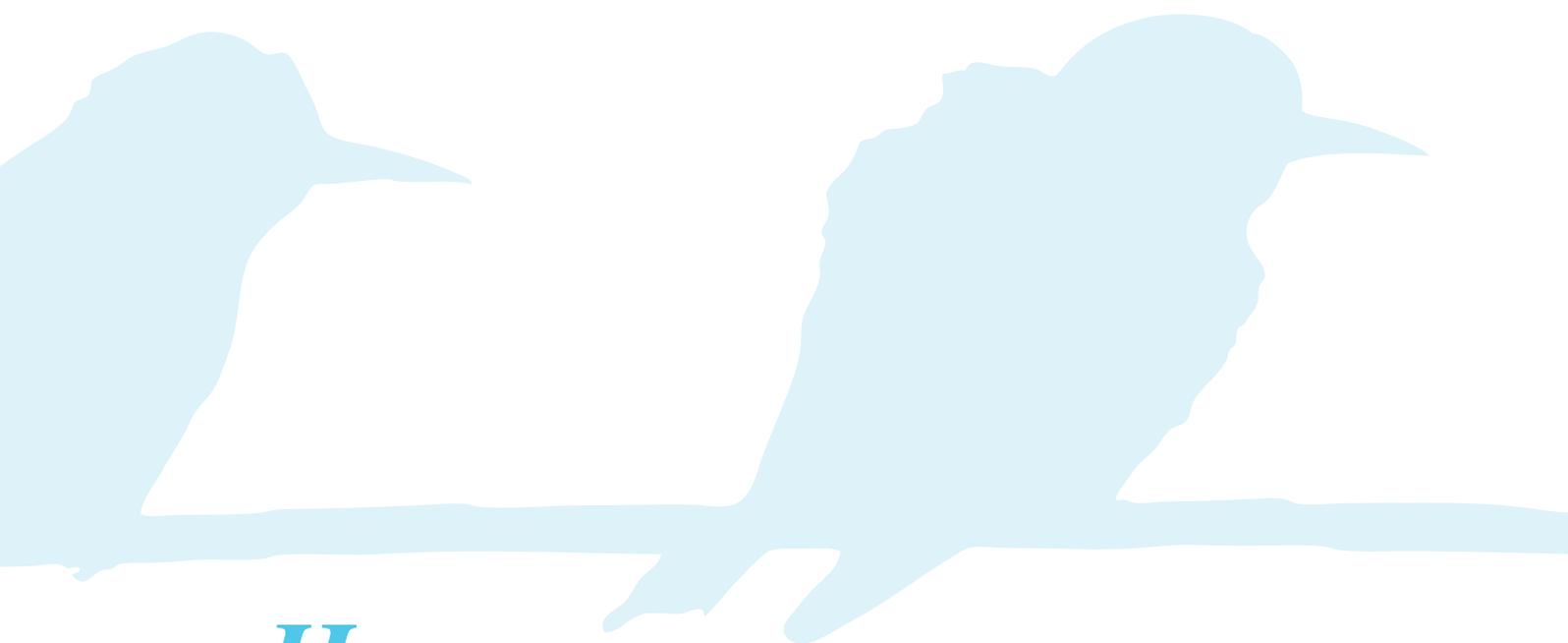
Partenaires : DDT, ONF, PNR, associations, communes, CRPF, Prosylva, propriétaires privés...

Résultats attendus : accroître les surfaces de bois sénescents ou morts

- ➔ Mise en place de zones de préemption au niveau de vieilles forêts matures présentant des bois sénescents
- ➔ Identification d'îlots forestiers de vieillissement sur les ENS départementaux (au moins 15 hectares)
- ➔ Adaptation de tous les nouveaux plans d'aménagement des forêts départementales en intégrant une gestion permettant la reconstitution des stocks de bois sénescents ou morts



- *Tanymastix stagnalis*
- Odonates
- Vertigo de Des Moulins et Vertigo étroit
- Brochet
- Blongios nain
- Balbuzard pêcheur
- Chouette chevêche
- Guépier d'Europe et Hirondelle de rivage
- Campagnol amphibie
- Chiroptères



II Plans d'actions « Faune »

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « TANYMASTIX STAGNALIS »

Tanymastix stagnalis (Linnaeus, 1758)

Statut	Protection	Conservation
International	-	-
National	-	-
Régional	-	-



Systematique, biologie et ecologie

Systematique

Classe : Brachiopodes ; Ordre : Anostracés ; Famille : Branchipodidés

Les représentants de l'ordre des Anostracés sont de petits animaux sans carapace et nageant sur le dos. C'est une espèce microphage, qui se nourrit en filtrant les particules alimentaires en suspension dans l'eau (microplancton, microorganismes et matière organique) grâce à ses pattes munies de soies.



Cycle de développement, activités, régime alimentaire

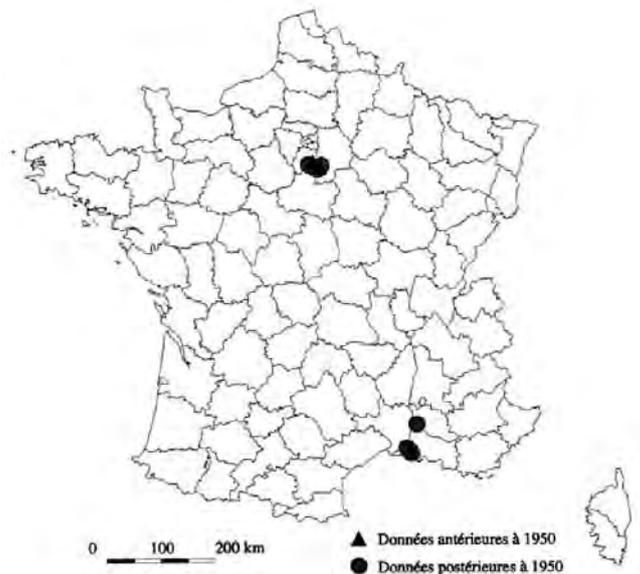
Tanymastix stagnalis apparaît sur des périodes d'environ 3 mois, aussi bien en hiver qu'en été. Il se développe rapidement en fonction de la température de l'eau et atteint sa maturité sexuelle au bout de 7 à 40 jours. Il réagit aux variations lumineuses, et se réfugie vers le fond, voire dans la vase lorsqu'une ombre le surplombe.

Cycle par an en général, rarement deux. Dans ce cas, une faible reproduction est observée au cours du second cycle (mare de Lanau) (source : Thiéry, données originales)

Milieux de vie

Les œufs, de couleur brun cuivré, sont pondus en pleine eau et flottent le plus souvent à la surface, s'accumulant aux bords de la mare. Ils ont une forme lenticulaire et mesurent entre 190 et 430 µm de diamètre.

Tanymastix stagnalis est présent dans des milieux qui s'assèchent rapidement, comme les mares peu profondes, par exemple dans les vasques des platières gréseuses. Espèce pionnière, elle colonise les eaux claires et peu minéralisées.



Répartition de *Tanymastix stagnalis* en France (source : MNHN, 1998)

Répartition en France et en Île-de-France

Tanymastix stagnalis est une espèce paléoarctique présente sur tout le pourtour méditerranéen, mais elle est inégalement répartie.

Il est présent en région parisienne, en Camargue, dans le Var et dans la Vallée du Rhône. Il existe entre 5 et 10 stations en Provence ; sa présence est avérée dans la forêt de Fontainebleau, en Bassée (Aube), dans la réserve naturelle de Roque-Haute (Languedoc), à la Colle du Rouet (Var), en Crau, ainsi que dans une mare près d'Avignon, en vallée de la Loire et dans le Massif central.

État de conservation en Essonne

Répartition

La répartition de l'espèce est encore mal connue. Toutefois, *Tanymastix stagnalis* est présent dans la Forêt des Trois Pignons (Massif de Fontainebleau) et dans le Gâtinais (commune de Dannemois).

Dynamique et évolution

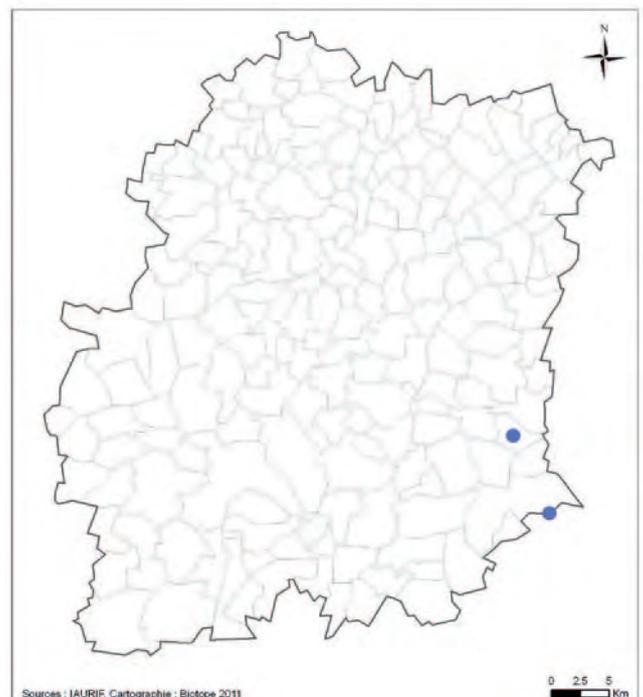
Peu ou pas de données sur l'évolution des aires de distribution. Malgré tout, il semblerait que l'espèce soit en régression par la dégradation et la destruction de son biotope.

Menaces

D'une manière générale, le comblement des mares et l'utilisation de pesticides en milieu rural menacent les populations. En Essonne, l'enrésinement (plantation de pins sylvestres sur les platières) représente une menace sérieuse.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale
L'état de conservation de l'espèce dans le département est défavorable, elle est menacée de disparition à court terme.

Le Tanymastix est une espèce « déterminante » ZNIEFF en Île-de-France.



Enjeux et stratégie de conservation

Enjeux de conservation

Du fait que l'espèce occupe une aire très fragmentée, sa pérennité peut être menacée par des mesures de remembrement, des modifications des documents d'urbanisme, des remblaiements ou un envasement naturel.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- Protection des mares temporaires
- Limitation de l'enrésinement aux abords des mares

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles

Principes généraux de conservation de l'espèce

La survie de *Tanytastix stagnalis* est liée à la préservation de son biotope.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Acquisition de parcelles sur des platières gréseuses comportant des vasques
- Passation de conventions sur des platières gréseuses comportant des vasques

Connaissances

- Mise en place d'inventaires et de suivis des populations
- Étude de faisabilité pour la réintroduction de l'espèce sur des mares restaurées

Mesures de gestion

- Conservation des mares et vasques (coupes d'éclaircie, étrépages et curages légers)
- Entretien (déroussaillage, pâturage extensif, fauche...) des landes et pelouses aux abords des mares et vasques
- Abattage des résineux au niveau des impluviums des mares et vasques
- Limitation de la dégradation et de l'eutrophisation des mares et vasques (véhicules motorisés, déchets, apports d'espèces allochtones...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des communes, des propriétaires, des gestionnaires (ONF, CRPF) et des usagers

Partenaires : Muséum national d'histoire naturelle, Office national des forêts, Centres régionaux de la propriété forestière, Parc naturel régional du Gâtinais français, Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau...

Résultats attendus : maintien voire accroissement des populations de *T. stagnalis*

- Inventaires et suivis des populations
- Amélioration des connaissances sur l'espèce
- Protection des habitats, restauration de réseaux de mares et vasques

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « ODONATES »



Statut	Protection	Conservation
International	Statut variable en fonction des espèces et du niveau géographique (national, régional)	Deux espèces en Essonne inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Cordulie à corps fin, Agrion de mercure)
National		Plan national d'actions validé et en cours de mise en œuvre
Régional		Plan régional d'actions en cours de rédaction

Systematique, biologie et écologie

Systematique

Classe : Insectes ; **Ordres :** Zygoptères (« Demoiselles ») et Anisoptères (« Libellules » *stricto sensu*)

Familles de Zygoptères en France métropolitaine : Calopterygidae, Lestidae, Coenagrionidae, Platycnemididae

Familles d'Anisoptères en France métropolitaine : Aeshnidae, Gomphidae, Cordulegastridae, Cordulidae, Libellulidae

La vie des odonates comprend deux phases distinctes : une phase larvaire en milieu aquatique qui dure plusieurs mois à plusieurs années et une phase aérienne à l'état adulte qui ne dépasse pas 50 jours.

Les larves respirent par des branchies et muent 8 à 15 fois durant leur croissance. Les larves de zygoptères sont surtout nageuses, alors que les larves d'anisoptères vivent immergées sur des plantes aquatiques ou à la surface des sédiments. Ce sont des prédateurs qui capturent d'autres larves d'insectes (voire des alevins ou des têtards pour les grandes espèces) grâce à leur lèvre inférieure transformée, munie de crochets, dite « masque ».

La dernière mue se réalise sur une berge au printemps-été et donne un individu adulte ou imago, qui après maturation de quelques jours dans la végétation sera apte à la reproduction. Les mâles s'approprient un territoire de quelques mètres linéaires de berges et tentent de s'accoupler avec les femelles de leur espèce qui le traversent. Les pièces copulatrices du mâle sont situées à la base de son abdomen, alors que les organes génitaux de la femelle se situent près des appendices anaux, à l'extrémité de l'abdomen. C'est ce qui engendre la position caractéristique de copulation des odonates, dite « roue » ou « cœur copulateur ».

Les œufs sont déposés par la femelle, suivant les espèces, soit à la surface de l'eau ou sur des surfaces exondées (ponte exophytique), soit dans les tissus de débris végétaux ou dans la tige des plantes (ponte endophytique). Chez presque toutes les espèces, le couple reste en tandem pendant la ponte. Chez la plupart des espèces, les œufs éclosent plusieurs semaines après la ponte, libérant une prolarve qui se transforme immédiatement en larve.

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Milieux de vie

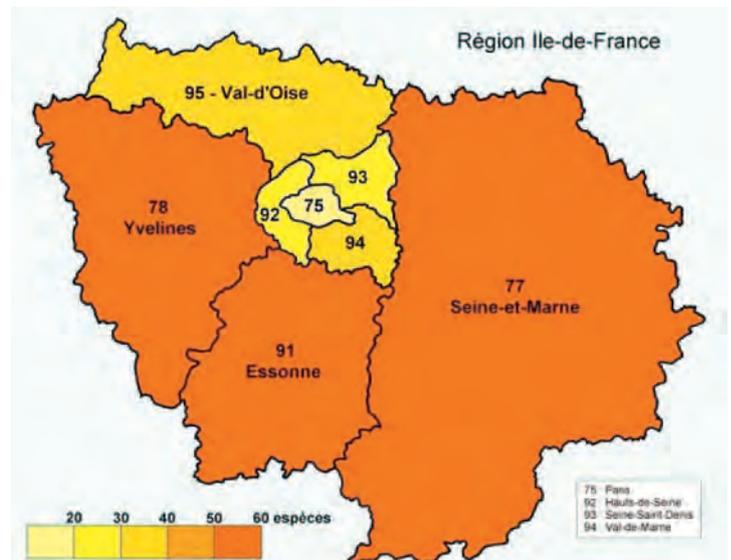
Les odonates sont inféodés aux milieux aquatiques. Le type de milieu (cours d'eau, mares, roselières, zones humides...) définit le cortège d'espèces qui le fréquentera, pourvu que l'eau ne soit pas trop polluée et qu'il y ait une présence suffisante de plantes aquatiques.

Le plan national d'actions en faveur des odonates concerne 18 espèces qui ont une priorité de gestion conservatoire importante. Ces espèces sont présentes localement ou sur tout le territoire national, en fonction de leurs contraintes écologiques.

En Île-de-France, cinq espèces sont concernées. Il s'agit de l'Agrion de mercure, de la Leucorrhine à front blanc (considérée comme disparue dans la région), de la Leucorrhine à large queue, de la Leucorrhine à gros thorax et de la Cordulie à corps fin.

Répartition en France et en Île-de-France

En Île-de-France, environ 300 espèces sont recensées. La plus grande diversité d'espèces se trouve dans les départements de la grande couronne, notamment en Essonne et dans les Yvelines.



Nombre d'espèces connues par département en Île-de-France
(source : société française d'odonatologie)

État de conservation en Essonne

Répartition

En Essonne, les odonates sont principalement présents dans les vallées de l'Essonne, de la Juine, de l'Orge et de la Seine, ainsi que dans les forêts périphériques aux Massifs de Rambouillet, de Fontainebleau et de Sénart, et dans les étangs.

Dynamique et évolution

Les odonates sont, sans aucun doute, l'un des groupes d'insectes pour lequel la connaissance de la répartition des espèces sur le territoire national est la plus importante. Malgré tout, la dynamique et l'évolution des espèces dans chaque région restent encore mal connues. La mise en place d'une stratégie d'inventaire par le Plan national d'actions en faveur des Odonates va permettre d'améliorer la connaissance en termes de dynamique et d'évolution des populations.

Menaces

Dans de nombreux cas, c'est l'activité humaine présente ou passée qui favorise le maintien des habitats propices à l'établissement d'une population d'odonates. La mutation de l'activité liée à un milieu donné peut avoir des influences néfastes sur une ou plusieurs espèces. Les odonates, en général, sont très sensibles à la dégradation ou la disparition de leur habitat, engendrée notamment par le changement de régime hydrique (rectification d'un cours d'eau, artificialisation des berges, drainage, urbanisation, mutation des pratiques agricoles). D'autres facteurs, d'origine naturelle, peuvent aussi entrer en compte, comme par exemple l'envasement d'une mare. À ces facteurs s'ajoutent les effets de la pollution des eaux, auxquels les odonates sont sensibles.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

L'état de conservation des odonates en Essonne est fonction de l'espèce considérée. Cependant, la perte d'habitat due à l'avancée de l'urbanisation et aux mutations d'activités dans les zones rurales rend les populations d'odonates fragiles. **La valeur patrimoniale de ces espèces est importante** et fortement liée à la conservation des zones humides dans le département. Ces habitats présentent en effet des cortèges spécifiques riches mais fragiles, souvent inféodés aux milieux aquatiques. **En Essonne, plusieurs espèces sont concernées par la stratégie de création d'aires protégées (SCAP) ou de trames vertes et bleues (TVB).**

Enjeux et stratégie de conservation

Enjeux de conservation

La conservation des odonates passe par la protection de leurs habitats : des actions de préservation des zones humides devraient donc se traduire par des effets positifs sur les dynamiques des populations d'odonates. Un plan régional d'actions est en cours de rédaction par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). Son objectif est d'évaluer et d'améliorer la conservation des odonates menacés.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Assurer le maintien des zones humides, ouvertes dans un état favorable à l'accueil et à la reproduction des odonates
- ▶ Remettre en état les zones favorables dégradées
- ▶ Assurer l'entretien de ces zones
- ▶ Inventorier les espèces de façon précise et ciblée
- ▶ Prendre en compte les odonates dans les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles
- ▶ Sensibiliser les acteurs locaux à la présence et aux besoins de ces populations

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles

Principes généraux de conservation de l'espèce

La survie des odonates est liée à la qualité des milieux aquatiques dans lesquels ils vivent à l'état larvaire et se reproduisent. Ils ont besoin d'habitats propices, différents selon les espèces, mais également d'une bonne qualité des eaux.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière

- Acquisition de berges, étangs et zones humides favorables à l'accueil et à la reproduction des odonates
- Passation de conventions de gestion le cas échéant

Connaissances

- Inventaires et suivi des populations (protocole national)
- Mise en place de stations pilotes dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des odonates

Mesures de gestion

- Prise en compte des odonates dans les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles
- Restauration de milieux humides dégradés (enlèvement de remblais et déchets, renaturation de berges, curages légers...)
- Entretien des milieux aquatiques et humides favorables (berges, sources, mares, cours d'eau, étangs, roselières...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires (syndicats de rivière) et usagers (chasseurs, pêcheurs, forestiers).

Partenaires : OPIE, NaturEssonne, Société française d'odonatologie, syndicats de rivières, communes.

Résultats attendus : maintien voir accroissement des populations d'odonates

- Protection foncière et conventionnement de zones humides (au moins 100 hectares)
- Maintien et entretien d'habitats favorables
- Suivi régulier des populations d'odonates

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « VERTIGO DE DES MOULINS ET VERTIGO ÉTROIT »

Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849), *Vertigo angustior* Jeffreys, 1830



Statut	Protection	Conservation
International	Directive Habitats : Annexe II Convention de Berne : Annexe II	Faible risque : dépendant des mesures de conservation (UICN, 2008)
National	-	Vertigo de Des Moulins : Vulnérable (Fiers et al. 1997) Vertigo étroit : /
Régional	-	Non évalué

Systematique, biologie et écologie

Systematique

Classe : Gastéropodes ; Ordre : Pulmonés ; Famille : Vertiginidés

Milieux de vie

Le Vertigo de Des Moulins est inféodé aux zones humides calcaires tourbeuses ou non. Dans ces zones humides, il peuple les formations héliophytiques telles que les roselières et les cariçaies, généralement en espaces ouverts, mais aussi ponctuellement en milieux boisés, en particulier les aulnaies alluviales. Dans ces formations héliophytiques, il vit sur la végétation dressée ou dans la litière.

Le Vertigo étroit présente une macroécologie proche de celle du Vertigo de Des Moulins, à l'exception qu'il vit également dans les milieux dunaires (pannes dunaires, prairies mésotrophes, etc.) et dans certains habitats très éloignés des zones humides tels que les pavements calcaires. Par ailleurs, contrairement au Vertigo de Des moulins, il est très exceptionnellement observé en milieux boisés. Il vit principalement dans la litière végétale et escalade exceptionnellement la végétation (max 15 cm).

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Le Vertigo de Des Moulins est une espèce ayant un cycle de vie s'étalant sur une année environ. L'activité des individus dépend des conditions météorologiques. En périodes humides, les individus escaladent les tiges de la végétation dressée. En périodes sèches ou froides, les individus se fixent sur les revers des feuilles ou se réfugient dans la litière végétale. Les adultes pondent leurs œufs dans la litière. Le régime alimentaire n'est pas connu avec certitude, mais l'espèce semble se nourrir de l'épiphyton qui se développe sur les feuilles des végétaux palustres.

Les connaissances sur le cycle de vie du **Vertigo étroit** sont insuffisantes. On pense que son cycle biologique est très proche de celui des autres Vertigos.

Répartition en France et en Île-de-France

En France, le **Vertigo de Des Moulins** et le **Vertigo étroit** sont présents dans toutes les régions à l'exception de celles qui correspondent à des massifs cristallins (Bretagne, Auvergne). Le Vertigo de Des Moulins est une espèce de plaine, dépassant rarement 500 m d'altitude, tandis que le Vertigo étroit peut être trouvé à plus de 1300 m d'altitude.

La répartition des deux espèces en Île-de-France est mal connue. À ce jour, le Vertigo de Des Moulins est connu des vallées de l'Essonne, de la Seine (La Bassée), du Loing et du Lunain, ainsi que de la vallée de l'Ourcq. Il existe quelques occurrences isolées dans des petites vallées telles que la Mérantaise ou la Viosnes. Le Vertigo étroit n'est connu vivant que de la haute vallée de l'Essonne et de deux petites zones humides du Vexin. Les données de la haute vallée de la Juine n'ont pu être retrouvées, mais il n'y a guère de doute que l'espèce y soit encore présente.

État de conservation en Essonne

Répartition

Vertigo de Des Moulins : A ce jour, l'espèce n'est connue que de la vallée de l'Essonne.

Vertigo étroit : A ce jour, l'espèce n'est connue que de la haute vallée de l'Essonne, dans le site Natura 2000 du même nom.

Dynamique et évolution

Les connaissances acquises sur ces espèces sont très récentes et il n'est pas possible de déterminer le dynamisme et l'évolution à l'échelle du département.

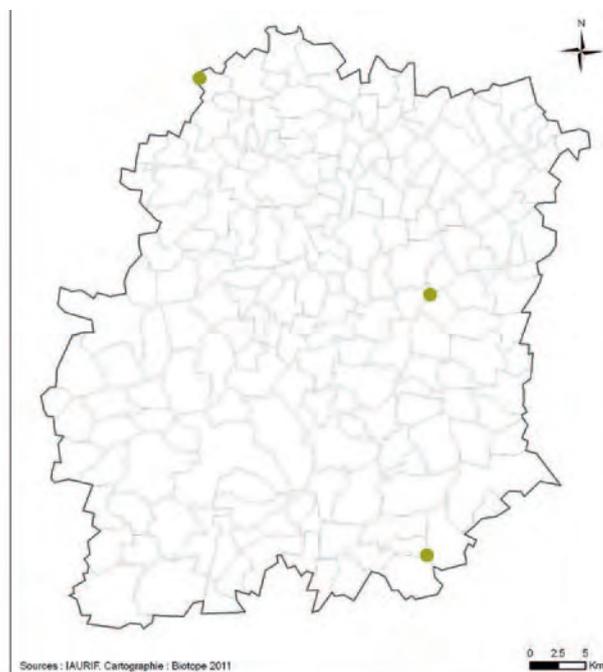
Menaces

Les menaces pesant sur ces espèces sont mal connues et sont très souvent extrapolées à partir de la sensibilité de leurs habitats. Les activités humaines ayant lieu dans leurs habitats sont les principales menaces. Le drainage, la plantation de peupliers, la modification de l'usage du sol, l'urbanisation et la pollution sont les principales causes de régression de leurs habitats.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

À ce jour, il est difficile d'évaluer le statut de conservation des deux Vertigos à l'échelle du département de l'Essonne car les connaissances sont très récentes et insuffisantes.

Vertigo de Des Moulins : les connaissances étant récentes et très lacunaires, il est difficile de préciser la valeur patrimoniale et la responsabilité départementale pour cet escargot. Toutefois, compte tenu de la disponibilité en habitat du fait de la forte représentation de marais alluviaux tourbeux (vallées de l'Essonne



et de la Juine), **la responsabilité départementale à l'échelle francilienne est potentiellement forte**. Les prospections récentes effectuées en haute vallée de l'Essonne et dans le marais de Misery viennent appuyer ce point de vue.

Vertigo étroit : en l'état actuel des connaissances en Île-de-France, **la valeur patrimoniale de l'espèce et la responsabilité du département sont fortes**.

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Enjeux de conservation

Vertigo de des Moulins : il apparaît de plus en plus que le Vertigo de Des Moulins a une forte capacité de résilience, c'est-à-dire qu'il est rapidement capable de coloniser des habitats favorables qu'on lui a restaurés. Dans ce cas, il peut donc être utilisé comme outil d'évaluation de restauration des marais ouverts (roselières, cariçaies, etc.). Toutefois, cela n'est possible que si les milieux restaurés sont suffisamment humides et donc dans ce cas, il peut être utilisé comme un indicateur de l'état hydrique des habitats. De plus, l'espèce semble être sensible aux modes de gestion de ses habitats. Par conséquent, les enjeux de conservation ne portent donc pas sur l'espèce en tant que telle, mais sur ce qu'elle représente. Autrement dit, elle traduit l'intégrité des zones humides.

Vertigo étroit : les enjeux de conservation de l'espèce sont forts. Cet escargot a une écologie très particulière à l'échelle d'un site et sa disparition d'un lieu semble être irréversible. De plus, il existe très peu de sites où l'espèce est connue vivante en Essonne.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Améliorer la connaissance sur la répartition des deux espèces sur la base de la disponibilité en milieux potentiels
- ▶ Améliorer la connaissance sur l'écologie du Vertigo étroit
- ▶ Acquérir les sites où les espèces sont présentes (co-occurrence ou non)
- ▶ Maintenir les populations en place et éviter leur extinction
- ▶ Évaluer les effets de la gestion des milieux sur les Vertigos étroit et de Des Moulins
- ▶ Augmenter la disponibilité en habitat, donc augmenter les populations, et maintenir leur intégrité

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'espèce

Les principes généraux de conservation de l'espèce passent d'abord par une amélioration des connaissances (répartition et écologie) et une évaluation des mesures de gestion pratiquées sur les sites où les espèces sont présentes. Ces deux étapes permettront d'affiner les besoins en mesures de conservation des deux espèces site par site. Si les mesures de gestion pratiquées sur les sites conviennent, même si elles ne sont pas spécifiquement menées pour les espèces, il n'y aura alors aucun motif pour modifier les pratiques ayant cours.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Mise en place de zones de préemption sur les sites abritant les deux espèces
- Acquisition foncière ou passation de conventions dans les sites connus pour abriter les deux espèces

La politique de conventionnement ou de désignation de zones de préemption ne pourra être affinée et ajustée qu'à partir du moment où les besoins en conservation seront évalués précisément.

Connaissances

- Prospections complémentaires sur l'ensemble des ENS et zones de préemption situés en zones potentielles d'accueil des deux espèces. Elargir les prospections aux zones humides en dehors de ces périmètres (hautes vallées de l'Orge, de la Juine, Mérantaise).
- Définition des exigences des espèces sur les sites en précisant leur habitat optimum (analyse de la structure de l'habitat, de sa composition floristique...)

Mesures de gestion

- Evaluation des pratiques de gestion en place sur les sites de présence des deux espèces, soit dans le même temps que l'étude des préférences écologiques des espèces, soit par la mise en place de suivis spécifiques

Sensibilisation et information

- Sensibilisation des élus et personnels des communes et des syndicats de rivière concernés
- Sensibilisation des usagers intervenant dans la gestion courante des zones humides abritant les deux espèces (propriétaires, chasseurs, pêcheurs)

Partenaires : PNR, syndicats de rivières, communes, chasseurs, pêcheurs, propriétaires...

Résultats attendus : maintien voire extension des populations de vertigos

- ➔ Cartographie des occurrences des deux espèces à l'échelle départementale
- ➔ Evaluation des besoins en conservation site par site et des mesures de gestion ayant cours sur ces sites
- ➔ Augmentation du nombre de sites protégeant ces espèces : actualisation des périmètres de préemption, acquisition foncière de roselières, cariçaies et aulnaies (au moins 40 hectares)
- ➔ Restauration de roselières et cariçaies (au moins 15 hectares)
- ➔ Meilleure prise en compte des espèces dans les schémas et les pratiques de gestion et d'aménagement des acteurs locaux

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « BROCHET »

Esox lucius (Linnaeus, 1758)



Statut	Protection	Conservation
International	-	
National	Protection nationale (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement)	Liste rouge nationale des poissons d'eau douce : « Vulnérable » (MNHN&UICN, 2009)
Régional	-	-

Systématique, biologie et écologie

Systématique

Classe : Actinoptérygiens ; Ordre : Esociformes ; Famille : Esocidés

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Le Brochet est un chasseur sédentaire préférant les eaux calmes à l'âge adulte. Son régime alimentaire évolue au cours de sa vie. Alevin, il se nourrit d'insectes et de zooplancton. Le Brochet adulte se nourrit de poissons qu'il complète parfois d'écrevisses, de grenouilles, de canetons ou de rongeurs. Il peut parfois être cannibale.

Le Brochet fraie entre décembre et février. La femelle pond jusqu'à 20 000 œufs par kilogramme de son poids. Les œufs, d'un diamètre de 2,5 à 3 mm, se fixent à la végétation.

Milieux de vie

Le Brochet affectionne les eaux douces transparentes où le couvert végétal est important. Il préfère les eaux peu profondes et calmes, où le courant est faible. On le trouve dans les lacs, les cours d'eau, les méandres et bras morts.

Lors de la période de reproduction, les géniteurs se déplacent vers les frayères qui se situent dans des secteurs herbeux submergés des plaines d'inondation des cours d'eau, dans les zones littorales des lacs et dans les zones bordières des étangs.

Répartition en France et en Île-de-France

Le Brochet est présent partout en France. Cependant, il doit son statut d'« espèce vulnérable » au fait que ses populations subissent un déclin important, notamment à cause de la pêche, mais également de la disparition des milieux favorables à sa reproduction.

État de conservation en Essonne

Répartition

Le brochet est présent dans les cours d'eau dits de 1^{re} et de 2^{de} catégorie piscicole, des cours d'eau privés ou domaniaux, et des plans d'eau publics ou privés.

Dynamique et évolution

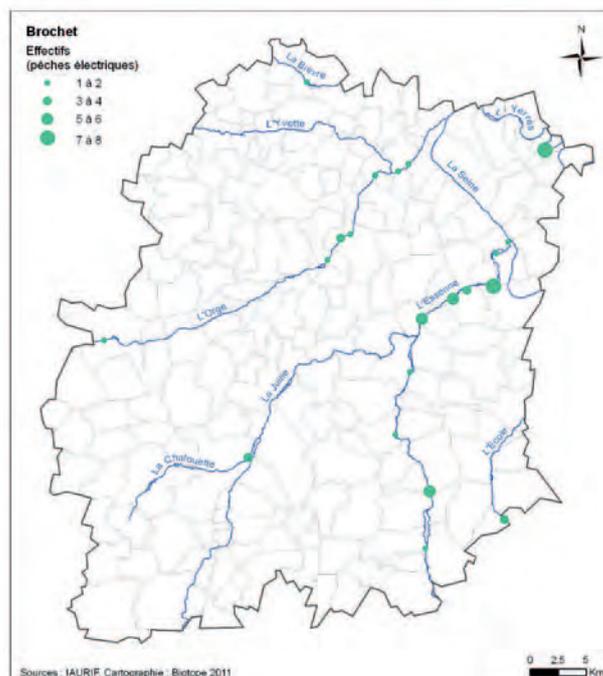
La majeure partie des cours d'eau de l'Essonne est dégradée, ce qui peut mettre en difficulté les populations piscicoles comme le brochet. De plus, de nombreuses zones à frayères ont été détruites par l'Homme, remettant en cause la reproduction.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur les populations de Brochets sont très diverses : pression de pêche excessive, dégradation des habitats notamment des frayères (assèchement, variations brutales du niveau d'eau, artificialisation des berges...), modification du régime hydrologique (barrages, retenues...), disparition de la végétation rivulaire et des macrophytes du lit mineur, pollutions diverses, chimiques et physiques.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Le Brochet est une espèce très intéressante à différents niveaux : sur le plan écologique, l'espèce est un bon régulateur des cours d'eau et plans d'eau, car il capture préférentiellement les poissons les plus faibles et les poissons malades. Il joue donc un rôle de sélection naturelle sur les autres populations piscicoles. Sur le plan halieutique, c'est une espèce fortement appréciée en particulier pour la pêche sportive.



Enjeux et stratégie de conservation

Enjeux de conservation

Les populations de Brochet régressent dans de nombreux cours d'eau en raison de la pollution de l'eau, la surpêche, la trop petite taille de capture, etc. Mais la cause majeure reste la modification du régime hydrologique des cours d'eau.

Le drainage agricole et l'arasement des haies rendent les crues plus violentes et plus brèves, réduisant la durée de submersion des prairies humides nécessaires à la reproduction.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- Réhabilitation écologique des habitats (berges, lit mineur...) et en particulier des frayères naturelles (prairies humides...)
- Mise en place de suivi de populations

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles

Principes généraux de conservation de l'espèce

Le Brochet est considéré comme vulnérable au niveau national. Dans ces conditions, il est susceptible de bénéficier de mesures de protection prises dans le cadre d'un arrêté de biotope (arrêté du 8/12/88).

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Acquisition foncière ou passation de conventions sur les berges des cours d'eau abritant l'espèce
- Mise en place de « réserves de pêche » sur les ENS départementaux

Connaissances

- Recensement et suivi des sites de frayères
- Mise en place de pêches électriques

Mesures de gestion

- Maintenir et restaurer des milieux humides et aquatiques favorables (praires inondables, berges en pente douce, bras morts...)
- Rétablir la continuité piscicole (retraits d'obstacles, création de passes à poissons...)
- Promouvoir une gestion piscicole adaptée à l'état des populations de Brochet (nombre de prises, taille de capture, limitation du repoissonnement, promotion de la pêche « No kill »...)
- Coordination avec les syndicats en vue de restaurer le régime hydrologique des cours d'eau
- Inciter à éviter le drainage agricole et l'arasement des haies sur les bassins versants

Sensibilisation et information

- Sensibilisation des élus des communes et intercommunalités concernées
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs)

Partenaires : Agence de l'eau, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA, PNR, syndicats de rivières, communes, chasseurs, pêcheurs, propriétaires...

Résultats attendus : maintien voire accroissement des populations de Brochet

- Recensement et cartographie des frayères
- Préservation ou réhabilitation de frayères (au moins 5)
- Travaux de restauration des berges des cours d'eau (caches, végétation rivulaire...), de la continuité piscicole et des annexes hydrauliques
- Redéfinition des modalités de gestion hydraulique des marais de la basse vallée de l'Essonne avec l'État et le SIARCE
- Mise en place de « réserves de pêche » sur les ENS départementaux
- Mise à jour des règlements sur tous les ENS ouverts à la pratique de la pêche

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS

« BLONGIOS NAIN »

Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)



Statut	Protection	Conservation
International	Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexe II Directive « Oiseaux » : Annexe I	Statut de conservation européen : SPEC 3
National	Protection nationale (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement)	Liste rouge nationale : « Quasi-menacé » (MNHN&UICN, 2008)
Régional	-	Statut biologique Île-de-France : Nicheur très rare, migrateur très rare Statut régional de vulnérabilité : Espèce « En danger »

Systematique, biologie et ecologie

Systematique

Classe : Oiseaux ; Ordre : Ciconiiformes ; Famille : Ardeidés

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Le Blongios nain arrive en France aux alentours du mois de mai et en repart dès le mois d'août-septembre. Les zones d'hivernage semblent situées en Afrique de l'Est où il arrive en suivant une voie de migration orientale (Italie, rive orientale de la Méditerranée, Péninsule arabique). La migration retour semble plus occidentale, mais globalement les axes migratoires de ce petit héron sont très mal connus.

C'est un nicheur solitaire. Le nid est caché dans la végétation accroché à des roseaux ou dans des buissons. 2 à 7 œufs sont pondus en général entre fin mai et début juin. L'incubation dure de 16 à 20 jours. L'élevage dure environ 4 semaines jusqu'à l'envol des jeunes.

Le Blongios nain fréquente généralement les trouées au sein des roselières, ainsi que les berges des cours d'eau et canaux pour se nourrir. Le régime alimentaire est essentiellement basé sur des insectes aquatiques, des batraciens et des petits poissons.

Milieux de vie

Le Blongios nain se rencontre dans les zones d'eau douce et saumâtre de basse altitude. Les milieux utilisés pour la reproduction sont des marais permanents, les bordures de rivières ou de lacs, des gravières et parfois de simples « trous d'eau ». Il est nécessaire que tous ces habitats soient pourvus de roselières denses avec, en général, une végétation rivulaire d'arbres, d'arbustes ou de buissons (Saules, ronciers, Aubépines, Eglantiers, Sureau).

Répartition en France et en Île-de-France

La population de Blongios nain est en fort déclin en France, suivant ainsi la tendance générale européenne. L'effectif était estimé à 2 000 couples en 1968, 453 couples en 1983 et 242 couples en 1997 (Rocamora & al, 1999). Certaines régions de France (littoral atlantique, Picardie, Flandre) ont perdu 80 % de leurs effectifs au cours de cette période. Des estimations récentes plus exhaustives fixent une fourchette de 483 à 778 couples en 2004. Cependant l'espèce est extrêmement discrète et de nombreux oiseaux passent sans doute inaperçus, notamment dans les grands marais peu accessibles, mais aussi dans certaines petites zones humides où sa présence n'est pas recherchée.

En Île-de-France, cet oiseau est considéré comme un nicheur très rare, en régression depuis 1976. L'effectif reproducteur est estimé entre 15 et 25 couples au début des années 2000 (DIREN Île-de-France, 2007, Barth & Letourneau, 2006). Certaines données récentes, qui montrent combien l'espèce peut être discrète, tendent à donner une estimation supérieure à 30 couples.

Les effectifs se répartissent principalement dans les vallées alluviales (Seine, Marne, Essonne), avec quelques secteurs privilégiés tels que les marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (91), les étangs de Saclay (91), les étangs de St-Quentin ou de St-Hubert (78), et ceux des Boucles de la Marne (77).

État de conservation en Essonne

Répartition

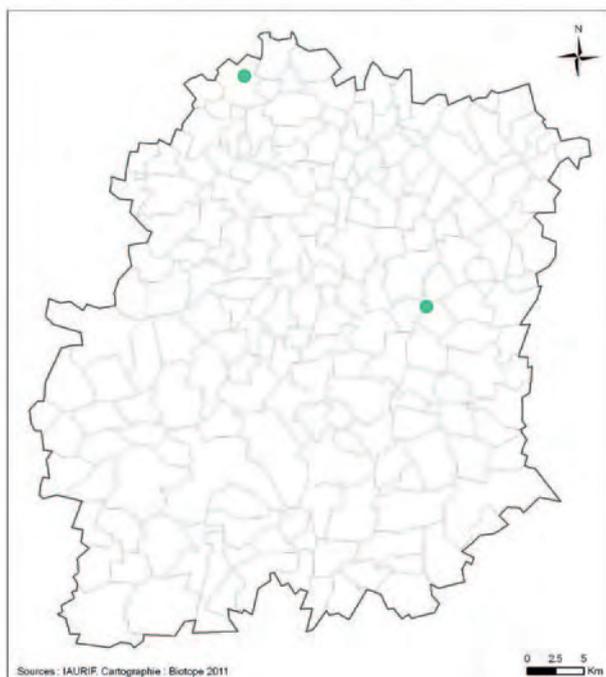
Nicheur au niveau des étangs de Saclay et dans les Marais d'Itteville, de Misery, de Fontenay-le-Vicomte (Espaces Naturels Sensibles).

Dynamique et évolution

Les suivis menés sur les ENS des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine ont permis d'estimer le nombre de couples nicheurs à 4 de 1997 à 2000. Puis, on assiste à une baisse du nombre de couples nicheurs au sein de ces sites depuis l'année 2001. En 2002 et 2003, 2 à 3 couples ont niché dans les domaines départementaux des marais de Misery et de Fontenay aval. Depuis 1999, le marais d'Itteville ne semble plus fréquenté par l'espèce alors que ce site était un lieu intéressant pour la reproduction du Blongios nain en Île-de-France. Seuls quelques mâles chanteurs ont été observés au passage en 2005 et 2006. Le marais de Fontenay-le-Vicomte, déserté entre 2001 et 2004, a été réoccupé par un couple nicheur en 2006, 2007, 2008 et 2009, avec au moins un jeune observé en 2008 et 2009. Depuis 2005, 1 seul couple est observé chaque année dans les Marais de la basse vallée de l'Essonne. Le suivi mené par NaturEssonne sur six sites du département de l'Essonne semble montrer une stabilisation (voire une très légère remontée ?) des effectifs de Blongios nain depuis 2005, sans qu'il y ait de raison particulière pour expliquer ce phénomène (Source : Docob sites FR 1100805 et FR 1110102). Sur les étangs de Saclay, deux couples nicheurs et un jeune sont signalés en 2008, et un couple nicheur en 2009.

Menaces

Trois types de menaces sont identifiés pour cette espèce : la destruction ou la dégradation de l'habitat de reproduction (drainage, urbanisation, pollution, variation du niveau d'eau...), la dynamique de reboisement naturel et le dérangement (pêcheurs, chasseurs ou chiens lors de l'ouverture de la chasse, promeneurs...).



État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Les populations présentes en Essonne sont très fragiles et peuvent être considérées dans un état de conservation défavorable. Elles nécessitent une attention régulière. Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine abriteraient l'une des plus importantes populations de l'espèce en Île-de-France et ressortent donc comme des secteurs privilégiés pour la nidification de cet oiseau en Essonne (Source Docob des sites FR 1100805 et FR 1110102). Ces ENS sont des sites réguliers et importants pour la nidification du Blongios nain en Essonne, même si les effectifs nicheurs sont fluctuants. L'autre site connu en Essonne est celui des étangs de Saclay.

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Enjeux de conservation

Le département de l'Essonne abrite une part importante de la population francilienne, bien que les effectifs relevés soient variables d'une année sur l'autre. La conservation de sites de reproduction y a d'ores et déjà été engagée à travers de multiples actions (protection foncière, gestion, suivis...) et doit être poursuivie.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

La protection de l'espèce et de ses principaux habitats ne suffit pas à empêcher son déclin, ce qui renforce l'hypothèse de la prédominance des conditions écologiques et climatiques en migration ou en hivernage sur la dynamique de la population européenne. Il est donc probable que les effectifs nicheurs resteront toujours faibles tant que des conditions d'hivernage favorables en Afrique ne seront pas observées durant plusieurs années. Le fait que la France se situe en

limite de répartition européenne accentue les effets de ce déclin. Une forte mortalité lors de la migration peut également être supposée.

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'espèce

Les principes généraux de conservation de l'espèce passent par un suivi régulier de ses populations, une gestion adaptée des niveaux d'eau et un entretien régulier de l'ouverture des milieux qu'il fréquente.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Poursuite des acquisitions foncières (étangs, roselières, saulaies)
- Passation de conventions de gestion le cas échéant

Connaissances

- Poursuite des suivis menés dans les Marais d'Itteville, Misery, Fontenay-le-Vicomte et autres sites potentiels
- Recherche et suivis de nouveaux sites potentiels d'accueil

Mesures de gestion

- Restauration et entretien (abattage, débroussaillage, fauchage, étrépage, plantations...) de roselières et saulaies abritant l'espèce
- Gestion adaptée et concertée des niveaux d'eau dans les marais
- Maintien de zones de tranquillité non ouvertes au public, mise en place de réglementations limitant les accès
- Réflexion sur la problématique de mortalité par collision routière au niveau de la digue des étangs de Saclay

Sensibilisation et information

- Actions d'information en direction des responsables locaux, propriétaires et promeneurs pour préserver les zones de nidification

Partenaires : DRIEE, DDT, Agence de l'eau Seine-Normandie, NaturEssonne, SIARCE, communes...

Résultats attendus : maintien d'une population nicheuse de Blongios en Essonne

- Acquisition de roselières et saulaies (au moins 20 hectares), restauration de roselières (au moins 10 hectares)
- Réalisation d'un suivi annuel sur les domaines départementaux

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS

« BALBUZARD PÊCHEUR »

Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)



Statut	Protection	Conservation
International	Règlement communautaire CITES : Annexe A du règlement communautaire	Statut de conservation européen : SPEC 3
	Directive Oiseaux : Annexe I	
	Convention de Bonn : Annexe II Convention de Bern : Annexe II	
National	Protection nationale (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement)	Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : « <i>Vulnérable</i> » (MNHN&UICN, 2008)
Régional	-	-

Systematique, biologie et écologie

Systematique

Classe : Oiseaux ; Ordre : Accipitriformes ; Famille : Pandionidés

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Les populations européennes de Balbuzard pêcheur passent l'hiver en Afrique, à l'exception des populations méditerranéennes. L'espèce arrive en France de fin février au mois d'avril, et y reste jusqu'en septembre – début octobre.

Le Balbuzard pêcheur est monogame. Le mâle construit un ou plusieurs nids parmi lesquels la femelle choisit celui qui lui semble convenir le mieux. Le mâle s'accouple avec la femelle sur le nid ou sur une branche à proximité, après lui avoir proposé un poisson. Le nid est installé sur un site tranquille, élevé et quelquefois situé à proximité des lieux de pêche. Il est composé de branches mortes et de matériaux plus fins au centre et atteint 1 à 1,5 m de diamètre.

L'unique ponte de 2 ou 3 œufs (rarement 4) débute dès le mois de mars en Méditerranée, et pas avant fin mars à l'intérieur des terres. L'incubation dure 34 à 40 jours et est prise en charge par les deux parents. Les jeunes s'envolent entre la 8ème et la 9ème semaine après l'éclosion.

L'espèce est exclusivement piscivore et se nourrit principalement en eau claire. Les oiseaux corses pêchent en eau salée alors que les continentaux pêchent en eau douce pendant la reproduction. Les besoins quotidiens des adultes sont de l'ordre de 250 grammes de poissons.

Milieus de vie

Les Balbuzards pêcheurs sont dépendants d'une présence suffisante de poissons de taille moyenne (10 à 35 cm). Assez adaptables quant à leurs sites de reproduction, les oiseaux méditerranéens nichent sur des flancs de falaise, les continentaux et les nordiques sur des arbres. Dans le paléarctique nord, ils nichent presque exclusivement dans des arbres, en général à proximité de lacs ou de cours d'eau. Ils peuvent nicher exceptionnellement sur des pylônes électriques comme c'est le cas pour 4 couples sur le cours de la Loire.

Répartition en France et en Île-de-France

Autrefois commun, le Balbuzard pêcheur a disparu en France continentale au début du XX^e siècle. Grâce au statut de protection des rapaces et aux actions spécifiques qui ont été menées, l'espèce connaît une lente progression.

En France, deux populations bien distinctes sont présentes : la population corse et la population de France continentale.

En Corse, la nidification est régulière depuis plusieurs décennies mais la population n'a cessé de décliner au cours du XX^e siècle jusqu'en 1974. Des mesures de conservation ont été prises à partir de 1973 qui ont permis une augmentation du nombre de couples nicheurs, passé de 3 en 1973 à 31 en 2006. La population reproductrice en Corse est localisée au nord-ouest de l'île.

La population de Balbuzard en France continentale se situe principalement dans la région Centre (environ 40 couples en 2011), plus précisément dans les forêts d'Orléans (Loiret, 45) et de Chambord (Loir-et-Cher, 41), ainsi qu'en Lorraine (1 couple depuis 2010). Les autres départements de la région Centre sont fréquentés en période de reproduction. Des tentatives de reproduction sont signalées dans d'autres départements comme dans le Maine-et-Loire en 2006, en Moselle en 2007 et dans l'Yonne en 2011.

En Île-de-France, un couple est établi dans la basse vallée de l'Essonne depuis 2005 (faisant suite à plusieurs tentatives lors des années précédentes).

État de conservation en Essonne

Répartition

L'espèce est connue en nidification exclusivement dans les Espaces Naturels Sensibles des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (domaine départemental de Misery) où la présence d'un couple reproducteur est avérée depuis 2005 sur le Domaine départemental de Misery. Des individus y sont régulièrement observés en migration, notamment dans les vallées et au niveau des étangs.

Dynamique et évolution

La lente progression des effectifs de l'espèce en France est surtout perceptible en région Centre. En Île-de-France, l'arrivée d'un couple en 2005 constitue un signe de l'évolution favorable des populations en France, mais il est encore trop tôt pour tirer des tendances réelles d'évolution en Île-de-France et en Essonne.

Menaces

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce en Essonne concernent principalement le dérangement lié aux activités humaines (travaux forestiers, photographes animaliers...), la faible disponibilité en sites de reproduction et la compétition intraspécifique. D'autres menaces existent mais semblent nettement moins importantes vis-à-vis de l'espèce en Essonne : la réduction de la disponibilité en proies, les risques d'électrocution, d'intoxication et d'empoisonnement, la prédation et la compétition naturelle.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

L'espèce se trouve dans une situation très fragile en Île-de-France. L'état de conservation en France continentale établie pour le Balbuzard pêcheur est considéré comme défavorable inadéquat, compte tenu des effectifs encore faibles et de l'aire de répartition qui reste actuellement encore relativement limitée. La valeur patrimoniale est forte compte tenu des nombreuses protections dont bénéficie l'espèce au titre de diverses réglementations et de son statut en Europe (espèce considérée comme rare). L'Essonne présente une responsabilité fondamentale dans le maintien de cette espèce en Île-de-France.

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation pour l'espèce en Essonne reposent sur la pérennisation de l'espèce dans le secteur qu'elle fréquente actuellement, et le développement de son aire de répartition sur d'autres secteurs du département.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Assurer la pérennité de la reproduction du Balbuzard pêcheur dans les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (déclinaison du plan national d'action Balbuzard pêcheur)
- ▶ Développer de nouveaux noyaux de populations
- ▶ Sensibiliser les acteurs locaux à la présence de l'espèce et à sa fragilité en Essonne



Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'espèce

La présence de l'espèce est liée à deux facteurs déterminants : les sites de pêche et les sites de nidification. En France continentale, le Balbuzard pêcheur a besoin d'arbres porteurs suffisamment résistants pour supporter le nid (ou des pylônes électriques) et situés près de zones ouvertes. La tranquillité des sites de reproduction est essentielle, notamment en début de nidification. Des sites de pêche (étangs, rivières...) doivent être présents dans un rayon de 20 km. Une bonne qualité de l'eau est également un élément important, le Balbuzard pêcheur marquant sa préférence pour des eaux claires afin de repérer ses proies.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Acquisition d'étangs peu fréquentés avec des berges forestières

Connaissances

- Recherche de nouveaux sites d'accueil potentiels et détection précoce de nouveaux couples en lien avec le réseau d'observateurs locaux qui pourrait être étendu à l'ensemble des secteurs géographiques favorables
- Poursuite du suivi du couple reproducteur dans les basses vallées de l'Essonne
- Amélioration des connaissances de l'espèce en période de migration (bagueage...)
- Contribution à la mise en œuvre du plan national d'actions (transmission des données standardisées...)

Mesures de gestion

- Surveillance du site de reproduction connu
- Mise en place de zones de tranquillité sur les sites de reproduction connus et potentiels
- Installation d'aires de reproduction artificielles et de perchoirs
- Aménagement des lignes électriques THT avec des dispositifs de visualisation (silhouettes, tortillons...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires (syndicats de rivière) et usagers (chasseurs, pêcheurs, forestiers)

Partenaires : État (DRIEE, DDT), NaturEssonne, LPO (mission Rapaces), syndicats de rivières, communes, CRBPO, RTE...

Résultats attendus : Maintien, voire augmentation, du nombre de couples reproducteurs

- Protection foncière et physique de nouveaux sites de reproduction potentiels (étangs notamment)
- Pose d'aires artificielles (au moins 5)

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « CHOUETTE CHEVÊCHE »

Athene noctua (Scopoli, 1769)



Statut	Protection	Conservation
International	-	Règlement communautaire CITES : annexe A
National	Protection nationale (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement)	Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : « Préoccupation mineure » (MNHN&UICN, 2011)
Régional	-	Statut biologique Île-de-France : Nicheur sédentaire peu commun Statut régional de vulnérabilité : Espèce « Vulnérable »

Systematique, biologie et écologie

Systematique

Classe : Oiseaux ; Ordre : Strigiformes ; Famille : Strigidés

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

La Chouette chevêche est active de nuit comme de jour. Elle chasse, préférentiellement la nuit, à l'aube et au crépuscule, les invertébrés, vers de terre, mais aussi petits mammifères, oiseaux et amphibiens. Ce rapace rejette depuis son perchoir ou son nid des pelotes qui s'accumulent sur le sol. La chevêche ne fait pas de nid. Elle s'installe à même le sol, dans un terrier, dans le creux d'un arbre, dans la roche ou dans un bâtiment agricole. Le site reste le même d'année en année. La ponte a lieu vers fin avril et est constituée de 3 à 6 œufs que la femelle, nourrie par le mâle, couve pendant 28 à 29 jours.

Milieus de vie

La Chouette chevêche affectionne les paysages ouverts de type bocager composés d'arbres « têtards », des terrains ouverts traversés de haies, de talus, de murs de pierres ou de vergers. On peut également la retrouver dans des milieux plus anthropiques comme des ruines ou des villages.

Répartition en France et en Île-de-France

A l'origine, la Chouette chevêche est une espèce plutôt méditerranéenne, occupant les milieux ouverts du bassin méditerranéen à l'Asie centrale. Elle a peu à peu colonisé la partie septentrionale de son aire de répartition, probablement en suivant l'avancée de l'agriculture et la création par l'homme de milieux ouverts. Elle est aujourd'hui répandue dans toute l'Europe, sauf en Irlande et Scandinavie. En France, ses effectifs sont compris entre 20000 et 60000 couples. La Chevêche occupe une majeure partie du territoire, mis à part les massifs montagneux qu'elle évite et la Corse où elle est rare. Sa répartition n'est cependant pas homogène. Des populations regroupées en noyaux présentent des densités importantes, comme c'est le cas dans les bocages ouverts de Loire-Atlantique, du Nord, du Maine et Loire et dans les monts Lyonnais. Le nord-est de la France ainsi que l'Île-de-France sont quant à eux moins densément peuplés.

En Île-de-France, l'espèce est inégalement répartie. En 2007, 350 à 400 couples étaient présents sur la région.



La Chouette chevêche en France
(Présence toute l'année)
Source : Dubois et al, 2008

État de conservation en Essonne

Répartition

Le plus gros de la population essonnienne de Chouette chevêche est regroupé sur 4 communes du centre ouest du département à savoir : Courson-Monteloup, Vaugrigneuse, Fontenay-les-Briis et Bruyères-le-Châtel. Ces communes possèdent des prairies pâturées, des vieux arbres isolés et de vieux fruitiers. Dans ces communes, la reproduction y est suivie depuis 1989 par l'association NaturEssonne, avec une moyenne de 13 jeunes à l'envol par an. Un autre noyau significatif se situe sur les communes de Breux-Jouy, Saint-Sulpice-de-Favières et d'autres populations plus éparses sont identifiées comme à Cheptainville et à Saulx-les-Chartreux...

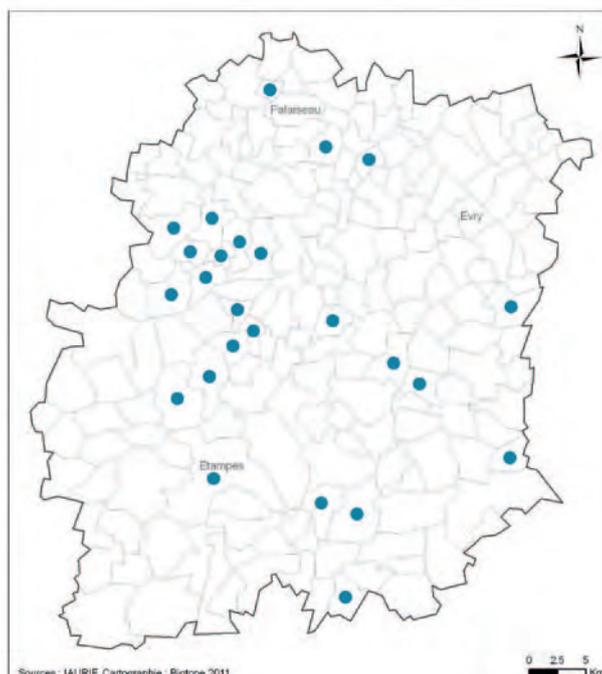
La Chevêche est également présente dans l'est et le sud du département. Elle niche alors essentiellement dans les bâtiments agricoles et en périphérie des villages, comme en témoignent les observations ponctuelles (Valpuiseaux, Étampes, Puiset-le-Marais...).

Dynamique et évolution

D'une manière générale, l'espèce est en régression en France et notamment en Île-de-France. Dans cette région, le déclin des populations de Chevêche commence dès les années 1950 (300 à 400 couples en Île-de-France) pour s'amplifier dans les années 1980 (80 à 100 couples). Suite à cette régression de 65 % des effectifs, on comptait en 2000 moins de 80 couples sur l'ensemble du département essonnien.

Menaces

La destruction et la fragmentation de son habitat avec la transformation des prairies en cultures ou en terrains à bâtir (urbanisation), la suppression des haies et des arbres isolés, l'abattage des arbres creux, la collision avec des



Sources : IAURIF Cartographie - Biotopie 2011

véhicules et les câbles électriques, l'utilisation de pesticides agricoles et le dérangement des individus en période de reproduction sont autant de menaces qui pèsent sur l'espèce aussi bien au niveau national qu'en Essonne.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Dans le cadre d'une convention sur la diversité biologique signée en 1992 par la France, un plan de restauration de l'espèce a été rédigé en 2001 à la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (mais jamais officiellement mis en œuvre), la Chevêche apparaissant alors comme espèce prioritaire. En Île-de-France, la chevêche est une **espèce « déterminante » ZNIEFF**.

Après avoir subi un fort déclin, la Chevêche se trouve actuellement dans une situation fragile en Île-de-France ; elle est **considérée comme vulnérable dans la région**. Les menaces ayant causées son déclin restent toujours d'actualité (intensification agricole, urbanisation...). Par ailleurs, la chevêche est un excellent indicateur biologique de la nature « ordinaire » et de la santé d'un bocage. **La région Île-de-France, notamment l'Essonne, présente une responsabilité fondamentale dans le maintien de cette espèce.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation pour la Chevêche en Essonne reposent à la fois sur la pérennisation de l'espèce dans les secteurs qu'elle fréquente actuellement, mais aussi sur l'extension de son aire de répartition. La connexion entre les différents noyaux de population existants devra être restaurée ou créée.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Assurer la pérennisation de la Chouette chevêche (déclinaison du plan national d'actions « Chevêche d'Athéna »)
- ▶ Restaurer des éléments du paysage favorables à ce rapace
- ▶ Améliorer les connaissances de l'espèce
- ▶ Essayer de relier les différents noyaux de population

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation de l'espèce

Les principes généraux de conservation de l'espèce passent par un suivi régulier des populations et par le maintien de ses habitats de vie notamment les arbres têtards, les vergers traditionnels, les bocages...

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Acquisition foncière d'habitats, en bon état de conservation, favorables à l'espèce (zones bocagères, vieux vergers...)
- Passation de conventions de gestion le cas échéant

Connaissances

- Continuer à soutenir les actions entreprises par NaturEssonne (baguages, prospections de terrain...)
- Recherche et suivis de nouveaux sites potentiels d'accueil dans le but d'affiner les connaissances sur les différentes populations du département

Mesures de gestion

- Préservation des vergers et zones bocagères
- Entretien de vieux vergers, replantation d'arbres fruitiers, restauration de prairies, restauration de têtards
- Étude sur les possibilités de relier les différents noyaux de populations dans le but d'assurer un échange entre ces populations, indispensable pour la survie de l'espèce sur la région (plantation de haies champêtres et de fruitiers de haute-tige...)
- Installation de nichoirs et suivis

Sensibilisation et information

- Sensibilisation du grand public et notamment au niveau des écoles
- Sensibilisation des communes (notamment dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme)
- Sensibilisation des agriculteurs, chasseurs, propriétaires

Partenaires : NaturEssonne, CORIF, PNR, communes, agriculteurs, chasseurs, propriétaires...

Résultats attendus : maintien voire accroissement des populations de Chevêche

- ➔ Acquisition d'au moins 5 vergers
- ➔ Passation d'au moins 3 conventions de gestion pour des vergers
- ➔ Replantation d'au moins 1 000 arbres fruitiers, installation d'au moins 20 nichoirs
- ➔ Suivi des populations

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS

« GUËPIER D'EUROPE ET HIRONDELLE DE RIVAGE »

Merops apiaster (Linnaeus, 1758) et *Riparia riparia* (Linnaeus, 1758)

Statut	Protection	Conservation
International	-	Liste rouge mondiale : LC Convention de Berne : Annexe II Guêpier d'E. : Convention de Bonn : Annexe II
National	Protection nationale (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement)	Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : « préoccupation mineure » (MNHN&UICN, 2011)
Régional	-	Statut biologique Île-de-France : Guêpier d'E. : Nicheur rare et migrateur très rare Hirondelle de rivage : Nicheur commun et migrateur très commun Statut régional de vulnérabilité : Guêpier d'E. : Espèce « A surveiller »



Guêpier d'Europe



Hirondelle de rivage

Systematique, biologie et ecologie

Systematique

Guêpier d'Europe : Classe : Oiseaux ; Ordre : Coraciiformes ; Famille : Méropidés

Hirondelle de Rivage : Classe : Oiseaux ; Ordre : Passeriformes ; Famille : Hirundinidés

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Le Guêpier d'Europe arrive en France en avril-mai et y reste jusqu'à la fin de l'été. C'est à cette période qu'il repart en Afrique du Sud pour hiverner. Nichant en colonies (quelques unités à quelques dizaines de couples), le couple de Guêpier, formé pour la vie, creuse une galerie d'habitation, dans les berges d'un cours d'eau, les talus ou les fronts de taille de carrières, où la femelle pondra 5 œufs environ. Les petits naîtront 3 semaines plus tard et s'envoleront 4 semaines après.

Le Guêpier consomme principalement des hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons...), mais également d'autres insectes (mouches, libellules, papillons, criquets, sauterelles, phalènes, termites...) qu'il chasse à la manière des hirondelles.

L'Hirondelle de rivage n'est présente en France qu'à partir de mars pour se reproduire. Elle repart en août-septembre pour hiverner en Afrique de l'Est ou au Sahel. L'Hirondelle de rivage niche en colonies, celles-ci pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus. Comme le Guêpier, elle creuse une galerie, de 50-70 cm de long, terminée par une chambre de ponte tapissée de plumes et de paille. Une à deux couvées annuelles sont effectuées, comportant de 4 à 5 œufs couvés pendant 14 jours. Les jeunes s'envolent à 19 jours.

L'Hirondelle de rivage se nourrit exclusivement d'insectes, attrapés en plein vol, parfois sur le sol ou à la surface de l'eau.

Milieux de vie

Le Guêpier fréquente les vallées fluviales, les pâturages, les zones cultivées avec quelques arbres, les prairies et les plaines, les anciennes sablières. Il affectionne les berges sablonneuses des cours d'eau, les falaises d'éboulis ou les fronts de taille dans lesquels il creuse son terrier.

L'Hirondelle de rivage niche et chasse à proximité de rivages de mers, lacs, rivières, étangs ou carrières de sable.

Répartition en France et en Île-de-France

Le Guêpier s'observe surtout dans le sud de la France. Néanmoins, on le trouve aussi dans d'autres régions, comme la vallée de la Saône, du Doubs, de la Loire, de l'Allier... Son effectif sur le territoire français est estimé entre 4 000 et 12 000 couples en 2004.

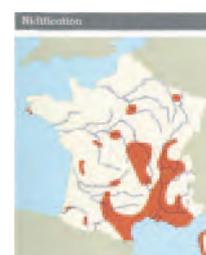
En Île-de-France, les couples nicheurs sont observés exclusivement sur le sud du département de l'Essonne et au niveau du massif de Fontainebleau.

L'Hirondelle de rivage fréquente surtout les 2 tiers nord du territoire national. Son effectif est estimé entre 50 000 et 150 000 couples en 2004.

En Île-de-France, la population d'Hirondelle de rivage a été estimée entre 8 000 et 12 000 couples en 1995. Ils sont répartis essentiellement le long des vallées de la Seine et de la Marne (présence de carrières...).



L'Hirondelle de rivage en France



Le Guêpier d'Europe en France

(source : Dubois *et al.*, 2008)

État de conservation en Essonne

Répartition

Le Guêpier est présent en Essonne essentiellement au niveau des anciennes carrières qui constituent un milieu de substitution. En 2011, il était présent sur les communes de Ballancourt-sur-Essonne (3 couples), Vayres-sur-Essonne (plusieurs couples nicheurs) et Maisse (1 couple). Historiquement, cette espèce était présente sur d'autres communes de l'Essonne, mais la fermeture des carrières a entraîné sa disparition comme à Morigny-Champigny par exemple. L'Hirondelle de rivage est également présente en Essonne au niveau notamment de carrières, comme à Marcoussis (134 couples) ou à Ballancourt-sur-Essonne où une grosse colonie est implantée (plusieurs centaines de couples).

Dynamique et évolution

En 1996, 112 couples de Guêpier étaient présents sur le sud du département de l'Essonne. En moyenne, ce sont 70 à 80 couples qui nichaient sur le département, mais on constate ces dernières années que les installations sont de moins en moins importantes. L'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe sont, pour le département, dépendants des carrières en exploitation ou réaménagées favorablement pour ces deux espèces. À l'heure

actuelle, le nombre de carrières en phase d'exploitation est plus réduit, ce qui peut expliquer ces situations de déclin partiel.

Menaces

La menace principale identifiée en Essonne pour ces espèces est la dégradation de leur habitat, à savoir les carrières. En effet, la fermeture des carrières diminue le nombre des sites potentiels pour leur reproduction. La prédation des nids, notamment par les fouines, est aussi une menace pour le bon accomplissement du cycle de reproduction de ces espèces. Enfin, l'utilisation d'insecticides dans l'agriculture entraîne une réduction de la quantité de proies disponibles et constitue ainsi une menace indirecte pour ces espèces essentiellement insectivores.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Le Guêpier d'Europe est suivi par des ornithologues dans le Sud du département notamment par Monsieur Arambol qui opère des comptages depuis plus de 15 ans. D'après les informations recueillies, il semble en régression depuis quelques années. Contrairement à l'Hirondelle de rivage qui est plutôt commune sur la région, **le Guêpier présente une valeur patrimoniale forte. L'espèce étant présente principalement en Essonne, le département a donc une responsabilité fondamentale dans son maintien en Île-de-France.**

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation pour ces deux espèces en Essonne reposent sur la stabilisation et la pérennisation des populations sur les secteurs qu'elles fréquentent et la conservation de leurs habitats anthropiques.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- Assurer la pérennisation de la reproduction du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de Rivage en conservant des fronts de taille sableux ou de terre meuble dans des carrières (durant et au terme de l'exploitation)
- Créer des sites artificiels favorables à ces espèces (remblais de sable, parois de béton ou de sable, paroi à éléments tubulaires...)

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation des espèces

La présence de ces espèces est liée à l'activité de carrières en cours d'exploitation ou réaménagées favorablement pour ces deux oiseaux. Il convient notamment de maintenir et entretenir des fronts de taille occupés par les colonies. Pour le Guêpier, la présence d'arbres pour se percher à proximité lui est indispensable.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Acquisition foncière d'anciennes carrières de sable ou passation de conventions de gestion le cas échéant

Connaissances

- Amélioration des connaissances et suivi des populations des deux espèces en période de nidification (état de conservation...)

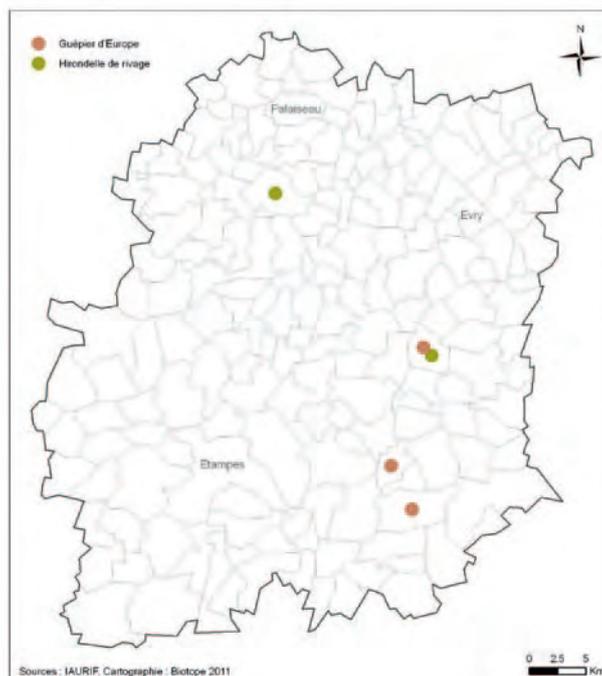
Mesures de gestion

- Aménagement et entretien de fronts de taille dans d'anciennes carrières, pose de perchoirs
- Restauration de milieux naturels de nourrissage en périphérie (mares, friches, prairies...)
- Mise en place de zones de tranquillité autour des sites de reproduction (surveillance, clôtures, observatoires...)

Sensibilisation et information

- Action coordonnée avec la DRIEE pour prévoir le maintien de fronts de taille dans les nouvelles carrières
- Information et sensibilisation des propriétaires de carrières

Partenaires : DRIEE, DDT, PNR, communes, NaturEssonne, CORIF, LPO, carriers...



Résultats attendus : maintien voire accroissement des populations

- ➔ Protection foncière ou conventionnement d'au moins 2 sites de reproduction du Guêpier d'Europe et/ou d'Hirondelle de rivage
- ➔ Restauration et entretien d'au moins 5 fronts de taille

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « CAMPAGNOL AMPHIBIE »

Arvicola sapidus (Miller, 1908)



© David Perez

Statut	Protection	Conservation
International	-	Liste rouge mondiale de l'UICN : « Vulnérable » (UICN, 2008)
National	-	Liste rouge nationale des mammifères continentaux : « Quasi menacée » (MNHN&UICN, 2009)
Régional	-	-

Systematique, biologie et ecologie

Systematique	Classe : Mammifères ; Ordre : Rongeurs ; Famille : Muridés
Cycle de développement, activités, régime alimentaire	Actif de jour comme de nuit, le Campagnol amphibie est pourtant plutôt discret. Il creuse son terrier dans les berges des cours d'eau, avec un accès sous le niveau de l'eau et une entrée au-dessus. Il se nourrit principalement de joncs, de roseaux, de graminées des berges, de cresson qu'il complète parfois par des organismes aquatiques comme des écrevisses, des insectes, des alevins et des amphibiens. Les individus sont matures sexuellement un peu après l'âge d'un mois. Les femelles ont alors jusqu'à 5 portées de 2 à 7 petits par an, de mars à octobre. La gestation dure de 21 à 22 jours.
Milieus de vie	Le Campagnol amphibie vit sur les berges des cours d'eau lents, des lacs, des étangs et des zones humides. L'espèce est intégrée dans le cadre de la Trame Verte et Bleue comme « espèce déterminante ».
Répartition en France et en Île-de-France	Si le Campagnol est potentiellement présent sur quasiment tout le territoire français, sa population a semble-t-il, fortement régressé depuis plusieurs dizaines d'années, l'espèce étant victime d'appâts empoisonnés destinés à d'autres muridés. Il subit, de plus, la pression d'espèces exotiques comme le Rat musqué et le Ragondin. Il voit son habitat régresser, notamment en raison d'un entretien souvent trop drastique des berges ou de l'artificialisation des cours d'eau. Ce rongeur semi-aquatique est présent en France métropolitaine mais les limites géographiques de son aire de répartition sont encore mal connues.

État de conservation en Essonne

Répartition

La répartition du Campagnol amphibie est encore mal connue. Malgré tout, des données issues de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères démontrent la présence de l'espèce en Essonne sur plusieurs sites dans le Nord du département. L'espèce est également connue des marais de la basse et de la moyenne vallée de l'Essonne (Misery, Jarcy).

Dynamique et évolution

De nombreux mammalogistes en France font état d'une régression en France du Campagnol amphibie par l'expansion des espèces exotiques envahissantes (Rat musqué et Ragondin). Malgré tout, l'évolution des populations semble être très variable d'une région à l'autre.

Menaces

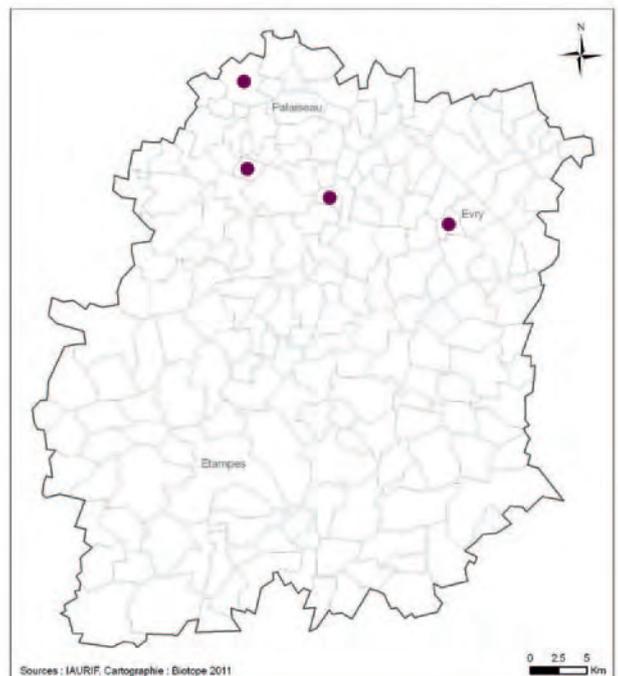
Les principales menaces pesant sur l'espèce sont :

- la destruction de son habitat : les plantes des berges (hélrophytes) disparaissent sous les traitements herbicides abusifs, les fauches intensives, l'artificialisation des berges (enrochements, palplanches...) ou encore les rectifications excessives des rives des voies d'eau
- les campagnes d'empoisonnements (raticides et anticoagulants) ou les destructions directes quand il est confondu par des piègeurs insuffisamment informés avec un jeune Rat musqué ou surmulot
- la concurrence avec le Rat musqué et le Ragondin
- la modification du milieu naturel (drainage, remblaiement des zones humides, rectification des cours d'eau, busage, entretien drastique des berges, bétonnage et enrochement des rives, piétinement...)
- la forte variation des niveaux d'eau (ouvrages hydrauliques, assèchement estival...).

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

Le Campagnol amphibie est un rongeur semi-aquatique présent uniquement dans une partie de la péninsule ibérique et de la France métropolitaine. Il est classé « Vulnérable » sur la liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN), mais sa situation en France est encore insuffisamment connue. Pour pouvoir être en mesure de protéger ce petit mammifère, la SFPEM coordonne une enquête nationale (2008 - 2011) afin de préciser son « état de santé ».

Les premiers résultats obtenus sont peu rassurants concernant la situation du Campagnol amphibie et doivent être complétés pour pouvoir être en mesure de préciser la situation de l'espèce en France.



Enjeux et stratégie de conservation

Enjeux de conservation

Le Campagnol amphibie souffre de la dégradation de ses habitats : aménagement et rectification des berges, assainissement des zones humides et assèchement des marais.

À double titre, la présence des rongeurs introduits (Ragondin et Rat musqué) semble lui être défavorable. Outre le dérangement de son domaine vital, ceux-ci le concurrenceraient pour l'utilisation des berges.

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Améliorer la connaissance de l'espèce, de sa répartition et de son évolution
- ▶ Utiliser cette espèce pour caractériser l'état de la trame bleue en Essonne
- ▶ Améliorer la qualité de ses habitats (restauration de zones humides, maintien de la ripisylve avec une diversité de strates, techniques douces pour restaurer les berges...)
- ▶ Informer et sensibiliser les différents acteurs

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles

Principes généraux de conservation de l'espèce

Les gestionnaires des réseaux hydrauliques veilleront à conserver et favoriser les bordures végétales et les berges en pente douce.

L'habitat à privilégier doit être constitué par des linéaires de plantes herbacées hautes ayant une largeur d'un mètre, en alternance avec des zones buissonnantes.

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Mise en place de zones de préemption sur les sites abritant l'espèce
- Acquisition foncière de berges, d'étangs et de zones humides ou passation de conventions dans les sites abritant l'espèce

Connaissances

- Amélioration des connaissances sur les campagnols (étude génétique, spatialisation, diffusion...)
- Prospections et cartographie dans les fonds de vallées favorables à l'accueil de l'espèce
- Evaluation et suivi de la répartition et de l'état des populations essonniennes
- Caractérisation de l'état de la trame bleue à partir des données sur cette espèce

Mesures de gestion

- Prise en compte de cette espèce dans les plans de gestion des ENS départementaux situés en zones humides
- Promotion des techniques douces d'entretien des berges (maintien de touradons, curages légers, maintien du profil naturel des berges...)

Sensibilisation et information

- Sensibilisation des élus et personnels des communes et des syndicats de rivières concernés
- Sensibilisation des usagers intervenant dans la gestion des berges des rivières et plans d'eau abritant cette espèce (propriétaires, chasseurs, piégeurs, pêcheurs)

Partenaires : DRIEE, Région, Agence de l'eau, ONEMA, CNRS, DDT, PNR, Société française pour l'étude et la protection des mammifères, syndicats de rivières, communes, FDAAPPMA, AAPPMA, chasseurs, piégeurs, pêcheurs, propriétaires...

Résultats attendus : maintien voire accroissement des populations de Campagnol

- Étude d'évaluation et de cartographie des populations essonniennes
- Acquisition de zones humides (au moins 100 hectares) et restauration de berges de cours d'eau (au moins 5 km)
- Réalisation d'actions de sensibilisation (conférence, plaquette, stage...) pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans les pratiques locales de gestion

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS « CHIROPTÈRES »

Statut	Protection	Conservation
International	Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexe II Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe IV pour toutes les espèces et annexe II pour certaines	Liste rouge mondiale : « Quasi-menacé » ou « Préoccupation mineure » ou « Données insuffisantes » selon les espèces (UICN, 2007) Liste rouge européenne : « Quasi-menacé » ou « Préoccupation mineure » ou « Vulnérable » ou « Données insuffisantes » selon les espèces (UICN, 2007)
National	Protection nationale (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement)	Liste rouge nationale : « Quasi-menacé » ou « Préoccupation mineure » selon les espèces (MNHN&UICN, 2008)
Régional	-	En cours d'évaluation



Grand murin



Murin de Daubenton

Systématique, biologie et écologie

Systématique

Classe : Mammifères ; Ordre : Chiroptères ; Familles : Rhinolophidés, Vespertilionidés

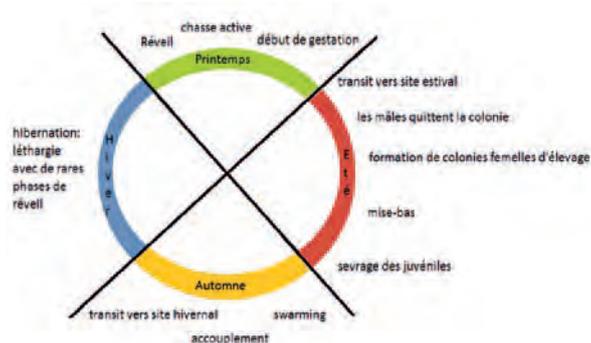
Milieux de vie

Les chauves-souris colonisent tous types de milieux, artificiels (bâtiments, caves, ouvrages désaffectés, cavités artificielles...) ou naturels (forêts, prairies, zones humides...), dès lors qu'elles y trouvent de la nourriture et un abri. L'utilisation de ces différents milieux dépend des espèces. Leur cycle de vie impose un besoin d'utilisation de plusieurs habitats favorables au cours de l'année : un milieu présentant des conditions climatiques stables durant l'hiver, un milieu aux conditions adaptées pour la mise bas et l'élevage des jeunes en été, et des territoires de chasse où elles pourront trouver des proies en adéquation avec leur régime alimentaire. La diversité et la structure des paysages, la présence de gîtes favorables à l'hivernation, à la mise bas et à l'accouplement, sont des paramètres essentiels pour permettre aux chauves-souris de coloniser les milieux.

Cycle de développement, activités, régime alimentaire

Les chiroptères sont des mammifères singuliers en raison de leur physiologie et de leur écologie. Leur cycle biologique peut être divisé en quatre phases bien distinctes résumées dans le schéma ci-contre.

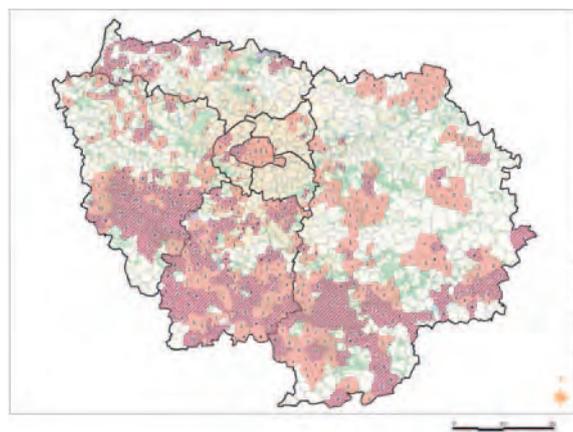
Les chiroptères sont les seuls mammifères capables de vol actif. Ils se déplacent la nuit grâce à un système d'écholocation : les ultrasons émis leur permettent de se repérer dans l'espace et de localiser leurs proies. Les chauves-souris présentes en Île-de-France se nourrissent exclusivement d'insectes et/ou d'araignées. La spécialité du régime alimentaire varie suivant les espèces et induit une adaptation de la technique de chasse (glanage, vol stationnaire, chasse à l'affût, poursuite).



Répartition en France et en Île-de-France

La répartition des chauves-souris en France est variable selon les espèces, mais il convient de préciser que les connaissances relatives à leur distribution présentent des lacunes plus ou moins importantes selon les espèces.

La région Île-de-France accueille 20 espèces de chauves-souris, sur les 33 espèces de chiroptères recensées à ce jour en France métropolitaine. Comme pour la France, les données relatives à la répartition des espèces sont lacunaires et dépendantes de la pression de prospections, très hétérogène à l'échelle du territoire francilien.



Présence de chiroptères en Île-de-France sur la période 1990-2010

État de conservation en Essonne

Répartition

Sur les 20 espèces connues en Île-de-France, 19 sont signalées en Essonne, soient en raison de leur présence plus ou moins régulière dans des sites d'hivernage, soient parce qu'elles ont été détectées au cours d'inventaires réalisés à partir d'écoutes ultrasonores sur différents secteurs du département. 4 sites d'hivernage importants, abritant un total de 12 espèces sur la période 1990-2010, sont connus en Essonne : l'ancienne Champignonnière d'Étampes, les caves de Sermaise, les souterrains du château de Méréville et la batterie de la Pointe à Palaiseau.

Dynamique et évolution

Les chauves-souris ont globalement régressé en Île-de-France et en Essonne depuis 50 ans. Ce constat est particulièrement vrai pour des espèces « spécialistes » particulièrement sensibles à la fragmentation des paysages, alors que les espèces généralistes s'adaptent dans une certaine mesure à ces modifications.

Menaces

Les principales menaces qui pèsent sur les chiroptères en Île-de-France et en Essonne sont la destruction, la dégradation ou la modification des gîtes accueillant les chiroptères en phase d'hivernage ou de mise bas, le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport (fragmentation et risque de collision), l'éclairage des zones urbaines et les pratiques agricoles intensives.

État de conservation, valeur patrimoniale et responsabilité départementale

L'état de conservation ne peut être évalué globalement mais il est possible de souligner que **plusieurs espèces en Essonne présentent des populations dans une situation très précaire (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Bechstein...)**. **La valeur patrimoniale des chauves-souris est globalement forte, tout comme la responsabilité du département dans la conservation de ce groupe d'espèces.** L'Essonne abrite en effet plusieurs gîtes d'hivernage d'importance régionale. Plusieurs de ces sites sont des Espaces Naturels Sensibles (ex : Champignonnière d'Étampes, Caves de Sermaise...). Les connaissances restent partielles et méritent d'être complétées.

Enjeux et stratégie de conservation en Essonne

Enjeux de conservation

Le département de l'Essonne abrite la quasi-totalité des espèces présentes en Île-de-France. Les enjeux de conservation pour ce groupe d'espèces en Essonne passent par la protection physique de tous les gîtes d'hivernage connus, par la poursuite du suivi de ces sites, l'amélioration des connaissances sur la répartition des espèces, ainsi que par la recherche d'autres gîtes (tant artificiels que naturels) et de sites de transit (*swarming*).

Objectifs et stratégie de conservation à long terme

- ▶ Poursuivre et renforcer la recherche et la protection de gîtes d'accueil des chiroptères
- ▶ Poursuivre les travaux sur l'amélioration des connaissances de ce groupe (présence, répartition, recherche en milieux forestiers...)
- ▶ Améliorer la prise en compte dans les aménagements et ouvrages mis en œuvre ou gérés par le Département
- ▶ Participer à la mise en œuvre du plan régional d'actions

Mesures de conservation au titre des Espaces Naturels Sensibles en Essonne

Principes généraux de conservation des espèces

Les principes de conservation des chauves-souris reposent sur le maintien de leurs habitats de vie (gîtes, territoires de chasse, sites intermédiaires) mais aussi sur le maintien d'une bonne diversité de paysages. La conservation d'éléments structurants du paysage (haies, lisières forestières, zones humides...) est fondamentale pour certaines espèces (Rhinolophes, Grand murin...).

Mesures spécifiques de conservation de l'espèce

Protection foncière et maîtrise d'usage

- Mise en place de zones de préemption et acquisitions foncières sur les secteurs abritant des chauves-souris (gîtes, territoires de chasse)
- Passation de conventions dans les secteurs abritant des chauves-souris (gîtes, territoires de chasse...)

Connaissances

- Poursuite des suivis des gîtes connus, renforcement de la recherche de nouveaux gîtes, poursuite du suivi temporel
- Amélioration des connaissances (territoires de chasse, corridors de déplacement, gîtes de transit...)
- Mise en place d'études spécifiques pour les espèces arboricoles (recherche de gîtes)
- Contribution à la mise en œuvre de la base de données régionale du Groupe chiroptères Île-de-France (contribution au montage, fourniture de données...)

Mesures de gestion

- Protection physique des gîtes connus en Essonne (pose de grilles, dégagement et sécurisation de galeries...)
- Mise en place d'îlots de vieillissement dans les massifs forestiers départementaux
- Mise en place d'actions de gestion spécifique en faveur des chauves-souris sur l'ensemble des ENS et d'aménagement sur les bâtiments départementaux (pose de gîtes...)

Sensibilisation et information

- Information et sensibilisation des élus et des aménageurs à la prise en compte des chauves-souris dans les projets
- Information et sensibilisation des gestionnaires d'espaces naturels (forestiers notamment)
- Information et sensibilisation des propriétaires privés abritant des gîtes potentiels
- Information et sensibilisation du grand public à l'intérêt de préserver les chauves-souris

Partenaires : Groupe chiroptères Île-de-France, État (DRIEE, DDT), PNR du Gâtinais français et de la Haute vallée de Chevreuse, ONF, CRPF, communes, AZIMUT230, propriétaires privés, syndicats de rivière...

Résultats attendus : conforter le réseau de gîtes protégés et suivis

- Protection foncière, contractuelle et/ou physique de nouveaux gîtes (au moins 5 sites sur les 10 prochaines années)
- Pose de 50 gîtes
- Contribution à l'élaboration et à l'alimentation de la base de données régionales



Annexes

**Habitats et espèces concernés par un plan départemental d'actions
et faisant l'objet d'un plan d'actions aux niveaux national et/ou régional**

Habitats et espèces faisant l'objet d'un plan départemental d'actions	Plan national d'actions (PNA)		Plan régional d'actions (PRA)	
	Période	État d'avancement	Période	État d'avancement
Vieux bois	Non précisé	En projet (Ministère)	-	-
Odonates	2011 - 2015	En cours de mise en œuvre	?	En cours de rédaction
Balbuzard pêcheur	2008 - 2012	En cours de mise en œuvre	2008 - 2012	Pas de rédaction d'un PRA pour l'Île-de-France mais déclinaison du PNA au niveau régional
Chouette chevêche	2000 - 2006	En cours de mise en œuvre	?	Pas de rédaction d'un PRA pour l'Île-de-France mais déclinaison du PNA au niveau régional
Chiroptères	2008 - 2012	En cours de mise en œuvre	2011-2013	En cours de rédaction

Critères de sélection des habitats naturels et de la faune

		Informations générales			Informations locales				
		Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB...)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS
Habitats naturels									
Pelouses sèches et juniperates		Annexe I directive Habitats (état de conservation défavorable) Habitats déterminants ZNIEFF île-de-France En forte régression en Essonne	Habitats SCAP	Mollusques continentaux Insectes (sauf odonates) Reptiles	Versants des vallées de l'Essonne et de la Juine, Gâtinais Responsabilité forte de l'Essonne pour la conservation de ces habitats en île-de-France	État de conservation variable selon les sites Habitat en régression en Essonne	Embrousaillement (dynamique naturelle), urbanisation, plantations (résineux)...	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Mise en place de nouvelles zones de préemption Travaux de gestion et évaluation de l'efficacité de la gestion Mise en réseau de sites	
Landes sèches acidophiles et platières gréseuses		Annexe I directive Habitats (état de conservation défavorable) Habitats déterminants ZNIEFF île-de-France En forte régression en Essonne	Habitats SCAP pour partie	Insectes (sauf odonates) Avifaune (Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe...) Tanysmastix stagnalis Reptiles Amphibiens	Gâtinais français, forêt des Trois Pignons (massif de Fontainebleau) et ponctuellement quelques autres secteurs du Hurepoix	État de conservation variable (moyen à bon en RBD, moyen à mauvais ailleurs), Habitats en régression en Essonne	Reboisement naturel, plantations, activités sportives et de découverte, fréquentation excessive du public	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Travaux de gestion et évaluation de l'efficacité de la gestion (mise en œuvre du document d'objectifs « Buttes gréseuses de l'Essonne ») Mise en réseau de platières	

		Informations générales				Informations locales		
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB...)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS	
Mares, vasques et mouillères	Intérêt patrimonial en fonction de la végétation en présence. Certaines végétations de mares peuvent relever de la directive Habitats-Faune-Flore (mares à characées, végétations aquatiques à Potamots...)	Habitats SCAP prioritaire	Mollusques continentaux Amphibiens Invertébrés	Plateaux de la Brie (forêt de Sénart...) et du Hurepoix Forêt des Trois pignons (massif de Fontainebleau) Gâtinais	État de conservation variable selon le contexte	Remblaiement, intensification des pratiques agricoles, pollutions diverses, introduction d'espèces indésirables, perte de fonctionnalité (dégradation des réseaux de mares)	Restauration ou création de mares au sein des ENS Acquisition ou conventionnement sur des sites abritant des mares Travaux de gestion (curage partiel, entretien de la végétation sur berge) Recensement et cartographie à l'échelle départementale	
Tourbières	Annexe I directive Habitats (état de conservation défavorable) Habitats déterminants ZNIEFF Île-de-France En forte régression en Essonne	Habitats SCAP	Mollusques continentaux Insectes Avifaune	Vallée de l'Essonne, Vallée de la Juine, Etangs Baleine et Brûle-Doux	État de conservation moyen à mauvais Habitat de très faible représentativité en Essonne et menacé de disparition à court terme	Reboisement naturel, plantations, drainage, remblaiement...	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Travaux de gestion et évaluation de l'efficacité de la gestion	

		Informations générales				Informations locales		
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB...)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS	
Roselières et cladiètes	Pas d'habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats ou déterminant de ZNIEFF Île-de-France, à l'exception des roselières sur tourbe à Cladium mariscus Habitat très sérieusement menacé en Essonne	Roselière sur tourbe à Cladium mariscus (Habitat SCAP)	Avifaune (Blongios nain et autres ardéidés, fauvettes paludicoles) Insectes Amphibiens Mollusques continentaux	Vallées de l'Essonne et de la Juine (et affluents), vallée de l'Orge	État de conservation moyen à mauvais Habitat de très faible représentativité en Essonne et menacé de disparition à court terme	Reboisement naturel, plantations, drainage, remblaiement...	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Travaux de gestion et évaluation de l'efficacité de la gestion	
Prairies humides	Certains habitats de prairies humides relèvent de l'annexe I de la directive Habitats (prairie humide à Molinie...) Habitats déterminants de ZNIEFF Île-de-France	Habitats SCAP prioritaire	Mollusques continentaux Avifaune Insectes Poissons (Brochet)	Vallées de la Juine (et affluents) et de l'Essonne, vallée de l'Orge et affluents, vallée de l'Yvette	État de conservation moyen à mauvais Habitat de très faible représentativité en Essonne et menacé de disparition à court terme	Drainage, eutrophisation, intensification des pratiques agricoles, modification du fonctionnement hydraulique (biefs)...	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Entretien par fauche et/ou pâturage extensif et évaluation de l'efficacité de la gestion	

Informations générales				Informations locales			
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB...)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS
Prairies mésophiles	Certains habitats de prairies humides relèvent de l'annexe I de la directive Habitats (prairie maigre de fauche...) Habitats déterminants de ZNIEFF île-de-France	Habitats SCAP prioritaire	Avifaune Insectes	Vallées de la Juine (et affluents) et de l'Essonne, vallée de l'Orge et affluents, vallée de l'Yvette	État de conservation variable selon les sites où ces milieux sont encore présents. Les habitats d'intérêt patrimonial (prairie maigre de fauche) sont en forte régression dans le département	Intensification des pratiques agricoles, eutrophisation, urbanisation, plantations...	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Entretien par fauche et/ou pâturage extensif et évaluation de l'efficacité de la gestion
Forêts alluviales	Annexe I directive Habitats (état de conservation défavorable) Habitats déterminants ZNIEFF île-de-France	Habitats SCAP prioritaire	Mollusques continentaux Chiroptères Insectes Avifaune	Vallées de la Juine et de l'Essonne Massif de Rambouillet Forêt de Sénart	État de conservation variable selon le contexte	Urbanisation à la marge, exploitation forestière intensive, pollutions diverses, drainage...	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Mise en place de nouvelles zones de préemption Mise en place d'îlots de vieillissement
Vieux bois	En fonction de leurs caractéristiques (cortèges d'espèces, structures, sols...), des habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats, ou considérés comme déterminants de ZNIEFF	Des habitats SCAP peuvent être concernés Plan National d'Actions « Vieux bois » en cours de réflexion au Ministère	Chiroptères Insectes (notamment coléoptères saproxyliques) Avifaune Amphibiens	À déterminer : les connaissances sont actuellement insuffisantes même si certains massifs sont propices (Rambouillet, Trois Pignons, Sénart)	inconnu	Exploitation forestière, urbanisation à la marge, usages dégradants, dérangement...	Recensement et cartographie à l'échelle départementale (photo-interprétation, cartographie des zones potentielles, inventaires de terrain sur les groupes de faune associées...) Acquisition foncière ou conventionnement de vieux boisements Mise en place d'îlots de vieillissement

Informations générales				Informations locales			
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB...)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS
Espèces ou groupe d'espèces							
Odonates	Statut variable selon les espèces et le niveau géographique (national, régional)	Deux espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats (Cordule à corps fin, Agrion de mercure)	Plan National d'Actions validé et en cours de mise en œuvre Plan Régional d'Actions en cours de rédaction Plusieurs espèces concernées par la SCAP Espèces TVB Île-de-France : liste insectes en cours d'élaboration (à préciser)	Cours d'eau, zones humides, roselières, mares et mouillères	Vallées de l'Essonne, de la Juine, de l'Orge, de la Seine, Massif de Rambouillet, Massif de Fontainebleau, étangs.	Disparition et dégradation des milieux humides et aquatiques (conversion, drainage, urbanisation, intensification agricole...)	Poursuite des acquisitions foncières en zones humides Conventionnement Inventaires et suivi des populations (protocole national) Prise en compte des odonates dans la gestion des ENS Sensibilisation des syndicats de rivières, des riverains des cours d'eau et des propriétaires d'étangs
Tanyastix stagnalis	Espèce déterminante ZNIEFF Île-de-France	-	Vasques temporaires de plateaux gréseuses	Forêt des Trois Pignons (massif de Fontainebleau), Gâtinais	État de conservation défavorable et menacée de disparition à court terme	Enrésinement	Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Buttes gréseuses de l'Essonne » Programme de réintroduction de l'espèce
Vertigo étroit (Vertigo angustior), Vertigo de Des moulins (Vertigo moulinsiana)	Annexe II directive Habitats	Étude préalable à un plan de conservation régional établie Espèces SCAP	Tourbières alcalines et bas marais, mais présence dans de nombreux autres milieux humides ouverts (prairies humides, forêts alluviales, etc.)	Vertigo étroit : haute et basse vallée de l'Essonne et de la Juine, responsabilité potentiellement importante compte tenu de la surface d'habitat potentiel représentée par les vallées de l'Essonne et de la Juine. Vertigo de Des moulins : haute et moyenne vallée de l'Essonne, responsabilité potentiellement importante compte tenu de la surface d'habitat potentiel représentée par les vallées de l'Essonne et de la Juine	Données acquises trop récentes pour pouvoir évaluer l'état de conservation	Régression de son habitat par les activités humaines directes (remblaiements, changement de l'usage du sol, etc.) ou indirect (abaissement de la nappe, pollution diffuse, etc.)	Acquisition foncière ou conventionnement Travaux de gestion spécifiques Études complémentaires de connaissance générale et d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion

Informations générales				Informations locales			
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB....)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS
Espèces ou groupe d'espèces							
Brochet	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Île-de-France Liste rouge des poissons de France : vulnérable	Espèce TVB Île-de-France (à confirmer) Espèce SCAP	Vallée de l'Essonne, Vallée de la Juine et affluents, Vallée de l'Orge	État de conservation inconnu Effectifs pêchés généralement faibles	Drainage des zones humides, modification des cours d'eau (recalibrage, artificialisation des berges...), pollutions diverses	Poursuite des acquisitions foncières en zones humides Conventionnement Restauration, création de frayères Suivi de l'espèce
Blongios nain	Protection nationale	Annexe I directive Oiseaux Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs – quasi-menacé Espèce déterminante ZNIEFF	Espèce SCAP	Vallées de la Juine et de l'Essonne, étangs de Saclay	État de conservation considéré comme défavorable, population fragile	Destruction ou dégradation de l'habitat d'espèce, reboisement naturel, dérangement	Poursuite des acquisitions foncières Conventionnement Poursuite des suivis scientifiques de l'espèce Recherche de nouveaux sites Travaux de gestion et évaluation de l'efficacité de la gestion Création de zones de tranquillité
Balbuzard pêcheur	Protection nationale	Annexe I directive Oiseaux Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : vulnérable Espèce déterminante ZNIEFF	Plan national de restauration validé et en cours de mise en œuvre Espèce SCAP	Espèce présente en Île-de-France Nicheuse uniquement sur le site des marais de Misery et Fontenay	Un couple reproducteur	Dérangement liés aux activités humaines, faible disponibilité en sites de reproduction, réduction des disponibilités en proie, électrocution...	Poursuite du suivi de la population en Essonne Assurer le succès reproducteur du couple installé (surveillance de l'aire) Pose d'aires artificielles Recherche de nouveaux sites d'accueil potentiels (détection précoce de nouveaux couples), Acquisition d'étangs avec berges forestières non ouvertes au public

Informations générales				Informations locales			
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB....)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS
Espèces ou groupe d'espèces							
Chouette chevêche	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Île-de-France	Espèce TVB Île-de-France (à confirmer) Plan National d'Actions validé et mis en œuvre depuis 2001	L'Essonne constitue, avec le Vexin et la Haute vallée de Chevreuse, un territoire important pour la conservation de cette espèce en Île-de-France	État de conservation défavorable. Espèce en régression importante en Île-de-France et en Essonne	Disparition de ses habitats (vergers, bocages, mosaïque de cultures et prairies...) Trafic routier Intensification des pratiques agricoles	Poursuite des acquisitions foncières et conventionnement (prés, vergers) Suivi de l'espèce Restauration et création de vergers, protection des vieux arbres fruitiers Pose de nichoirs
Guépier d'Europe, Hironde de rivage	Protection nationale	-	Carrières	Anciennes carrières de sable	État de conservation inconnu Le Guépier est suivi par des ornithologues dans le sud du département et semble en régression depuis quelques années	Dégradation des anciennes carrières de sables	Protection foncière des anciennes carrières de sable Participation au suivi des populations
Campagnol amphible		Liste rouge des mammifères de France : quasi-menacé	Espèce TVB Île-de-France (à confirmer) Espèce SCAP Enquête nationale en cours	Plusieurs sites connus : Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine...	État de conservation inconnu	Drainage des zones humides, modification des cours d'eau (recalibrage, artificialisation des berges...), intensification des pratiques agricoles, pollutions diverses	Acquisition foncière ou conventionnement sur les sites identifiés dans le cadre de l'enquête nationale Amélioration des connaissances (prospections, suivi) Sensibilisation des syndicats de rivière, communes, pêcheurs, propriétaires

		Informations générales				Informations locales		
Statut de protection	Intérêt patrimonial	Prise en compte dans les stratégies et politiques en lien avec la conservation de la biodiversité (Plan national d'actions - PNA, Plan régional d'actions - PRA, Stratégie de création des aires protégées - SCAP, trame verte et bleue - TVB....)	Autres espèces ou habitats en lien (et pouvant bénéficier des actions proposées)	Présence en Essonne et responsabilité départementale	État de conservation global ou état des populations	Menaces	Pistes d'actions envisageables au titre des ENS	
Espèces ou groupe d'espèces								
Protection nationale	Plusieurs espèces annexe Il directive Habitats (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échantonnées, Barbastelle) Quelques espèces déterminantes ZNIEFF Île-de-France	Certaines espèces TVB Île-de-France (à confirmer) : Murin d'Alcathoe, Oreillard roux, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Sérotine commune Espèces SCAP/Plan National d'Actions valide et en cours de mise en œuvre Plan Régional d'Actions en cours de rédaction	Vieux boisements, zones humides	Principaux sites d'hivernage : Château de Méréville, Caves de Sermaise, Champignonnières d'Étampes, Batterie de la Pointe à Palaiseau Pas de sites importants connus pour la reproduction ou le swarming Territoires de chasse répartis sur l'ensemble du département	État de conservation variable selon les espèces et à préciser pour l'Essonne Espèces présentant un état de conservation défavorable en Île-de-France : Barbastelle, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Bechstein....	Disparition ou modification de gîtes Disparition et/ou fragmentation des habitats (urbanisation, infrastructures de transport...) Pollution lumineuse Intensification des pratiques agricoles	Poursuite des suivis sur les gîtes connus et protégés Recherche de nouveaux gîtes d'hivernage, recherche de sites de reproduction et de swarming Prise en compte des chiroptères dans les forêts départementales (espèces présentes, recherche de gîtes et adaptation des actions de gestion) Acquisition de nouveaux gîtes Aménagements de bâtiments et édifices, Pose de gîtes	
Chiroptères (espèces présentes en Essonne : Barbastelle, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin à oreilles échantonnées, Murin d'Alcathoe, Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Oreillard gris et roux, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune)								

Localisation potentielle de la mise en œuvre des plans départementaux d'actions en faveur de la faune et des habitats naturels sur les périmètres départementaux d'intervention foncière

Habitats naturels et espèces		Sites (ENS)																
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Vertigo étroit, vertigo des moulins			(*)															
Brochet					*						*	*						
Campagnol amphibie	*				*	(*)	(*)			*	*	*	*	*				
Chiroptères	*	*	*		*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Tanyrastix stagnalis																*	*	
Guépier d'Europe, Hirondelle de rivage				*										*	*	*		
Chouette chevêche				*														
Balbusard pêcheur									*	*								
Blongios nain										*								
Vieux bois	*	*	*		*			*	*	*	*	*		*		*	*	*
Forêts alluviales				*	*	*				*	*	*						
Mares, vasques et mouillères	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	*	*
Prairies mésophiles	*		*		*	*	*	*	*	*	*		*	*		*	*	*
Prairies humides		*			*	*	*		*	*	*	*	*	*				
Roselières				*	*	*			*	*	*	*	*	*				
Tourbières									*	*								
Landes sèches acidophiles et platières gréseuses		*	*					*						*		*	*	*
Pelouses sèches et juniperaies					*					*		*		*	*			
		Vauboyen, Chat noir, les Brûlils	Forêt départementale de la Tête ronde et du Bois des Grès, Moulin Neuf	Buttes du Hurepoix	Boucle du Gord	Domaines des Coudrays et des Hauldres, Vallon des Hauldres	Les Canardières	Parc de Bellejame	Forêt départementale de la Roche Turpin	Etangs Baleine, Brûle-Doux et Huet	Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine	Marais de la Haute Vallée de l'Orge, caves de Sermaise	La Grange et l'Abyrne	Forêt du Belvédère, Carrière Panserot, perspective du Château de Chamarande	Coteau des Verts-Galants	Forêts départementales des Grands Avaux et de la Coudraye, les Garennes	Tertres noir et blanc, la Padole	

							*					
					(*)		*		*			
				*			*		*			
	*	*			*		*		*	*		
	*					*						
		*		*			*					*
		*			*				*			*
									*			
									(*)			
		*			*	*	*		*			
							*		*			
	*	*		*	*	*	*		*	*		*
				*	*		*			*		
					*		*		*			
					*		*		*			
	*	*	*	*	*	*	*					*
		*	*	*			*		*	*	*	*
Habitats naturels et espèces												
	Sites (ENS)											
17	La Louvetière											
18	Domaine départemental et communal de la Justice											
19	Carrière des Sablons et Butte du Puits											
20	Sabières de Villemartin, des Monceaux et du Mississippi											
21	Bûlou, Butte Hébert, Vallon de Cerny et Marais de la Mothe											
22	Platière de Bellevue											
23	Coteaux de Pierrefitte, Marais de Vaujouan, Carrères du Four Blanc et de Valnay, Source de la Louette											
24	Carrière des Sablons, la Garenne, la Grouette des Buis et Boinville								*			
25	Étangs de Châlou-Moulineux, la Butte des Buis et Coteau de Poil de Loup								*			
26	Champignonnière, Mont Saint-Symphorien et Gisement de Vauroux								*			
27	Les Pentès de la Vallée aux Loups, la Topinote et Bierville								*			
28	Pelouse des Buys, carrière des Masures et les Grouettes								*			*

				*		*
				*		*
			*	(*)		*
						*
		*				
	*					
				(*)		
				*		
				*		*
		*	*	*		*
			*	*		*
			*	*		*
				*		
		*	*			
	*	*		*	*	
Habitats naturels et espèces						
Sites (ENS)						
29	Mocque-Bouteille, Bretonvilliers, les Monts, les Buternes, Pothy, les Fonceaux					
30	Les Blanchis, la Boulinière					
31	Marais de Saint-Laurent, Prairie de la Madeleine et Butte de Châtillon		*	*		*
32	Marais des Rabiers et Coteau du Petit-Gironville			*		
33	Coteaux de la Vallée des Postes, de Garsenal et des Marmittes				*	
34	Marais de Méréville, Carrière du Moulin aux Cailles et perspective du château					

NB : à cette liste de sites, viendront s'ajouter les sites conventionnés ou subventionnés sur lesquels des actions de conservation pourront être menées.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLÉE DU LOING**, 2005. *Les mouillères du Hurepoix*. Bull. ANVL. Vol 81/1 2005 p° 8-14. 7 p.
- ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLÉE DU LOING**, 2007. *Les mares de platières essonniennes, Habitat du crustacé phyllopode Tanyastix stagnalis*, 54 p. + annexes
- ARTHUR, L. & LEMAIRE, M.** (2009). *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. BIOTOPE, Mèze (collection Parthénope); Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.
- BACHEMANN S, HALLER B, LOTSCHER R, REHSTEINER U, SPAAR R, VOGEL C**, 2008. *Guide de promotion de l'Hirondelle de rivage en Suisse*, Publications Fondation Paysage et Gravier, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Station ornithologique suisse.
- BIOTOPE**, 2009. *Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » FR 1100799. Tome 1et 2*. PNR du Gâtinais français. 313 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL**, 2004. *Birds in the European Union: a status assessment*. Wageningen. Netherlands. BirdLife International éd.
- BUREAU D'ÉTUDES PIERRE DUFRÈNE, DOCOB Natura 2000 « Buttes gréseuse de l'Essonne »**. 76 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE**, 2009. *Diagnostic écologique et orientations de gestion: Haute vallée de la Juine et affluents (Éclimont, Murette, Louette et Chalouette)*. Document de synthèse. Biotope. 153 p.
- CSRPN et DIREN**, 2002. *Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Île-de-France*. 200 p.
- CBNBP, PÔLE-RELAIS & MOUILLÈRES DE FRANCE**, 2004. *Les mouillères, les platières, et les mares de l'Île-de-France*. 37 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES**, 2009. *Travaux de restauration de la prairie humide départementale des « Prés Bichet » sur la commune de Châteaufort-en-Yvelines*. 2 p.
- COSTE S., COMOLET-TIRMAN J., GRECH G., PONCET L., SIBLET J-Ph.**, 2010. *Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées: Première phase d'étude – Volet Biodiversité*. Rapport SPN 2010 / 7 MNHN (SPN) – MEEDDM, Paris, 84 p.
- CRPF POITOU-CHARENTES**, 2003. *Le bois mort en forêt*. 3 p.
- DEFAYE D., RABET N. et THIERY A.** 1998. *Atlas et bibliographie des crustacés branchiopodes (Anostraca, Notostraca, Spinicaudata) de France métropolitaine*. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 32. SPN/IEGB/MNHN, Paris, 61 p.
- DUBOIS, Ph-J., LE MARÉCHAL, P., OLIOSO, G. & YÉSOU, P.**, 2000. *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan/HER, Paris, France. 399 p.
- DUPONT, P.** (2010). *Plan national d'actions en faveur des Odonates*. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 p.
- FÉDÉRATION DE L'ESSONNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**, 2011. *Schéma départemental de vocation piscicole de l'Essonne*. Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional d'Île-de-France, Conseil Général de l'Essonne, Fédération Nationale de la Pêche en France, Union Régionale des fédérations de pêche des bassins de la Seine et du Nord, EDF. 79 p. et atlas cartographique.
- GODINEAU F. & PAIN D.**, 2007. *Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012 / Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables*, 79 pages et 18 annexes.
- HERBUVEAUX G., TANANT M., PONGE J-F., MORERE J-J., DEGROVE B.**, 2009. *Intégration des mares dans la gestion du massif forestier de Sénart (Essonne)*. Groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion forestière du massif de Sénart. 28 p.
- LPO**, 2010. *Bilan du plan national d'action Chevêche d'Athéna 2000-2010*. 61 p.
- LPO Île-de-France**, non-daté - *Résultats Enquête Île-de-France 2002-2003. Recensement des nids d'Hirondelles rustique, de fenêtré et de rivage*. 36 p.
- MEEDDAT**, 2008. *Le Balbuzard pêcheur - Plan de restauration 2008-2012*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Birdlife France. 103 p.
- MEDAD**, 2007. *État de conservation des espèces et des habitats d'Intérêt communautaire – Première évaluation en France*. 7 p.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, WWF**, (1994). *Le livre rouge, inventaire de la faune menacée en France*. Nathan, 176 p.
- NATURESSONNE**, 2006. *DOCOB « pelouses calcaires de Gâtinais » FR 1100802*. Pro Natura Île-de-France. 133 p.
- NATURESSONNE**, 2011. *Chouette chevêche en Essonne Bilan et perspectives*. 39 p. + annexes
- OFFICE DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE**, 2009. *DOCOB « Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine FR1100805 et marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte FR1110102 »*. 198 p.
- PNR HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE, Milieux d'intérêt écologique**. P. 97 à 124
- PNR VEXIN FRANÇAIS**, 2005. *La Chevêche d'Athéna (Athena noctua) dans le Vexin français*. 5 p.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D.**, 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations / Tendances / Menaces / Conservation – Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux – 598 p.*
- URBANO S., STEUNOU M.**, 1998. *Inventaire des sites naturels d'intérêt majeur en Essonne, pelouses calcaires du Gâtinais*. NaturEssonne. DIREN. 124 p.
- UICN & MNHN**, 2008. *La Liste rouge des espèces menacées en France*. 14 p.
- UICN & MNHN**, 2011. *La Liste rouge des oiseaux menacés en France*. 17 p.
- VIETTE P., INSITU BUREAU D'ÉTUDE**, 2007. *DOCOB « Site Natura 2000 de la 'Champignonnière d'Étampes » FR 1100810*. In situ. 184 p.
- WWF**, 2002. *Le bois mort, un attribut vital de la biodiversité de la forêt naturelle, une lacune des forêts gérées*. 34 p.

LEXIQUE

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CBNBP : Conservatoire botanique national du bassin parisien

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CORIF : Centre ornithologique de la région île-de-france

CRBPO : Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

DDT : Direction départementale des territoires

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DOCOB : Document d'objectifs

DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

ENS : Espace naturel sensible

FDAAPPMA : Fédération départementale des AAPPMA

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : Office national des forêts

PNR : Parc naturel régional

RTE : Réseau de transport d'électricité

SCAP : Stratégie nationale de création d'aires protégées

SNPN : Société nationale de protection de la nature

TVB : Trame verte et bleue

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

WWF : World wild fund (organisation mondiale de protection de la nature)

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

REMERCIEMENTS

Le Conseil général de l'Essonne et Biotope tiennent à remercier les personnes et structures suivantes pour leur contribution à l'élaboration de ces plans d'actions départementaux :

Daniel Arambol

Thierry Aurissegues (NaturEssonne)

Xavier Houard (OPIE)

Yvan Lavarec (LPO)

François Léger (ONCFS)

Bruno Mériguet (OPIE)

Nicolas Rabet (MNHN)

Pierre Rigaux (SFEPM)

Anne-Sophie Salmon (SNPN)

Elodie Seguin (SNPN)

Yvan Tariel (LPO)

Gilles Touratier (NaturEssonne)

Mélodie Vandehende (FEPPMA)

Rolf Wahl

Thomas Wolff (NaturEssonne)

COORDINATION

Biotope : Sylvain Froc

Conseil général : David Pecquet

CONTRIBUTIONS

Biotope : Céline Bernard, Xavier Cucherat, Marine Dumas, Franck Leterme, Camille Maurin, Julien Tranchard

Conseil général : Benoît Antoine, Matthieu Daudé, Pauline Couric, Fabrice Golemiac, Jean-Marc Lustrat

CRÉDITS PHOTOS

BIOTOPE

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE – CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Jean-Marc Lustrat

MNHN

David Pecquet

Olivier Penard

Pierre Rigaux

Thomas Roger (Regard du Vivant)

Mise en page : Béatrice Garnier, Nicolas Sourgens (Biotope)



Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex
Tél. : 01 60 91 97 34 - Fax : 01 60 91 97 24
Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr
Site internet : essonne.fr



Biotope
22, boulevard Maréchal Foch
34140 MÈZE
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 65 38